

# BORDEAUX MÉTROPOLE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2021

sur le prix et la qualité  
du service public de prévention  
et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

# SOMMAIRE:

---

<b>ÉDITO .....</b>	<b>1</b>
<b>FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>2</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
LES MODALITÉS D'EXPLOITATION .....	5
LE TERRITOIRE DESSERVI.....	6
LES OPÉRATIONS DE COLLECTE .....	7
LES CENTRES DE RECYCLAGE .....	9
LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT .....	11
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT.....	14
<b>LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>15</b>
REPÈRES .....	16
<b>CHIFFRES CLÉS.....</b>	<b>22</b>
<b>SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>25</b>
BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE .....	26
BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT .....	34
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>44</b>
LE COMPTE ADMINISTRATIF .....	45
<b>ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE.....</b>	<b>54</b>
<b>ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGANTS .....</b>	<b>58</b>
LA SOCIÉTÉ VALBOM .....	59
LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE .....	63
<b>ANNEXES.....</b>	<b>66</b>
TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA D.P.G.D. AU 31 DECEMBRE 2021 .....	67
ANNEXES DES ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES DÉLÉGANTS .....	69
LES COUTS DE REVIENT PAR FLUX.....	99
LES ADRESSES UTILES .....	100

# ÉDITO

Le modèle de service public de gestion des déchets (SPGD) que nous connaissons depuis plusieurs décennies repose sur la collecte et le traitement des déchets, qui est assurée de manière performante par la Métropole.

L'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets issus la loi TECV d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, du Paquet européen pour l'économie circulaire de juin 2018 retranscrits dans la loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et repris dans le Plan régional de prévention et gestion des déchets sont ambitieux :

- 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. L'année 2021 a ainsi été consacrée à l'élaboration d'un nouveau « plan stratégique déchets » avec pour objectif d'identifier le champ des possibles, d'élaborer et de déployer les thématiques et les actions visant à répondre aux deux enjeux, 1. Réduire – 2. Valoriser (valorisation matière en priorité).

La réflexion conduite sous la présidence de Patrick LABESSE, Vice-Président, avec un groupe de 13 élus et une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'aborder les aspects à la fois humains, techniques, financiers et environnementaux du service public de gestion des déchets et de retenir des orientations ambitieuses.

Les instances comme la Commission « Transition écologique, biens communs et service public », le Bureau, les Conférences territoriales ont été l'occasion de présenter et partager de manière transversale des thématiques de prévention et de gestion des déchets en lien avec l'élaboration du plan stratégique.

Un travail conjoint avec les acteurs du territoire (associations, communes, institutions) a permis aussi d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) mis à la concertation fin 2021 sur le site de Bordeaux Métropole.

L'ensemble de ces orientations sur l'extension des consignes de tri à tous les emballages, le tri à la source des biodéchets, les centres de recyclage, les évolutions de fréquence et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et les actions d'accompagnement des habitants ont été présentés en Conseil métropolitain le 25 mars 2022. En interne, un volet social du Plan, un programme d'accompagnement des agents et des évolutions de l'organisation et des métiers ont été lancés.

Au cours de l'année 2021, 446 949 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte ou dans les Centres de Recyclage, soit +3,37% en kg/hab/an par rapport à 2020. Ils ont été valorisés à 92,6% directement en matière ou en énergie.

Le coût global de l'élimination des DMA s'est ainsi élevé à 129,06 M €, financé à 84 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) et 16% par les recettes diverses (recettes d'exploitation, dotation et subventions, etc.), le budget étant équilibré sans participation du Budget Principal.

Au travers du présent rapport, Bordeaux Métropole souhaite faire progresser la connaissance de ses activités de collecte et de traitement des déchets et de sa politique de prévention.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

# FAITS MARQUANTS

## ...en matière de collecte et réduction des déchets

Concernant la collecte en porte à porte et en apport volontaire :

- dans un contexte marqué par la crise sanitaire, Bordeaux Métropole a su maintenir le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, recyclables et verre) sur tout le territoire ;
- Bordeaux Métropole a conçu et mis en œuvre des expérimentations d'éco-points dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique déchets : 2 points d'apport volontaire multi-flux ont été installés à Bègles et Bordeaux Bastide. Ils visent à stimuler le changement de regard des habitants sur les déchets et à les accompagner vers la réduction et la valorisation matière des déchets. Le projet s'est déroulé en 2 phases : mobilisation des usagers à l'aide d'une signalétique incitant à adopter des écogestes de réduction des déchets et accompagnement au changement de comportement à l'aide d'un suivi régulier des usagers mobilisés.

Concernant la collecte en centres de recyclage :

- lancement du premier marché sur le tri des TVD (tout-venants divers destinés à l'enfouissement) avec des objectifs de valorisation matière afin d'améliorer nos performances et baisser le taux des déchets enfouis ;
- expérimentation menée dans le cadre du plan déchets : aire de réemploi sur le centre de recyclage de Gradignan contribuant à la réduction des déchets.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

## ...pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

Jury du projet de bâtiment destiné aux agents d'exploitation, actuellement en modulaire, qui sera construit sur le site de Latule (Bordeaux) entre 2022 et 2024.

Nomination du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre (A3 architectes) pour le futur centre de réemploi et de recyclage, ou « centre de ressources », rue du commandant Cousteau (Bordeaux) .



Image concours

Fermeture du centre de recyclage de Paludate au 31 août 2021 pour les besoins d'aménagement des espaces publics de l'Opération Intérêt National Euratlantique.

## ...sur les contrats de délégation de service public

Dans le cadre du contrat de concession avec travaux conclu en août 2019, la société VALBOM a pris en charge l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le délégataire VALBOM exploite désormais, et jusqu'au 31 décembre 2027, trois équipements de traitement des déchets de Bordeaux Métropole : le centre de tri de Bègles, l'UVE de Bègles et l'UVE de Cenon.

Pendant l'année 2021, les travaux concessifs confiés au délégataire VALBOM ont démarré sur les trois sites :

- pour les deux UVE, il s'agit principalement d'améliorer les performances environnementales et énergétiques ;
- pour le centre de tri, les travaux consistent à agrandir le centre de tri existant en doublant sa surface pour admettre les emballages issus de l'extension des consignes de tri. La présence d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain destiné à accueillir le nouveau centre de tri a nécessité une révision du projet initial pour en réduire son impact et compenser ce qui ne pouvait être évité.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

## ...en matière de coopération territoriale

La prévention et la gestion des déchets ménagers est un des axes de travail retenu dans le cadre de la coopération avec les territoires voisins de la Métropole, en particulier avec les 12 autres collectivités girondines en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés. Plusieurs réunions politiques et techniques se sont tenues au cours de l'année 2021 et ont permis d'identifier et de travailler autour de trois axes : étude sur les modes de traitement des déchets ménagers en Gironde, dispositif commun pour la réduction des déchets ménagers et schéma de gouvernance future pour le traitement des déchets au niveau départemental.

## ...forte augmentation des tonnages par habitant

La hausse importante des tonnages des déchets peut sans doute être corrélée avec l'évolution haussière du PIB et de la consommation.

En moyenne sur l'année 2021, le PIB a augmenté de 7,0 % après avoir reculé de 8,0 % en 2020. Il est communément admis que la hausse des ratios déchets (en kg/hab/an) est proche de la moitié du taux de croissance (PIB), ce qui est effectivement le cas en 2021 : PIB à +7% versus ratio de DMA en kg/hab/an à +3.4%. Les tout premiers résultats issus d'autres collectivités déchets semblent confirmer cette tendance nationale sur 2021. Cette hausse des tonnages de déchets est due à l'explosion des apports en

centre de recyclage, les collectes en porte à porte étant relativement stables, ce qui confirme que la cause première est la forte reprise de l'activité économique : +10,9% en kg/hab/an en déchetterie par rapport à 2020. L'évolution des tonnages de 2020, plus favorable, était en phase avec la baisse du PIB.

En outre, la hausse du ratio de DMA en kg/hab/an en 2021 est de 2,2% par rapport à 2019, et +7,7% par hab/an pour les apports en déchetterie, ce qui confirme la très forte hausse de l'activité économique en 2021 par rapport aux années précédentes. Les flux de déchetterie, "gravats" et "tout venant destiné à l'enfouissement", subissent les plus fortes hausses (+14% et +18% respectivement par rapport à 2020), ce qui illustre assez clairement la reprise de l'activité du secteur du bâtiment.

# **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE**

# LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

## La Régie communautaire

### Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 21 communes (voir carte ci-après) ;
- le transport des déchets vers les centres de traitement ;
- l'exploitation de 16 centres de recyclage ;
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac où des projets de panneaux photovoltaïques sont menés.

### L'organisation de la Direction Prévention et Gestion des Déchets

Les missions générales de la direction sont regroupées au sein de deux directions adjointes, l'une d'exploitation et l'autre administrative (support et études).

La direction adjointe d'exploitation comprend les services suivants :

- les services collecte qui assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

La direction adjointe support et études comprend les services suivants :

- le service des Ressources Humaines qui est chargé, outre la gestion courante des agents, de conseiller et d'accompagner les autres services dans l'évolution de leur organisation ;
- le service Administratif et Financier, service support et transversal, qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction ;
- le service stratégie et économie circulaire qui a pour mission, le pilotage et l'animation des politiques publiques de prévention des déchets, la maîtrise d'ouvrage des projets et la gestion des données informatisées de collecte.

### Les moyens humains

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la direction se compose de 937 agents soit 1 de plus qu'au 31 décembre 2020 (voir annexe).

### Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 166 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en apport volontaire s'effectuent au moyen de 5 bennes compactrices à grue et de 2 camions équipés de bras hydrauliques et de 11 portes conteneurs.

Le transport des déchets est réalisé avec 16 semi-remorques, 24 portes conteneurs et de 2 camions équipés de bras hydrauliques.

## Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage dont un sans quai.

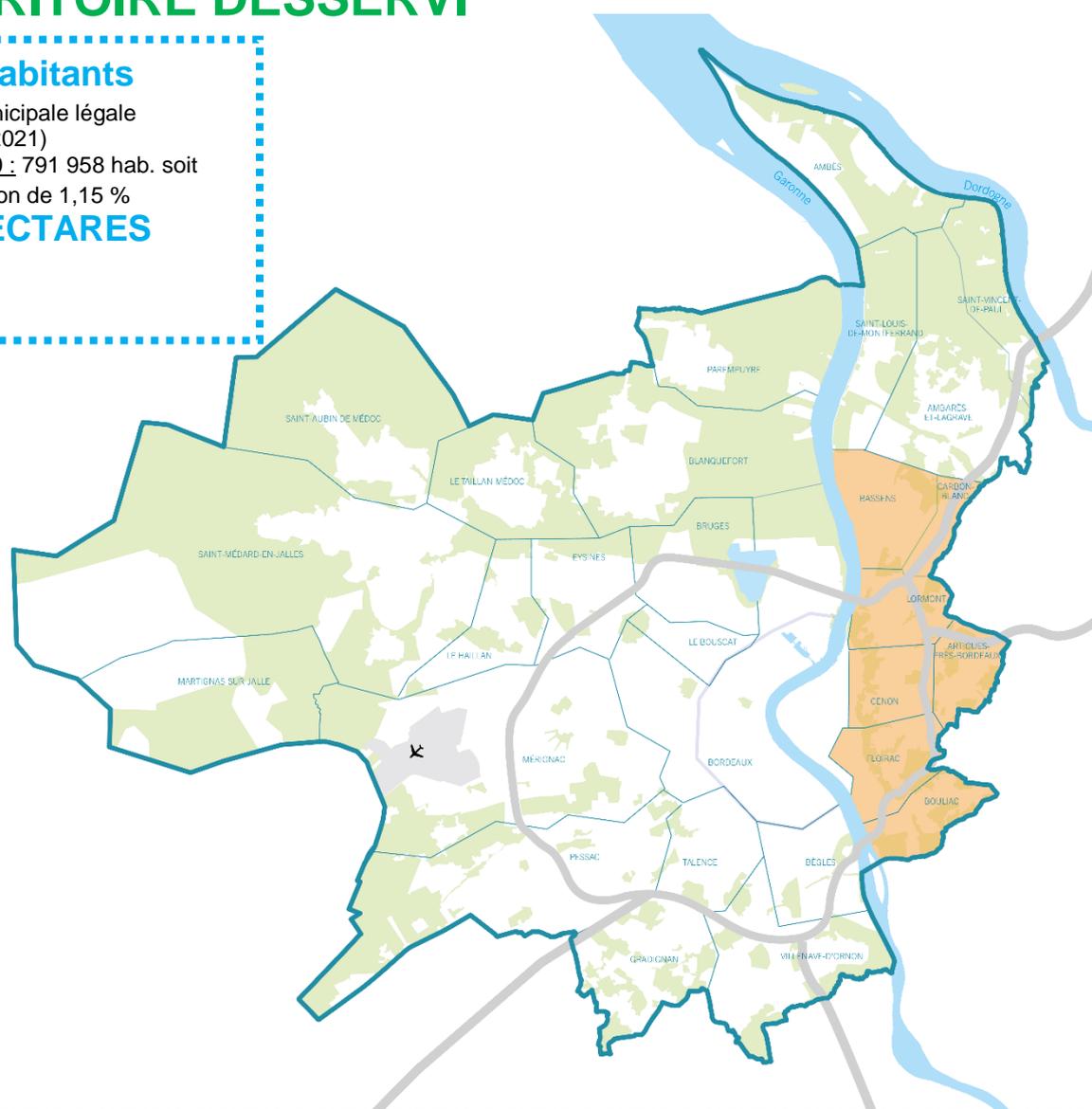
# LE TERRITOIRE DESSERVI

**801 041 habitants**

(Population municipale légale au 1er janvier 2021)

Population 2020 : 791 958 hab. soit une augmentation de 1,15 %

**57 828 HECTARES**



**REGIE** : 706 853 habitants 52 783 hectares

**SIVOM** : 94 188 habitants 5 045 hectares

Ambès	3 070 hab	Carbon-Blanc	8 172 hab	Pessac	64 374 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 648 hab	Cenon	25 292 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	7 415 hab
Bassens	7 404 hab	Eysines	24 109 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 149 hab
Bègles	29 669 hab	Floirac	17 882 hab	Saint-Médard-en-Jalles	31 536 hab
Blanquefort	15 510 hab	Gradignan	25 435 hab	Saint-Vincent-de-Paul	1 002 hab
Bordeaux	257 068 hab	Le Haillan	11 342 hab	Le Taillan-Médoc	10 118 hab
Bouliac	3 662 hab	Lormont	23 128 hab	Talence	42 701 hab
Le Bouscat	23 924 hab	Martignas-sur-Jalle	7 498 hab	Villenave-d'Ornon	35 278 hab
Bruges	18 316 hab	Mérignac	70 813 hab		
		Parempuyre	8 963 hab		

# LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

## Les déchets provenant des ménages

### La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

#### Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

#### Fréquence de la collecte en porte à porte



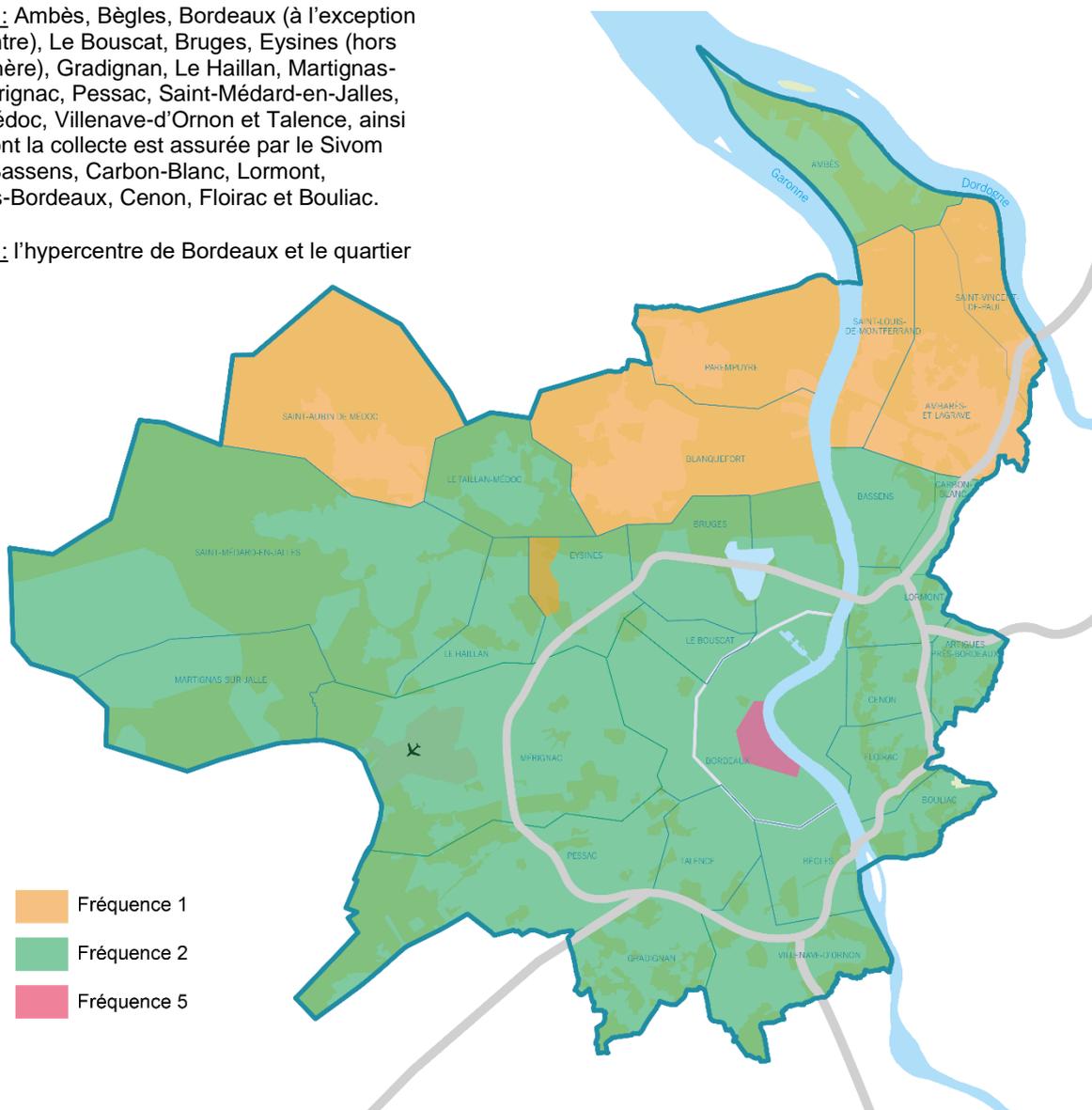
La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue trois fréquences suivant les communes :

- **Fréquence 1** : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- **Fréquence 2** : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hypercentre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- **Fréquence 5** : l'hypercentre de Bordeaux et le quartier de la gare.

#### Fréquence de la collecte en apport volontaire



La fréquence de collecte en apport volontaire des containers enterrés et semi-enterrés, sauf exception, est dimensionnée pour une collecte par semaine.



## La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 780 habitants.



Depuis 2004, Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Depuis 2015, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire dans les quartiers de Bordeaux Saint Pierre et Saint Eloi, par la mise en place de 26 emplacements réservés à des bacs verts de proximité. En parallèle, pour favoriser la propreté de la ville, les bacs individuels stagnants sur la voie publique ont été retirés.

## La collecte des textiles usagés



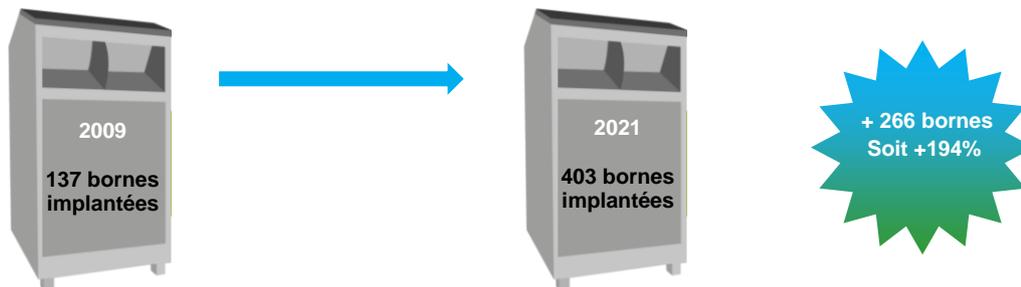
Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence en matière de prévention des déchets, encourage le développement d'une filière de reprise des textiles usagés sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette

dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés.

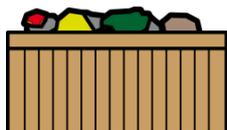
Ainsi 2 627 tonnes ont été collectées. 403 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour 1987 habitants, implantation supérieure à la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

## Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009



## La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 18 sites (voir carte ci-après).



Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

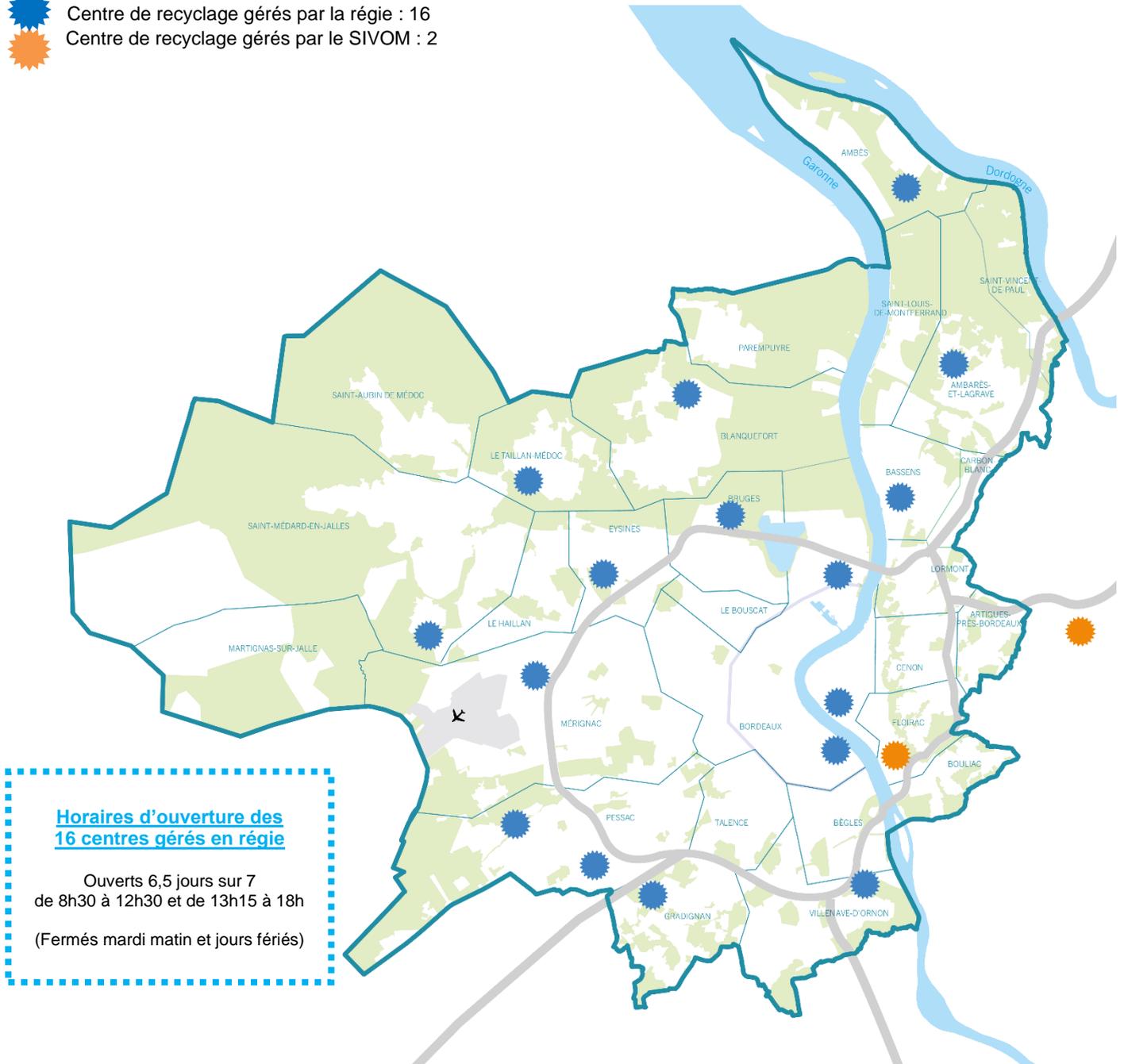
- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

# LES CENTRES DE RECYCLAGE



Centre de recyclage gérés par la régie : 16

Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2



 <b>Ambarès-et-Lagrave</b>	Av Jules Ferry	 <b>Bordeaux Paludate</b>	Quai de Paludate (fermeture en Septembre 2021)	 <b>Pessac Bourgailh</b>	Chemin de la Princesse
 <b>Ambès</b>	22 Rue Jean Mermoz	 <b>Bruges</b>	Rue André Sarreau (sortie6)	 <b>Pessac Gutenberg</b>	Av de Gutenberg
 <b>Bassens</b>	Rue Franklin	 <b>Eysines</b>	Rue Jean Mermoz	 <b>Pompignac</b>	19 Av du Périgord
 <b>Blanquefort</b>	Av du 11 Novembre	 <b>Floirac</b>	Zac des quais Av Marcel Paul	 <b>St-Médard-en-Jalles</b>	Av de Touban
 <b>Bordeaux Deschamps</b>	Quai Deschamps	 <b>Gradignan</b>	Allée de Mégevie	 <b>Le Taillan-Médoc</b>	Route de Saint Aubin
 <b>Bordeaux Surcouf</b>	Rue Surcouf (ZI Daney)	 <b>Mérignac</b>	90 Av des Marronniers	 <b>Villeneuve-d'Ornon</b>	Chemin de Galgon

## Les déchets ne provenant pas des ménages

### Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

### Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de Pompignac. Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

### Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique D.I.R.A, etc.).

# LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

## Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

### Les délégations de service public

A compter du 1er janvier 2021, Bordeaux Métropole dispose de deux délégataires de service public pour traiter ses déchets :

- La société dédiée VALBOM (groupe Veolia) en charge de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Bègles, du centre de tri de Bègles et de l'unité de valorisation énergétique de Cenon dans le but d'assurer le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain, jusqu'au 31 décembre 2027. Ce concessionnaire est également chargé de réaliser les travaux d'extension du centre de tri de Bègles pour permettre la valorisation matière de tous les emballages ménagers ainsi que les travaux de modernisation des unités de valorisation énergétique permettant d'atteindre des performances environnementales les plus exigeantes. Ces travaux ont démarré en 2021.



Centre de tri Valbom : crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

- La société dédiée La Grande Jaugue (groupe Cassous) en charge de l'exploitation de deux plateformes de compostage de déchets verts situées sur la commune de St Médard en Jalles, dans le but d'assurer le service public de compostage des déchets verts issus des ménages du territoire métropolitain, jusqu'au 30 juin 2028. Des travaux d'agrandissement de la plateforme située au lieu-dit « La Grande Jaugue » ont démarré en 2021.

### Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 : Suez Organique sous-traitant : SX Environnement Lot n°2 : Suez RV Sud co-traitant : Pena Environnement	Saint Laurent du Médoc, Audenge et Saint Selve  Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois	Lot n°1 : Véolia / Seosse Lot n°2 : Suez Sud Ouest Lot n°3 : Véolia / Seosse Lot n°4 : Véolia / Seosse Lot n°5 : Véolia / SX Environnement	Lot n°1, 3, 4 et 5 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Rion des Landes, Burgos et Madrid. Exutoire des refus de bois : Lapouyade  Lot n°2 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Burgos. Exutoire des refus de bois : Clérac
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	SX/Brangeon SUEZ RV Sud Ouest	Sainte-Eulalie Bègles
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole	Suez RDV Sud Ouest	Valorisation : Saint Jean d'Ilac Refus : Clérac
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1: Brangeon Recyclage – SX Environnement Lot n° 2,3 et 4 : Guintoli	Bordeaux / Mérignac Saint-Jean d'Ilac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	SEVIA	Traitement à l'usine Osilub – Le Havre

Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n° 1 : Véolia propreté Co-traitant : SX Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valorisation énergétique sur l'UVE VALBOM</li> <li>➤ Production de CSR ( LVMC de Begles)</li> <li>➤ Valorisation biogaz et énergétique à l'ISDND de Lapouyade</li> <li>➤ Tri et valorisation matière d'une partie des déchets tout-venant (28%) sur notre plateforme de Pessac,</li> <li>➤ Rechargement pour évacuation et valorisation énergétique d'une autre part des déchets tout-venant (3%)</li> </ul>
	Lot n° 2 : Suez RDV Sud Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur l'Usine d'Incinération avec Valorisation Energétique VALBOM à Bègles,</li> <li>➤ Rechargement des déchets tout-venant non valorisables et non incinérables (69%) pour évacuation et traitement sur notre centre d'enfouissement de classe II de Clérac (17)</li> </ul>
	Lot n° 3 : Suez RDV Sud Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tri et valorisation matière d'une partie des déchets tout-venant (28%) sur notre plateforme de Pessac,</li> <li>➤ Rechargement pour évacuation et valorisation énergétique d'une autre part des déchets tout-venant (3%) sur l'Usine d'Incinération avec Valorisation Energétique VALBOM à Bègles</li> <li>➤ Rechargement des déchets tout-venant non valorisables et non incinérables (69%) pour évacuation et traitement sur notre centre d'enfouissement de classe II de Clérac (17)</li> </ul>
	Lot n° 4 : Véolia propreté Co-traitant :SX environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valorisation énergétique sur l'UVE VALBOM</li> <li>➤ Production de CSR ( LVMC de Begles)</li> <li>➤ Valorisation biogaz et énergétique a l'ISDND de Lapouyade</li> </ul>

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché public.

## Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	Corepile
Valorisation des textiles	Le Relais
	Amédé
	Amos
Valorisation des ferrailles	Ecoval
	Decons
Valorisation des batteries	AFM Recyclage / DERICHEBOURG
	Bartın recycling

## Les éco-organismes

### CITEO

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	Suez Corenso, Saica burgos
Gros de magasin/Journaux Magazines	Option Fédération	Corenso, Saica, Norske Skos, Papresa SL
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	Allier Illeida, Saica burgos
Acier	Option Fédération	Irumet, Hierros
Aluminium	Option Fédération	Métaalhandel
Plastiques	Option Fédération	Suez, Torrepet, Vielpa, Innoplastics, Sumngo
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

### Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Eco-mobilier



# LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

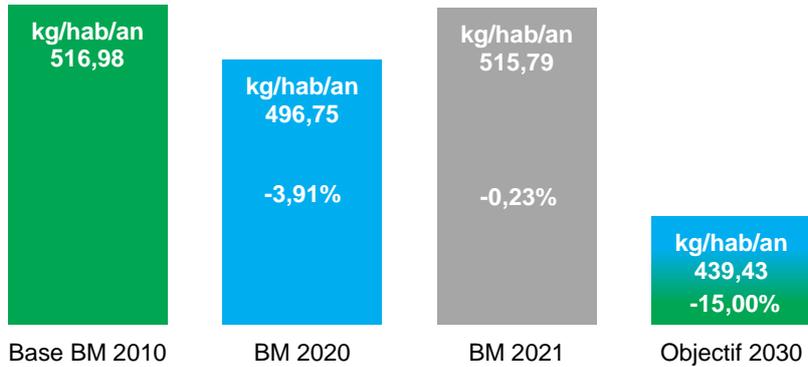
# REPÈRES

Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 et loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi Agec)

Périmètre du Plan Stratégique Déchets 2026, voté le 25 mars 2022

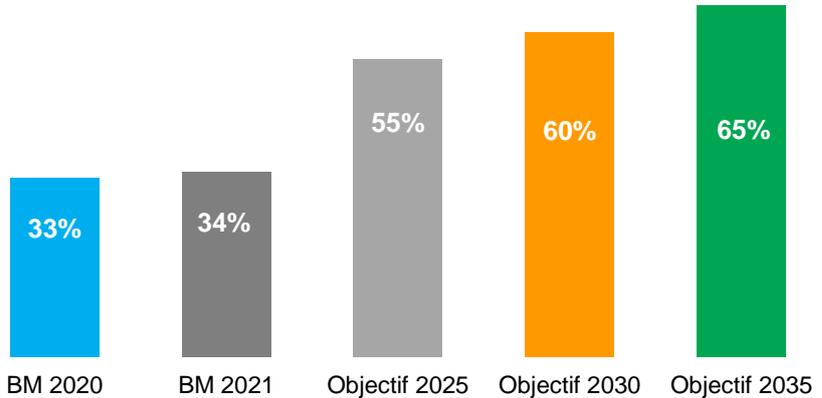
Réduire de 15% d'ici 2030 les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010

## Objectif n°1 : Réduire les D.M.A. Tous flux (hors déchets communaux et communautaires)



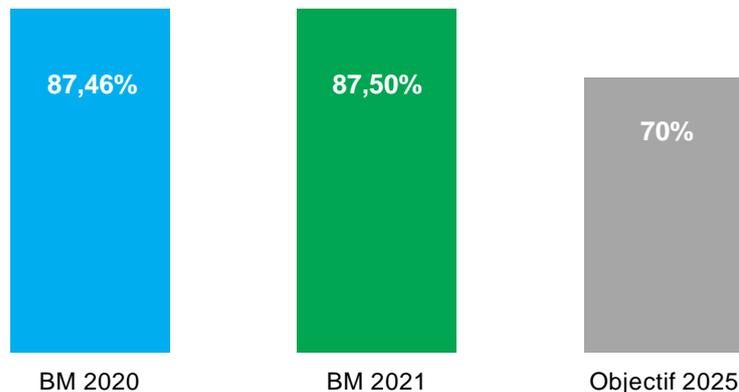
Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2035)

## Objectif n°2 : Augmenter la valorisation (hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)



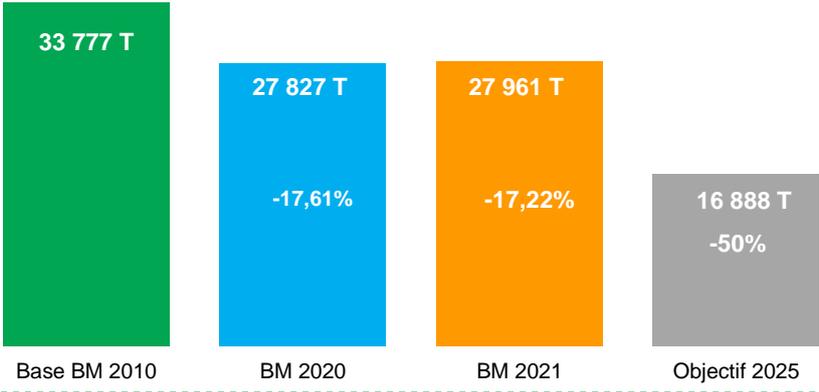
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas être valorisés matières d'ici 2025

## Objectif n°3 : Assurer la valorisation énergétique



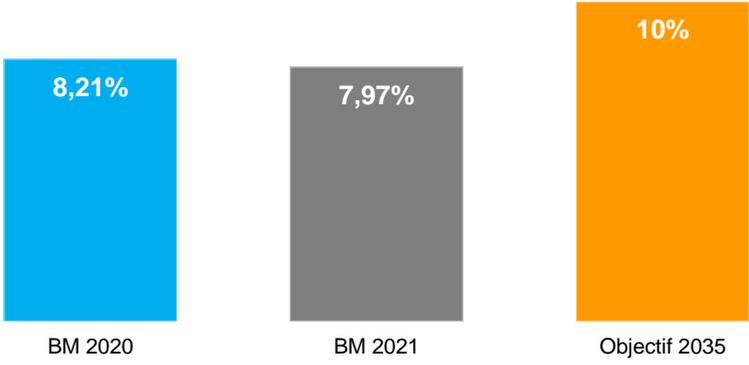
Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)

### Objectif n°4 : Diminuer le stockage (Base 2010 - hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)



Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en centre de stockage à 10% maximum d'ici 2035

### Objectif n°5 : Plafonner le stockage des D.M.A.



# RESULTATS ET ACTIONS

## PHARE : PREVENTION



### Les biodéchets

Le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et la réduction des déchets verts (réutilisation sous forme de broyat, paillis, etc.) est un axe d'action prioritaire.

### Le broyage

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole subventionne les foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé. Ce sont, depuis le démarrage de l'opération, 146 foyers qui bénéficient de cette aide.



### La distribution gratuite de composteurs individuels

En 2021, 6 670 composteurs ont été distribués ce qui porte à 48 309 le nombre de composteurs distribués depuis 2012 soit près de 96 620 habitants pratiquant le compostage partagé.

Le taux de dotation de composteurs est de 28,8% de l'habitat pavillonnaire pour un objectif fixé à 30% et traduisant cependant des disparités fortes entre les communes.



### Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent de plus en plus pour gérer des sites de compostage partagé : 239 sites actifs ont été accompagnés par Bordeaux Métropole

ce qui correspond à 6 650 habitants pratiquant le compostage partagé et plus de 440 tonnes détournées depuis 2014.



## Des formations et ateliers gratuits

Tout au long de l'année 2021, 73 ateliers et des formations ont permis de former 680 habitants sur le compostage, lombricompostage et la gestion des déchets de jardin.

## L'accompagnement au changement de comportement

Afin d'aller au plus près des usagers et accompagner un changement de comportement en faveur de la réduction

### Festival ZZ

En tant qu'animatrice d'un territoire responsable de sa production de déchets, Bordeaux Métropole a réalisé la deuxième édition du Festival ZZ en novembre 2021, durant la semaine Européenne de Réduction des Déchets – SERD.

L'édition 2021 du Festival ZZ, l'édition 2020 ayant été reportée, a permis :

- 9 jours de Festival ZZ,
- la participation de près de 2 200 habitants,
- l'implication de plus de 46 structures,
- la réalisation de 213 ateliers sur 21 communes,
- la réalisation de 3 tables rondes et 3 conférences.

Malgré les conditions sanitaires particulières une partie de l'année, des actions ont pu être menées sous la forme de visio-conférence (14).

des déchets, deux projets ont été réalisés sur deux communes différentes.

### L'opération « j'ai décidé » sur un quartier de Bruges

Ce projet de communication engageante, réalisé avec une entreprise qui développe la communication de proximité à l'aide de méthodes de psycho-sociologie, a permis de mobiliser en porte à porte 1604 foyers autour de la réalisation d'écogestes. Situé à Bruges, l'accompagnement sur mesure des foyers, d'une durée de 10 mois, s'est achevé en novembre 21. Globalement les habitants se sont engagés dans la démarche, mais il reste cependant à évaluer la pérennisation du changement de comportement dans le temps.



crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

## Expérimentations contribuant à l'élaboration du plan stratégique

Plusieurs expérimentations ont été menées afin de contribuer aux réflexions sur le plan stratégique.

### Aire de réemploi – Centre de recyclage de Gradignan

L'aire de réemploi a été ouverte aux habitants mi-octobre et inaugurée le 29 novembre 2021 et

Ce lieu de 30 m<sup>2</sup> dédié au réemploi est tenu par des agents valoristes.

En 3 mois, l'aire de réemploi qui n'accueille que des objets et matériaux peu volumineux a permis de détourner près de 3 tonnes d'objets et matériaux, soit près de 2000 objets. La fréquentation est en moyenne de 19 visiteurs par jour.



crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

## La lutte contre le gaspillage alimentaire

Un accompagnement global à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposé à l'ensemble des communes. 12 établissements sont accompagnés au titre l'année scolaire 21-22 pour réduire le gaspillage dans les

## Un appel à projet « Accompagnement des habitants à la réduction de leurs déchets »

Un nouvel appel à projet visant à mobiliser les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire a été lancé en 2021 pour la période 2022-2024.

### Eco point à Bègles - Terre Sud et Bordeaux – La Benaue

Deux éco-points ont été mis en service en octobre 2021 dans les quartiers de Bègles Terre sud et Bordeaux La Benaue. Ils rassemblent dans un même espace un ensemble de services de proximité de collecte et de prévention à destination des habitants. Un dispositif de communication de proximité en porte à porte a permis d'échanger avec 25% des habitants des zones concernées en 2020. 30 animations ont eu lieu dans l'espace public ou dans des lieux ouverts au public permettant de sensibiliser 310 habitants.



crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



cantines scolaires et sensibiliser les enfants et les parents d'élèves, ainsi que dans des crèches et clubs seniors. Grâce à ce dispositif, les communes accompagnées et formées par Bordeaux Métropole pourront étendre la démarche à l'échelle de leur territoire.

Il va permettre aux 10 structures lauréates d'accompagner sur 3 ans de nombreux habitants métropolitains à la réduction de leurs déchets.

# CHIFFRES CLÉS

# Déchets collectés et traités - Année 2021

## 446 949 tonnes

(558 kg / hab)

Déchets des ménages  
413 168 tonnes

Déchets des collectivités  
33 781 tonnes

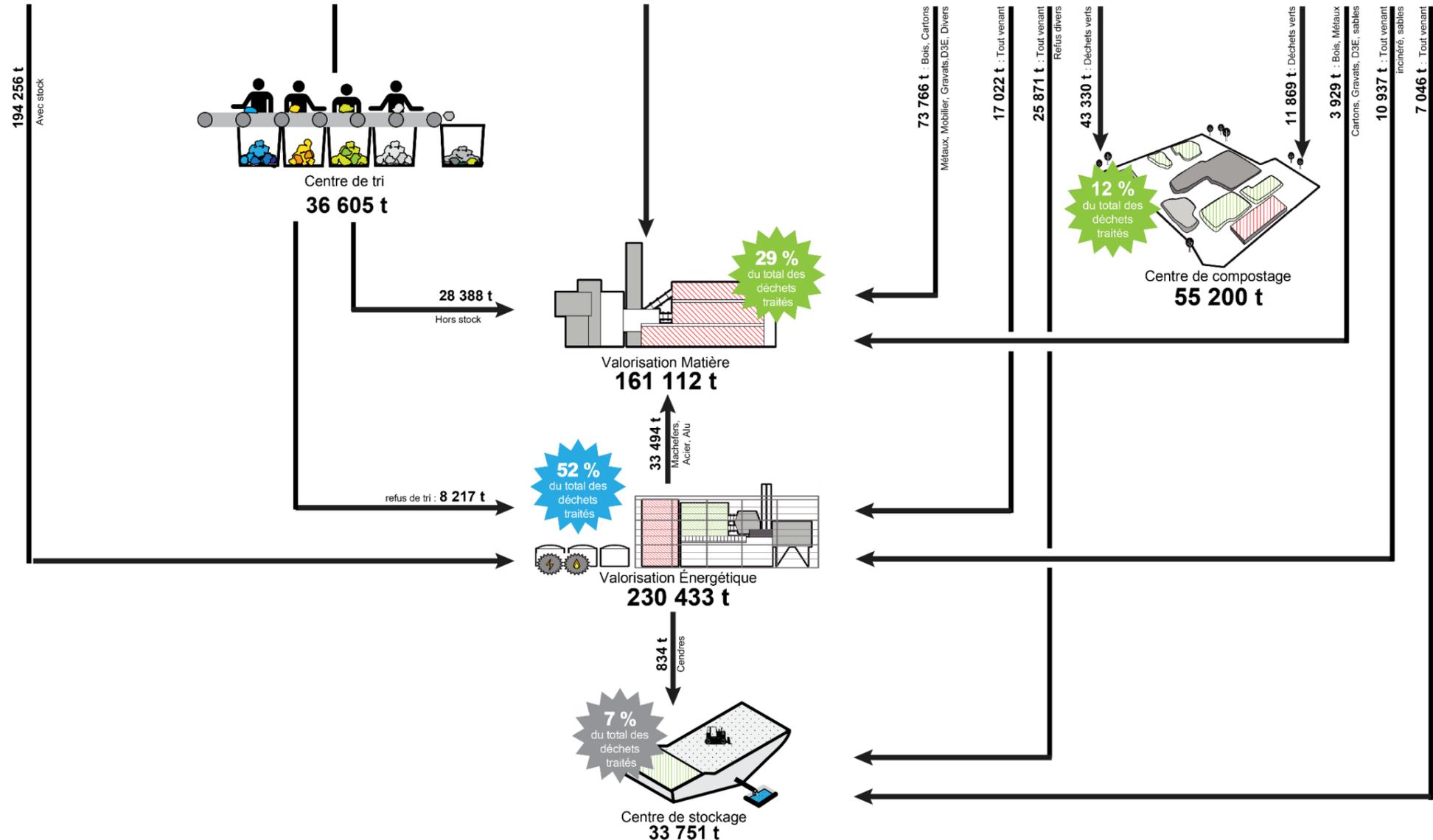
Collecte ordures ménagères résiduelles  
**194 256 t**  
(242 kg / hab)

Collecte sélective mélange  
**37 708 t**  
(47 kg / hab)

Collecte sélective Verre  
**21 535 t**  
(27 kg / hab)

Centres de recyclages  
**159 669 t**  
(199 kg / hab)

Services communaux et communautaires  
**33 781 t**  
(42 kg / hab)



Coût aidé HT

**72 160 595 €**



185 € / tonne  
ou 45 € / hab.



234 € / tonne  
ou 11 € / hab.



91 € / tonne  
ou 2 € / hab.



127 € / tonne  
ou 25 € / hab.



134 € / tonne  
ou 6 € / hab.

## Bénéfices environnementaux du recyclage

Le recyclage de 21 535 tonnes de verre et des 37 708 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) ont permis d'économiser :



708 171 m<sup>3</sup> d'eau soit la consommation en eau de 12 876 hab.



203 946 MWh d'énergie soit la consommation de 19 801 habitants



17 889 tonnes d'équivalent CO2 soit l'équivalent des émissions de 10 648 hab.



56 002 tonnes de matières premières naturelles.



# SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

# BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Chiffres clés : Tous flux

**446 949,03 tonnes/an**

(+19 463,47 T soit +4,55%/2020)

(+19 489,15 T soit +4,56%/2019)

**557,96 kg/an/habitant\***

(+18,18 kg/habitant soit +3,37%/2020)

(+12,09 kg/habitant soit +2,22%/2019)

+18,18 kg/hab  
+3,37%/2020

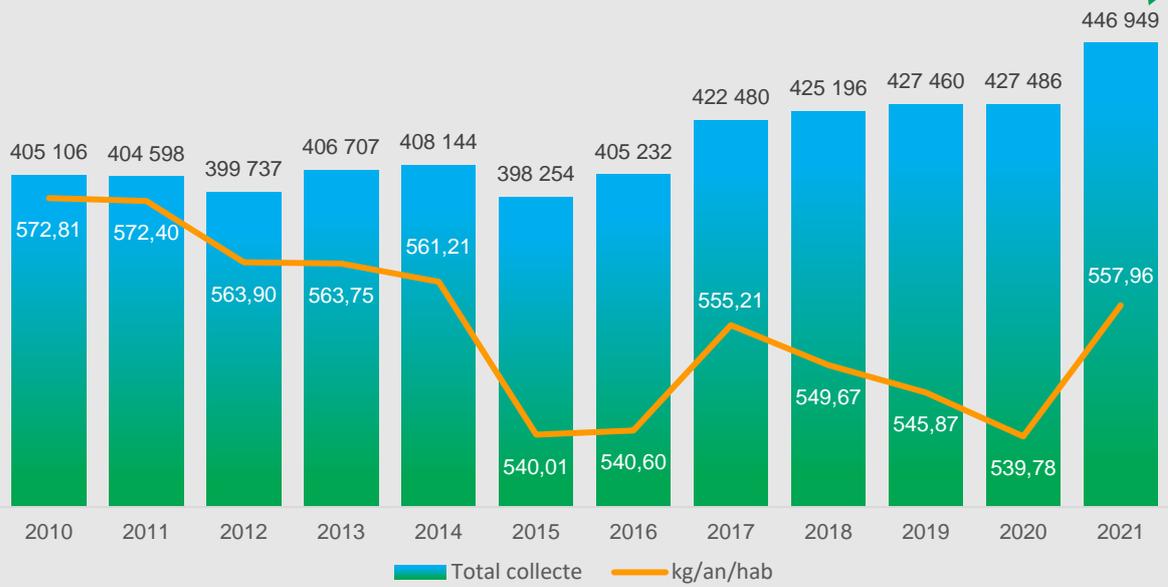


\*Sur la base de 801 041 habitants (chiffre INSEE 2021), soit +1,15 %/2020

## Évolution de la collecte

**-2,59%**  
kg/hab  
depuis  
2010

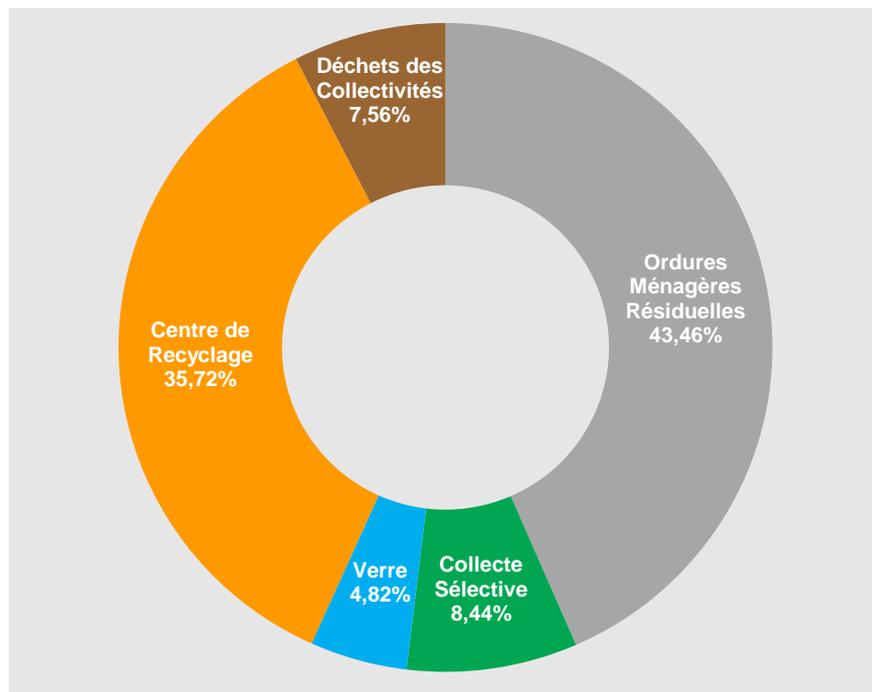
### Évolution des tonnages sur la base de 2010



Bien que la production de déchets par habitant soit en baisse de – 2,59% depuis 2010, l'année 2021 est

marquée par un rebond de +18,18 kg/han/an par rapport à 2020.

## Répartition par flux de la collecte



# LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

## Chiffres clés



**194 255,74 tonnes/an**

(+1 741,92T soit +0,90%/2020)

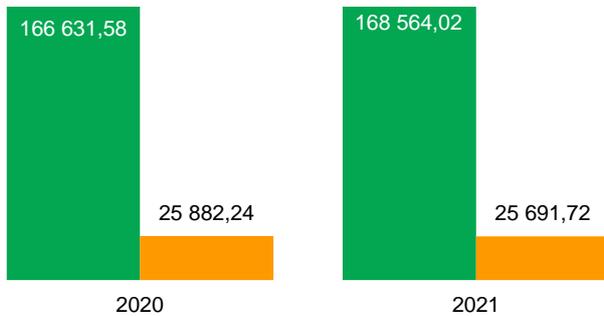
(+3 643,71T soit +1,91%/2019)

**242,50 kg/an/habitant**

(-0,58 kg/habitant soit -0,24%/2020)

(-0,91 kg/habitant soit -0,37%/2019)

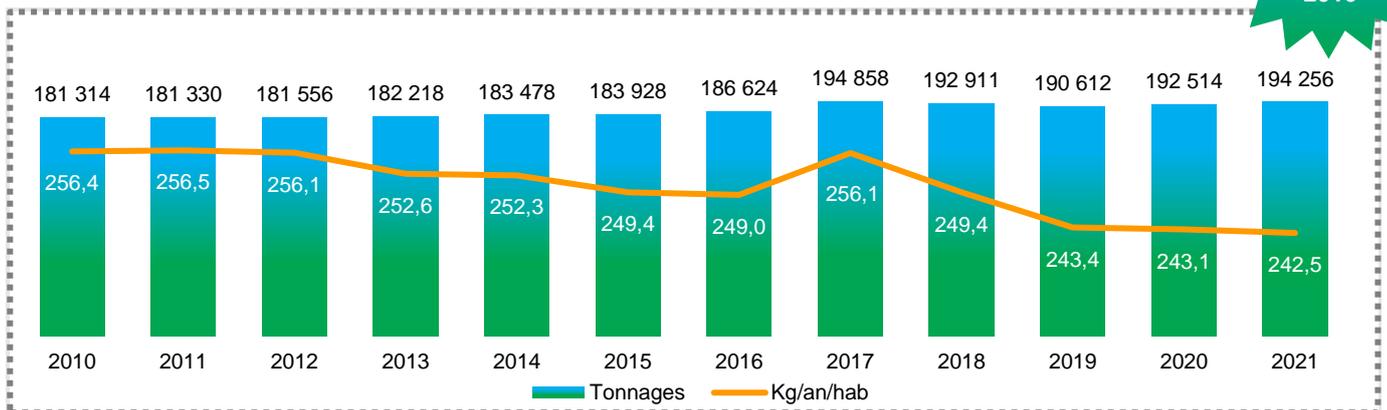
## Évolution des tonnages 2020/2021



+0,90% /2020  
-0,24% kg/hab

Hausse des tonnages cette année (+0,90%). Les résultats de Bordeaux Métropole par habitant sont cependant encore cette année en deçà de la moyenne nationale (249 kg/hab).

-5,41%  
kg/hab  
depuis  
2010



Depuis 2010, la production des déchets par habitant a baissé de 13,87 kg pour atteindre son plus bas niveau.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE

### Chiffres clés : Tous flux



**59 242,89 tonnes/an**

(+649,16 T soit +1,11%/2020)

(+1 677.94 T soit +2,91%/2019)



**73,96 kg/an/habitant**

(-0,03 kg/habitant soit -0,04%/2020)

(+0,45 kg/habitant soit +0,61%/2019)

### Les emballages ménagers légers

### Chiffres clés



**37 707,66 tonnes/an**

(+135,45 T soit +0,36%/2020)

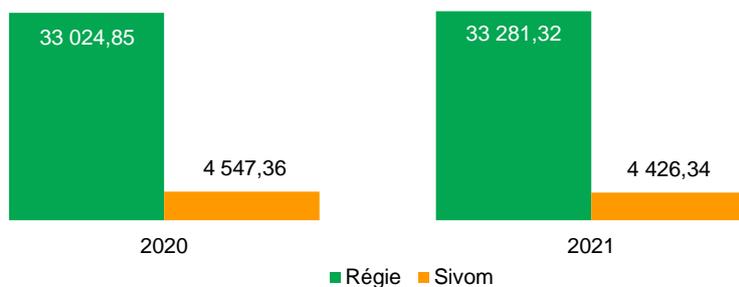
(-228,33T soit -0,60%/2019)

**47,07 kg/an/habitant**

(-0,37 kg/habitant soit -0,78%/2020)

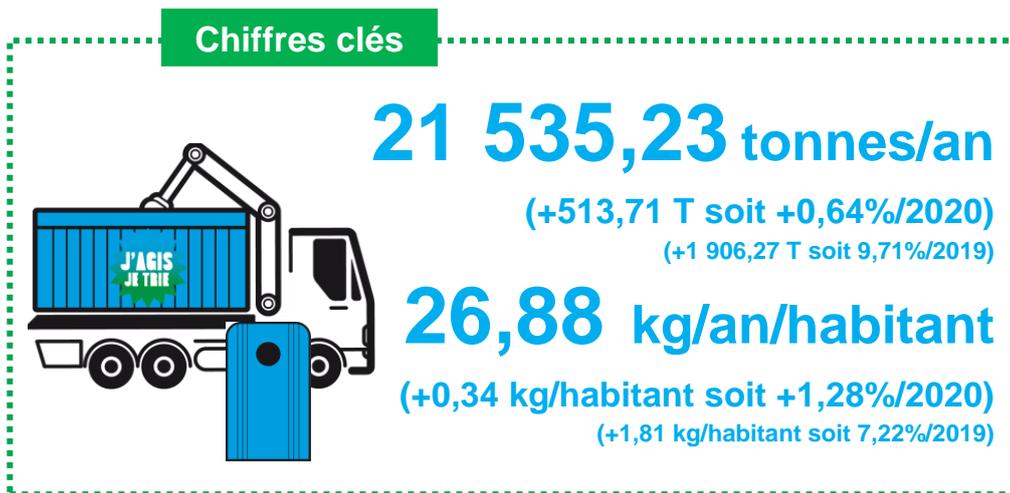
(-1,37 kg/habitant soit -2,83%/2019)

### Évolution des tonnages 2020/2021



**+0,36% tonnes**  
**-0,78% kg/hab**

Après une période de baisse, les tonnages collectés sont en légère augmentation (+0,36%/2020). Cette augmentation est constatée sur la régie (+0,77%). Le SIVOM baisse de -2,73%.



### Évolution des tonnages 2019/2020



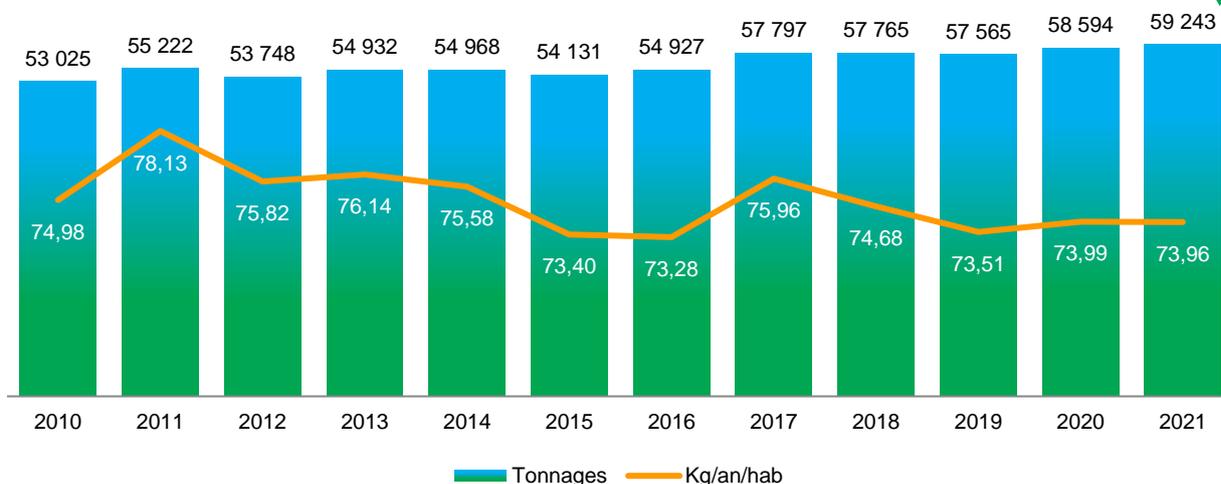
+2,44% tonnes  
+1,28% kg/hab

On constate une augmentation régulière des tonnages depuis 2010, qui s'accroît cette année principalement au niveau de la Régie (+3%).

### Évolution de la collecte sélective et verre



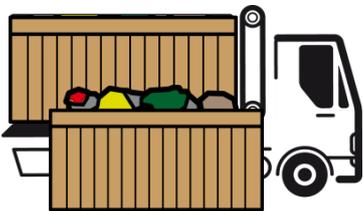
### Évolution des tonnages sur la base de 2010



-1,36%  
kg//hab  
depuis  
2010

# LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

## Chiffres clés



**159 669,17 tonnes/an**

(+17 374,44 T soit 12,21%/2020)

(+14 708,07 T soit 10,15%/2019)

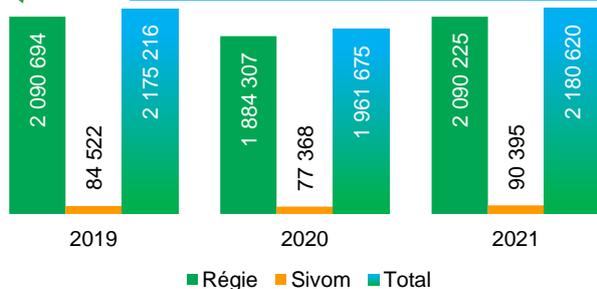
**199,33 kg/an/habitant**

(+19,65 kg/habitant soit +10,94%/2020)

(+14,21 kg/habitant soit +7,68%/2019)

+0,25%  
Par rapport à  
2019

### Évolution de la fréquentation 2019/2020/2021



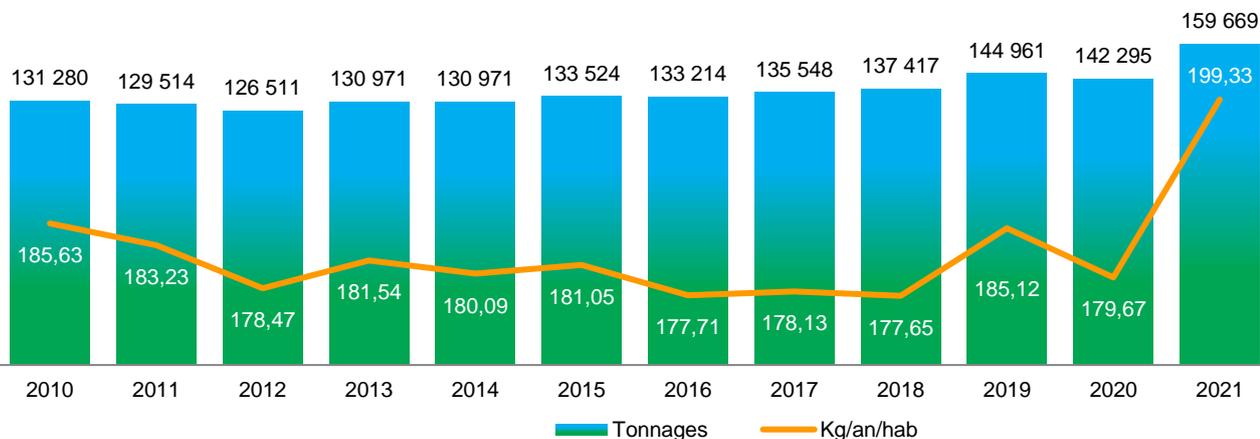
### Évolution des tonnages 2020/2021



+12,21% /2020  
+10,94% kg/hab

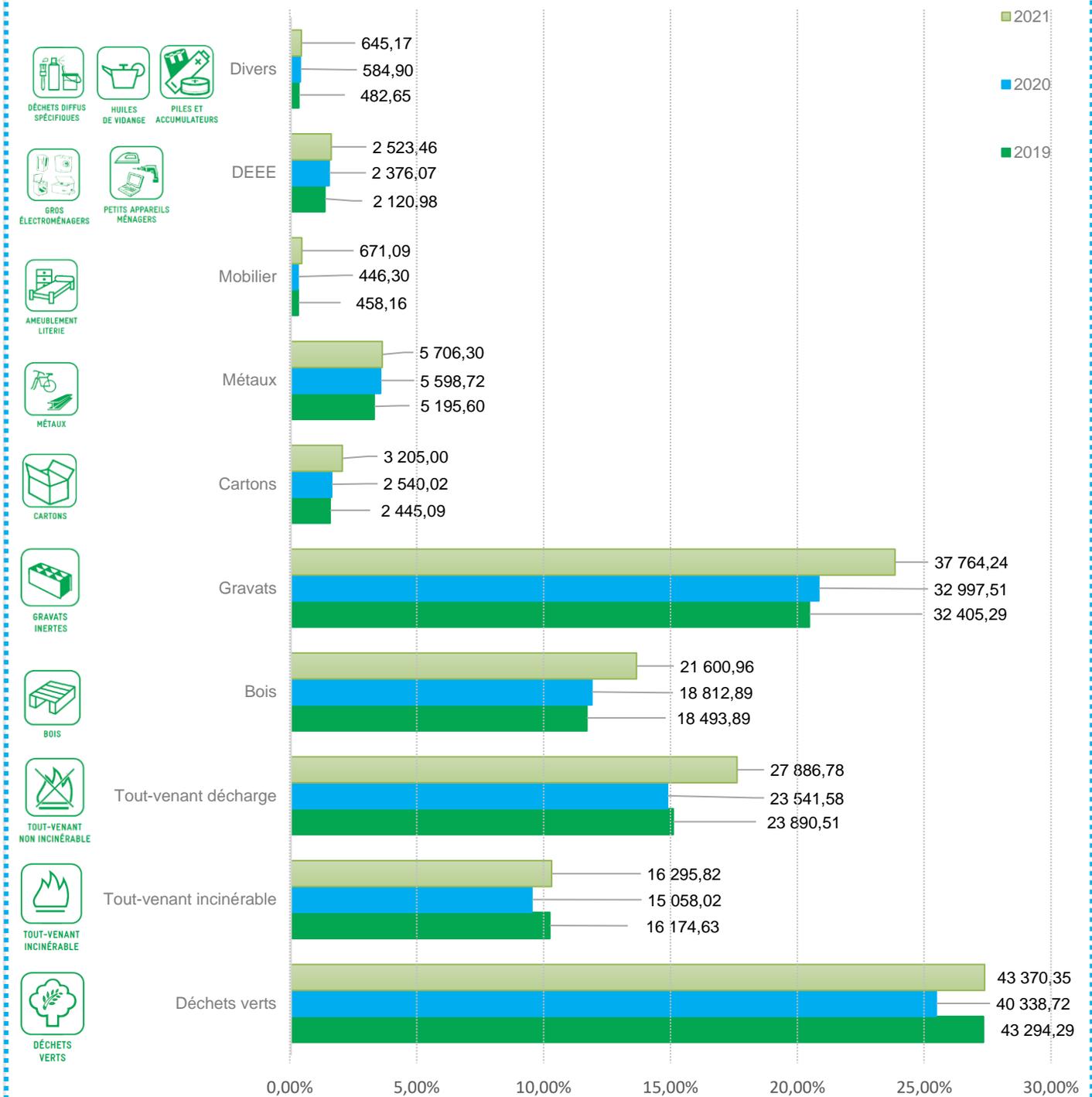
Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et la fermeture temporaire des centres de recyclage, la reprise de l'activité se fait ressentir. La fréquentation des centres de recyclage est en nette augmentation +11,16% par rapport à 2020, et les tonnages collectés en forte hausse +12,21% par rapport à 2020

### Évolution des tonnages sur la base de 2010



+7,38%  
kg//hab  
depuis  
2010

## Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage



La hausse des tonnages collectés en centres de recyclage se constate essentiellement sur les flux de Tout Venant Décharge +18,46%, le bois +14,82% et les gravats +14,45%.

Après une baisse conséquente en 2020, du fait de la fermeture temporaire des centres, les flux de déchets verts et TVI retrouvent un niveau similaire à 2019.

# LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

## Chiffres



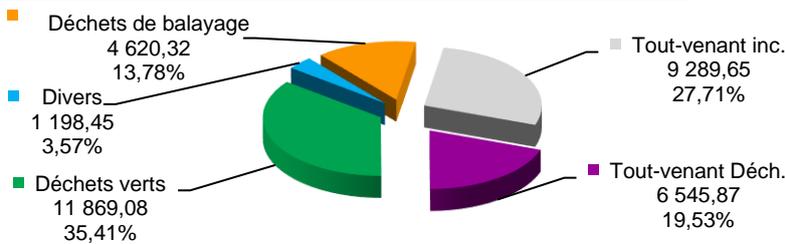
# 33 781,23 tonnes/an

(-302,05 T soit -0,89%/2020)

(-540,57 T soit -1,58%/2019)

## Déchets provenant des services communaux et communautaires

### Répartition par types de déchets 2021

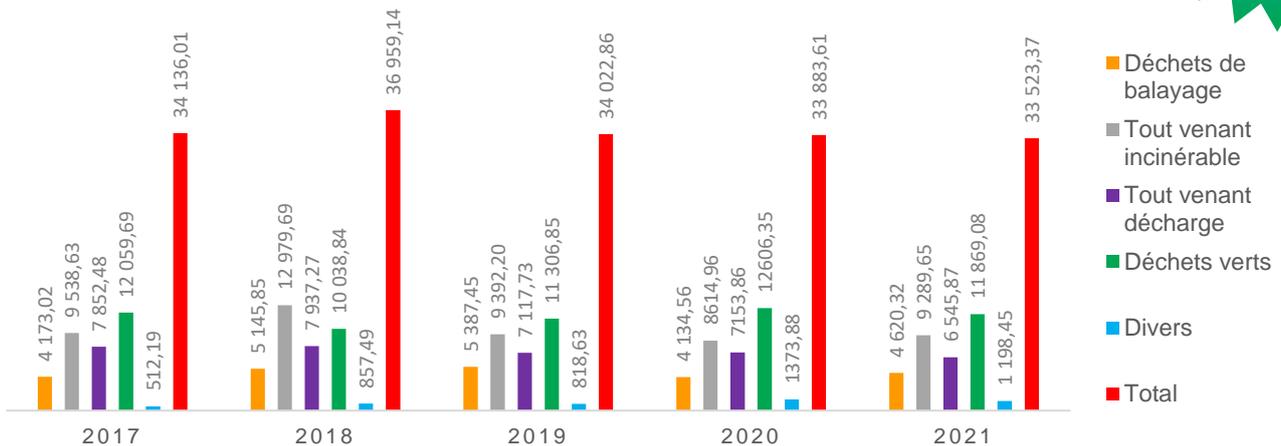


-1,06%

On relève une baisse des tonnages sur les déchets verts (-5,85%), les gravats et métaux (-12,77%) ; les sables de balayage quant à eux, ont augmenté (+11,75%)

(\*) les divers comprennent : le bois, les métaux, les gravats et les D3E.

### Évolution des tonnages sur 5 ans



+10,33%  
Depuis 2016

## Cas particuliers

### Évolution des tonnages

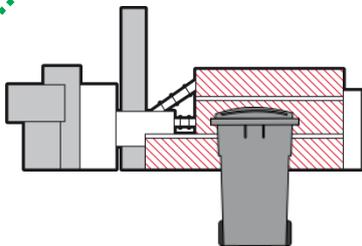


Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

# BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

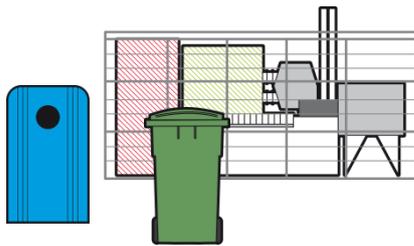
Chiffres clés : Tous flux

+19,40 kg/hab  
+3,61%/2020



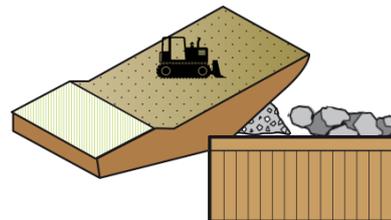
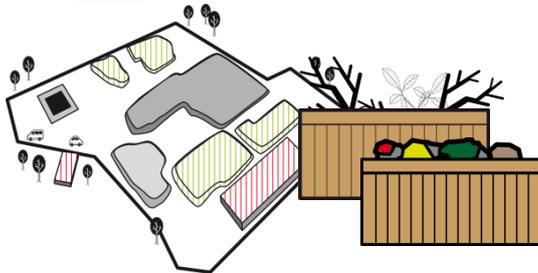
**446 167,12 tonnes/an**

(+20 424,68 T soit  
+4,58%/2020)



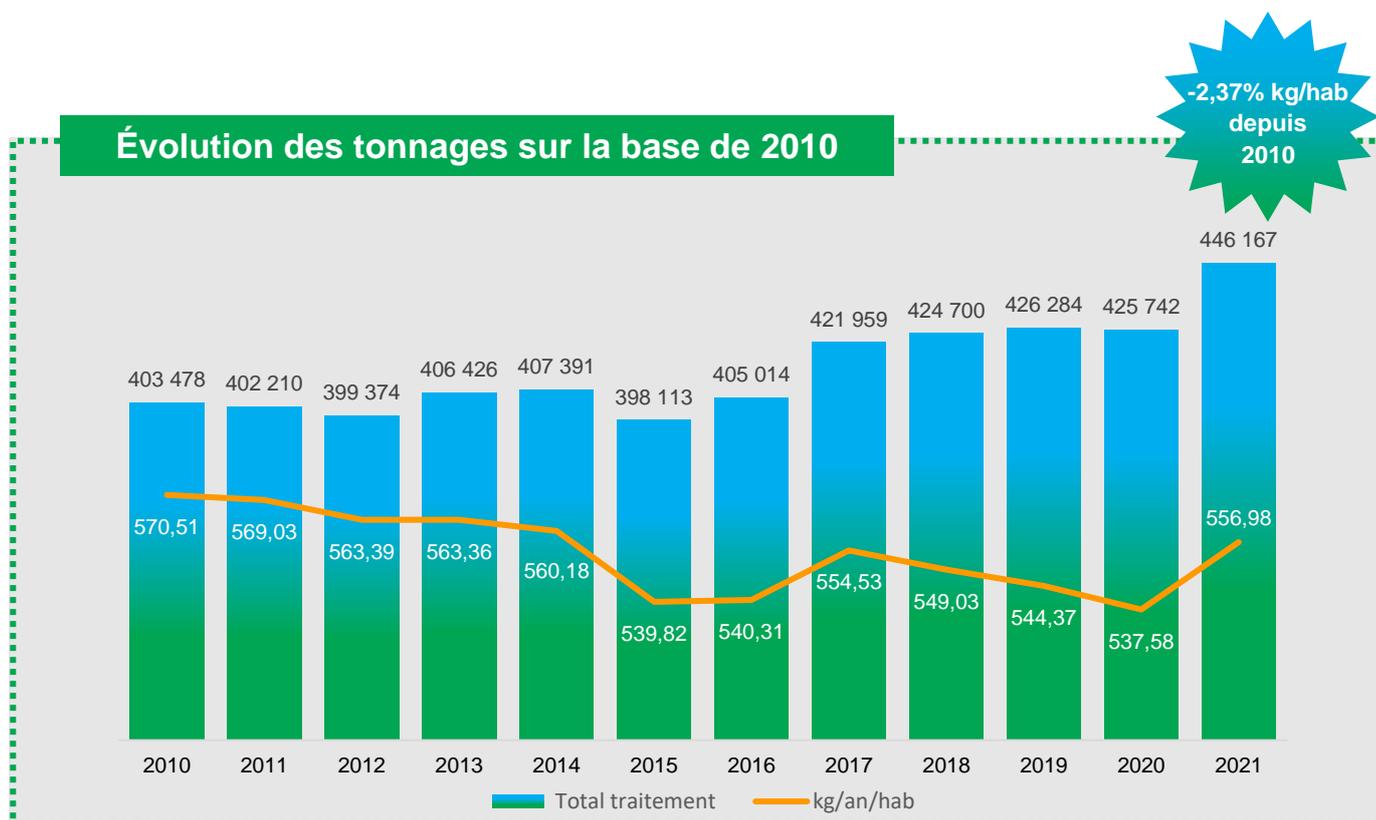
**556,98 kg/an/habitant\***

(+19,40 kg/habitant soit +3,61%/2020)



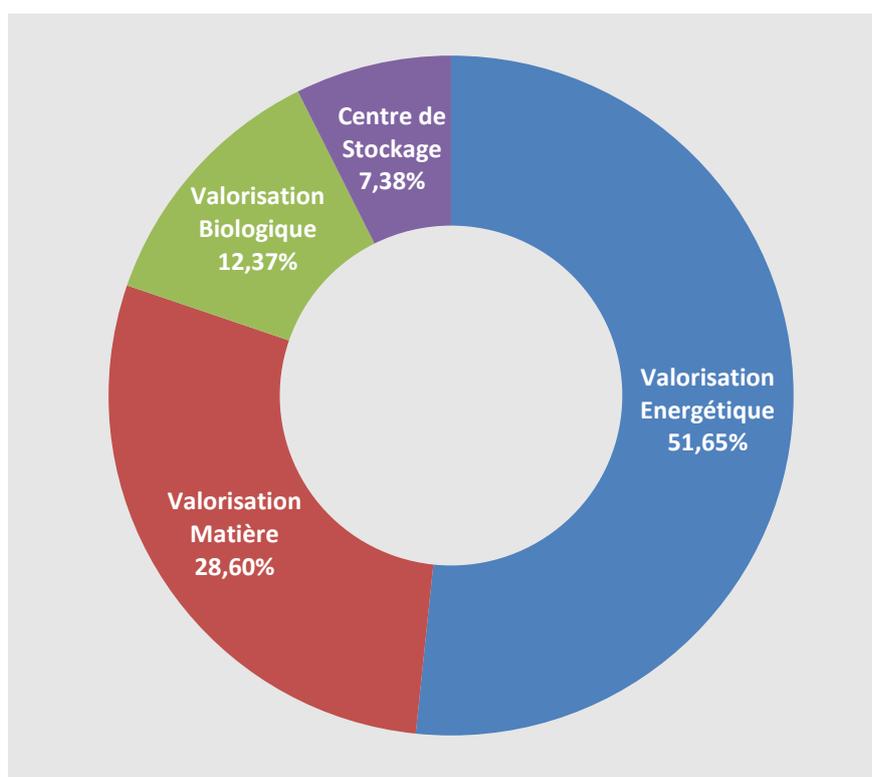
\* Sur la base de 773 542 habitants (chiffre INSEE 2018)

## Evolution du Traitement

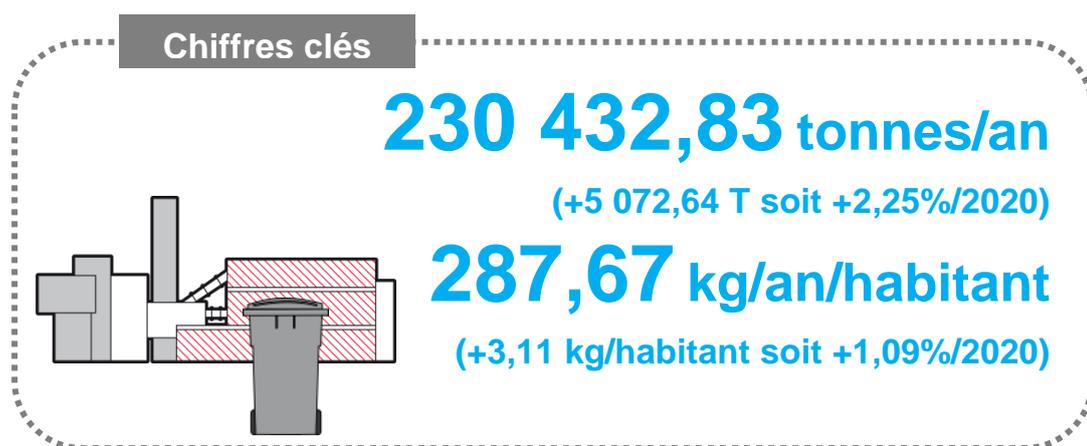


Avec 19,40 kg/hab de déchets traités en plus par rapport à 2020, l'année 2021 retrouve comme pour la collecte à son niveau de 2017.

## Répartition par flux du traitement



## LA VALORISATION ÉNERGETIQUE



### L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles

Tonnages	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
Ordures ménagères résiduelles BM	99 791,10	112 809,62	13,64%
Ordures ménagères résiduelles SIVOM	587,08	588,34	
Tout-venant incinérable CR	15 065,66	17 991,80	19,42%
Refus centre de tri	7 516,20	8 217,06	9,32%
Refus de tri collecte sélective COVID	1 597,64	0,00	
Déchets non ménagers dont sable de balayage et TVD triés incinérés	10 082,67	9 968,23	-1,14%
<b>TOTAL</b>	<b>134 640,35</b>	<b>149 575,05</b>	<b>11,09%</b>



Outre les tonnages ci-dessus mentionnés de Bordeaux Métropole, VALBOM a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par VALBOM à 256 167 tonnes en 2021.

Ce tonnage total incinéré (Métropole + autres apporteurs) a produit pour le délégataire :

- 52 481 tonnes de mâchefers dont 45 117 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 5 496 tonnes sont valorisées en matière (fer, aluminium et non ferreux) et 1 781 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux.

Le traitement des mâchefers a été réalisé sur la plateforme interrégionale de traitement et de valorisation « BEDEMAT » à Bedenac (17).

- 5 356 tonnes de cendres et 351 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de résidus ultimes de classe I de Graulhet (81).
- 122 210 MWh d'électricité dont 97 389 MWh ont été exportés sur le réseau.

## L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon

Tonnages	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
Régie	65 424,68	55 754,40	-14,78 %
SIVOM	25 295,16	25 103,38	-0,76%
<b>TOTAL</b>	<b>90 719,84</b>	<b>80 857,78</b>	<b>-10,87%</b>



La baisse des tonnages constatée (-10,87%) est due au report des tonnages vers l'UVE de Bègles.

En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de la Métropole rappelés ci-dessus, l'UVE a également reçu d'autres apports qui ont porté son tonnage incinéré à 124 532 tonnes.

Elle a ainsi produit :

- 26 951 tonnes de mâchefers, dont 23 064 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 2 747 tonnes sont valorisées en matière (fer, aluminium et non ferreux). 73 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux.

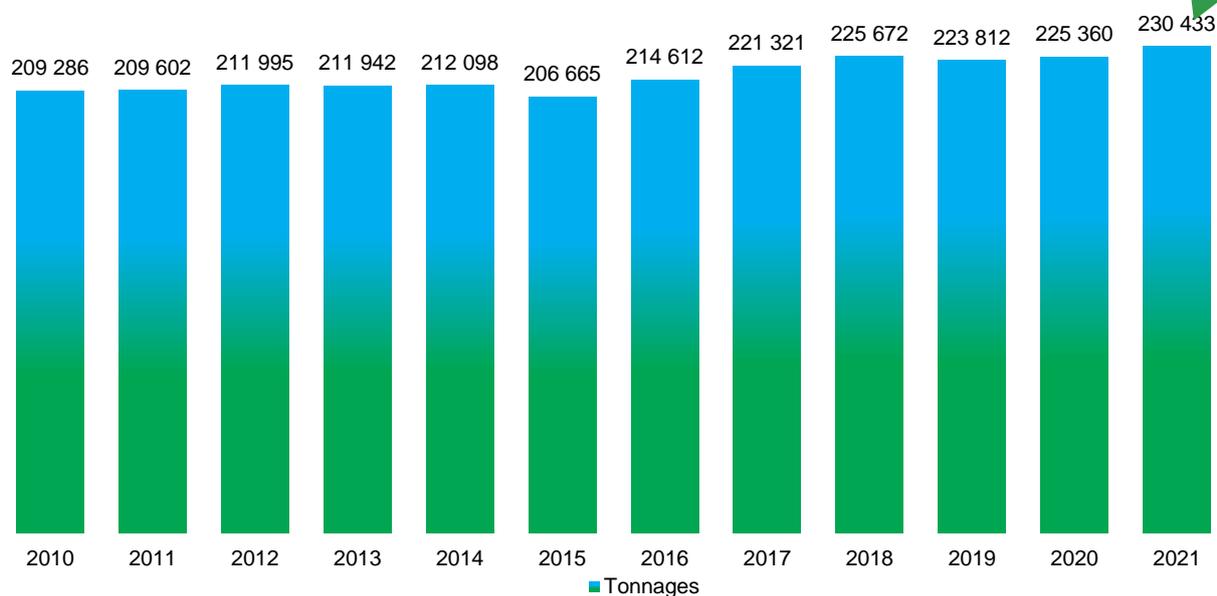
Le traitement des mâchefers a été réalisé sur la plateforme interrégionale de traitement et de valorisation « BEDEMAT » à Bedenac (17).

• 2 068 tonnes de cendres ont été enfouies à l'installation de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 923 tonnes de produits sodiques résiduels (PSR) repris par le fournisseur.

• 104 178 MWh d'énergie thermique cédée au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne, 8 919 MWh d'électricité autoconsommée et 19 666 MWh d'électricité vendue.

## Toutes unités confondues

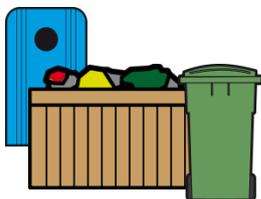
### Évolution des tonnages sur la base de 2010



Toutes unités confondues on constate une hausse (+2,25%) par rapport à 2020.

## LA VALORISATION MATIÈRE

### Chiffres clés



**127 617,55 tonnes/an**

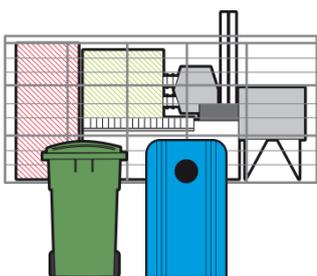
(+12 475,77T soit +10,84%/2020)

**159,31 kg/an/habitant**

(+13,92 kg/habitant soit +9,58%/2020)

### Les produits issus des collectes sélectives

### Chiffres clés



**49 922,85 tonnes/an**

(+2 515.33 tonnes /2020)

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par VALBOM, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing à Vayres

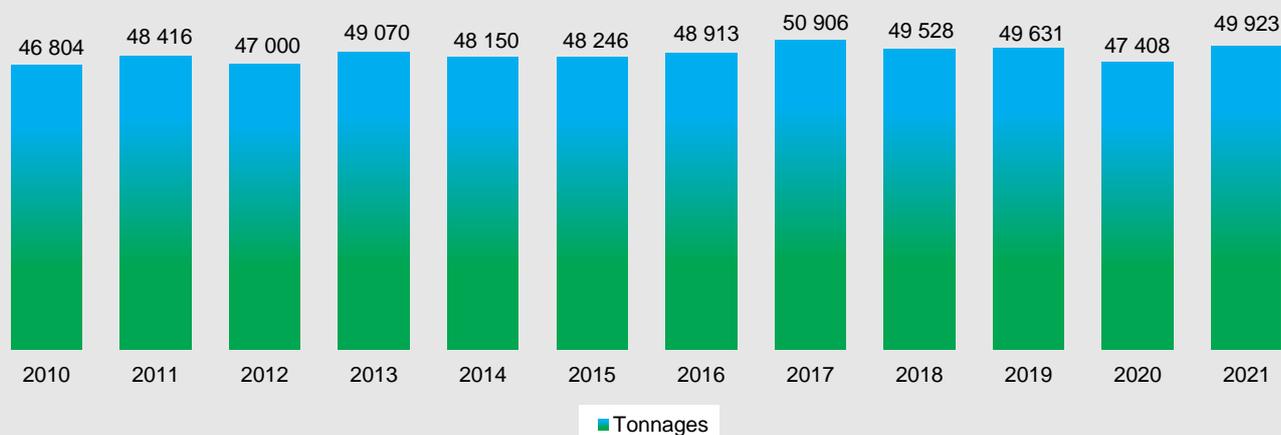
Tonnages	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
<b>Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO</b>			
Cartons	9 643,21	10 941,55	13,46%
Briques alimentaires	383,94	384,81	0,23%
Flaconnages plastiques	2 417,13	2 490,41	3,03%
Emballages acier	768,99	759,68	-1,21%
Emballages aluminium	85,61	105,38	23,09%
Verre	21 021,52	21 535,23	2,44%
<b>TOTAL</b>	<b>34 320,40</b>	<b>36 217,06</b>	<b>5,53%</b>

Cette évolution est liée à l'augmentation des tonnages collectés pour le carton et le verre.

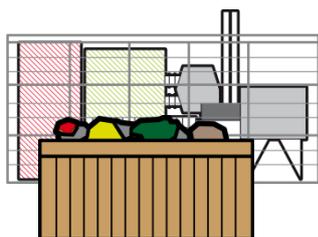
Tonnages	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
<b>Déchets recyclables soutenus par CITEO</b>			
Journaux / magazines/bureau	4 769,38	7 903,92	65,72%
Gros de magasin	8 317,74	5 801,87	-30,25%
<b>TOTAL</b>	<b>13 087,12</b>	<b>13 705,79</b>	<b>4,73%</b>

### Évolution des tonnages sur la base de 2010

+ 1,29% depuis 2010



Chiffres clés



**77 694,70 tonnes/an**  
(+9 960,44 T /2020)

Les cartons

Évolution des tonnages 2020/2021

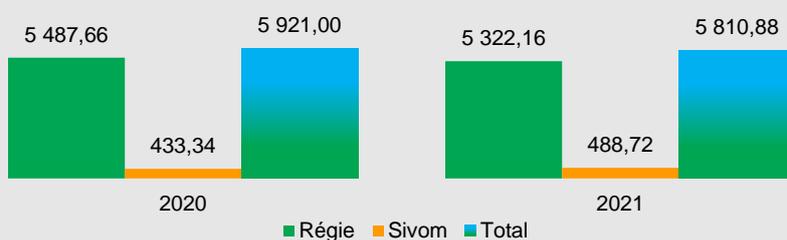


+27,73%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2020/2021

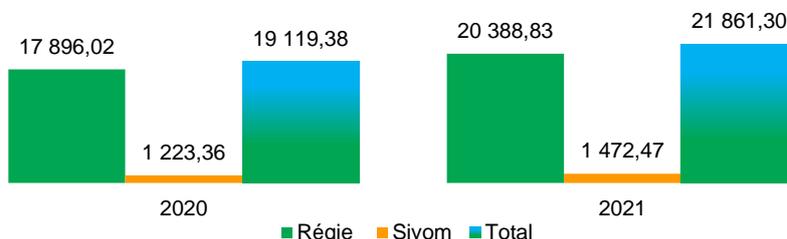


-1,86%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2020/2021



+14,34%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

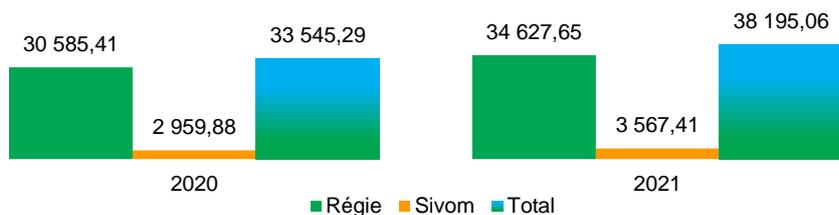
Les sables de balayage

	2020	2021	Evolution
Régie	2 274,00	2 541,18	11,75%

Après criblage (pour retirer les indésirables), en ajout de terre végétale, les sables pourront être utilisés pour la réalisation de talus.

## Les gravats

### Évolution des tonnages 2020/2021

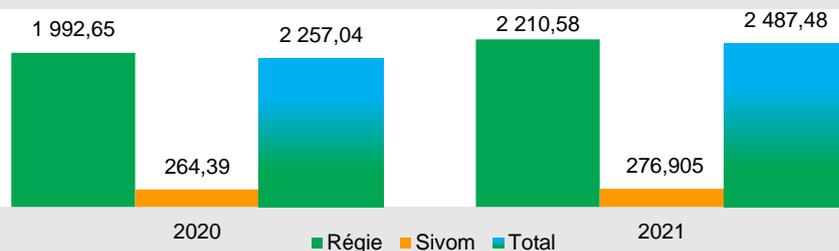


+13,86%

Les gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

## Les déchets d'équipement électrique et électronique

### Évolution des tonnages 2020/2021

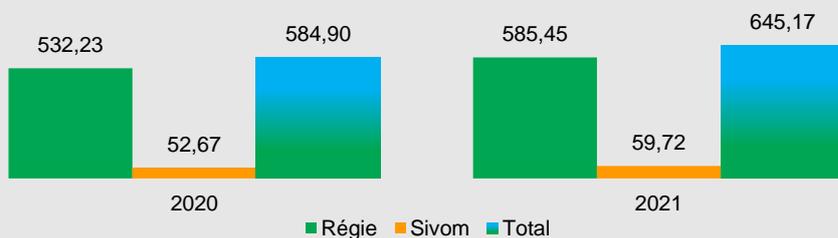


+10,21%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

## Les déchets diffus spécifiques des ménages

### Évolution des tonnages 2020/2021



+10,31%

### Répartition des tonnages des DDSM



Dans la catégorie « divers », qui concerne 66% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 381,85 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

## Le tout venant trié

	2020	2021	Evolution
Régie	982,79	2 157,12	119,49%

## Les mobiliers

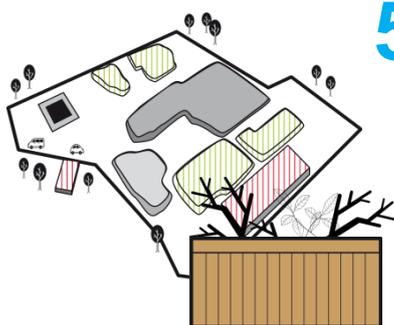
	Tonnages REP	2020	2021	Evolution
Régie	CR de Pessac bourgailh, Ambarès-et-Lagrave, Le Taillan Médoc, Villenave d'Ornon, Blanquefort et Bruges	446,30	671,09	50,37%

Depuis 2019 le nouveau marché de valorisation des TVD a permis de trier notamment les gravats et les traiter en sous-couche routière.

La présence de bennes sur six centres de recyclage a permis la collecte et la valorisation matière.

## LA VALORISATION BIOLOGIQUE

### Chiffres clés



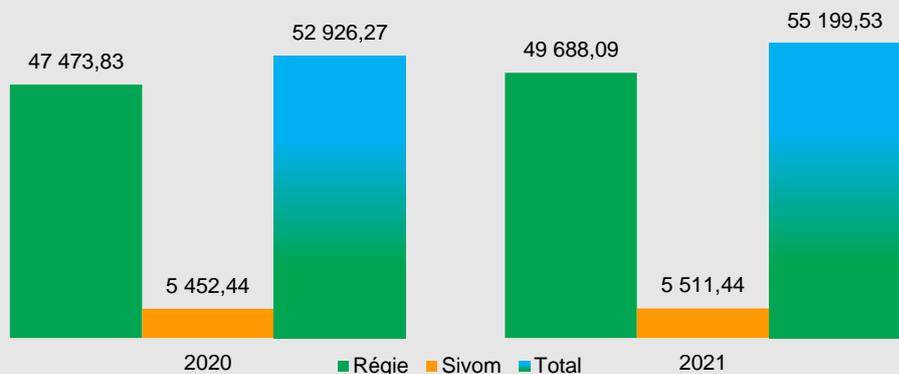
**55 199,53 tonnes/an**

(+2 273,26T soit +4,30%/2020)

**68,91 kg/an/habitant**

(+2,08 kg/habitant soit +3,11%/2020)

### Évolution des tonnages 2020/2021



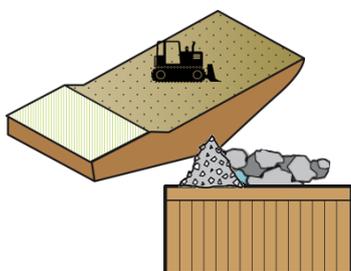
+4,30%

Les végétaux collectés en régie communautaire sont valorisés en compost sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de végétaux fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques. Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par une période de fermeture des centres de recyclages pour raison sanitaire.

# L'ÉLIMINATION EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

## Chiffres clés



**32 917,21 tonnes/an**

(+603,01 T soit +1,87%/2020)

**41,09 kg/an/habitant**

(+0,29 kg/habitant soit +0,72%/2020)

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

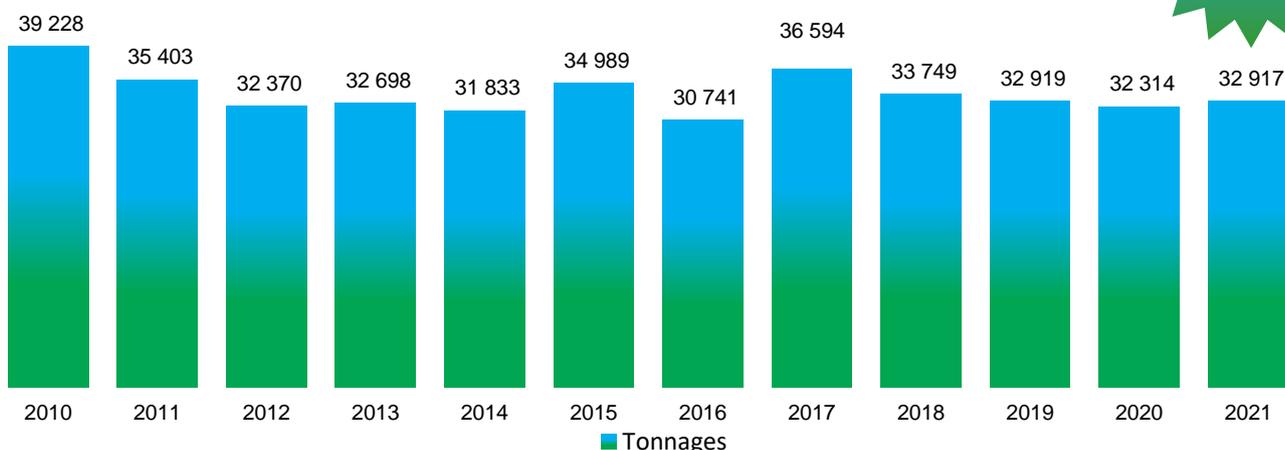
	2020	2021	Evolution
Tout Venant Régie	24 300,13	26 444,52	8,82%
Tout Venant Sivom	5 658,94	6 136,70	8,44%
<b>Tout Venant TOTAL</b>	<b>29 959,07</b>	<b>32 581,22</b>	<b>8,75%</b>
Refus incinération	2 002,88	0,00	-100%
Refus de valorisation	352,25	335,99	-4,62%
<b>Refus TOTAL</b>	<b>2 355,13</b>	<b>335,99</b>	<b>-85,73%</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>32 314,20</b>	<b>32 917,21</b>	<b>1,87%</b>



En 2021, les UVE n'ont pas eu recours à l'enfouissement des déchets ménagers non incinérés ce qui a permis une augmentation modérée des tonnages enfouis malgré une hausse des tonnages en centres de recyclage (+2 622,15 t).

Au total, les déchets mis en ISDND représentent seulement 7,38 % de la totalité des déchets traités, résultat nettement inférieur à la moyenne nationale (24% : source ADEME)

## Évolution des tonnages sur la base de 2010



# LES INDICATEURS FINANCIERS

# LE COMPTE ADMINISTRATIF

## LES DÉPENSES DU SERVICE

### Chiffres clés

**Dépenses réelles d'investissement**

**15 836 839,86 € (+30,70%/2020)**

**Dépenses réelles de fonctionnement**

**113 221 712,20 € (+13,40%/2020)**

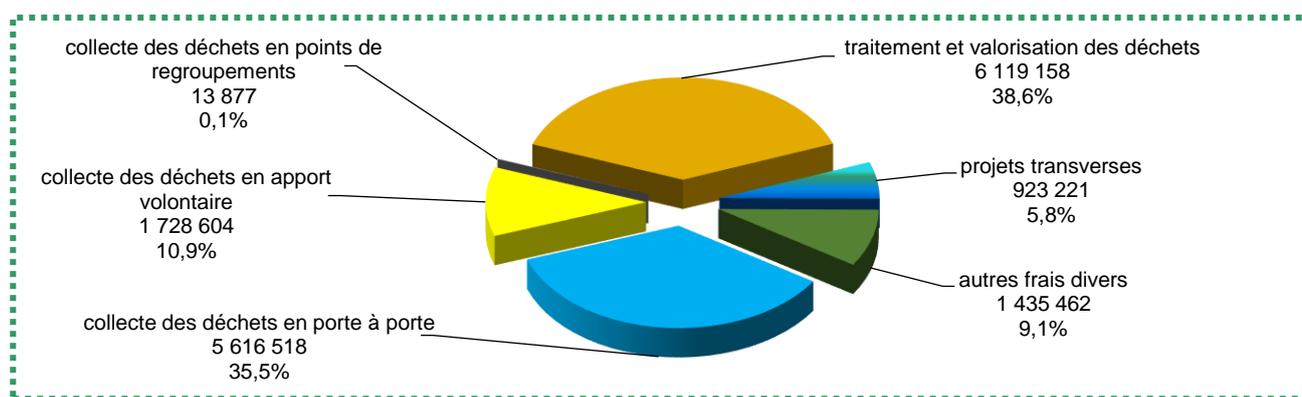
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2020	2021	Evolution	Ecart
<b>COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE</b>				
Aménagement et construction d'équipements (Bâtiment d'exploitation de Latule)	71 251,84	15 254,65	-78,59%	-55 997,19
Acquisition de matériel roulant	1 732 433,40	4 048 866,22	133,71%	2 316 432,82
Acquisition bacs individuels de collecte	996 512,11	1 545 132,58	55,05%	548 620,47
Acquisition matériel divers	36 620,66	7 264,30	-80,16%	-29 356,36
<b>Sous total</b>	<b>2 836 818,01</b>	<b>5 616 517,75</b>	<b>97,99%</b>	<b>2 779 699,74</b>
<b>COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE</b>				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	690 904,67	581 045,73	-15,90%	-109 858,94
Acquisition de matériel roulant	887 248,05	601 941,88	-32,16%	-285 306,17
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	73 558,47	42 762,67	-41,87%	-30 795,80
Acquisition de bennes amovibles pour les centres de recyclage	0,00	388 920,00		388 920,00
Acquisition matériel divers	33 726,06	113 933,87	237,82%	80 207,81
<b>Sous total</b>	<b>1 685 437,25</b>	<b>1 728 604,15</b>	<b>2,56%</b>	<b>43 166,90</b>
<b>COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENT</b>				
Locaux de pré-collecte mutualisés	28 908,40	13 876,68	-52,00%	-15 031,72
<b>Sous total</b>	<b>28 908,40</b>	<b>13 876,68</b>	<b>-52,00%</b>	<b>-15 031,72</b>
<b>TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS</b>				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transit)	233 331,61	79 725,01	-65,83%	-153 606,60
Contrat de concession - Rémunération fixe préfinancement travaux	5 409 099,50	6 039 432,50	11,65%	630 333,00
<b>Sous total</b>	<b>5 642 431,11</b>	<b>6 119 157,51</b>	<b>8,45%</b>	<b>476 726,40</b>
<b>PROJETS TRANSVERSES</b>				
Aménagement de sites	465 576,98	681 818,80	46,45%	216 241,82
INDO-informatisation direction	61 469,02	241 402,50	292,72%	179 933,48
<b>Sous total</b>	<b>527 046,00</b>	<b>923 221,30</b>	<b>75,17%</b>	<b>396 175,30</b>
<b>AUTRES FRAIS DIVERS</b>				
Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00
Remboursement du capital de la dette	1 396 063,19	1 435 462,47	2,82%	39 399,28
<b>Sous total</b>	<b>1 396 063,19</b>	<b>1 435 462,47</b>	<b>2,82%</b>	<b>39 399,28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 116 703,96</b>	<b>15 836 839,86</b>	<b>30,70%</b>	<b>3 720 135,90</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2020	2021	Evolution	Ecart
Amortissements des subventions	63 504,00	63 504,00	0,00%	0,00
Autres	106 327,45	62 556,21	-41,17%	-43 771,24
<b>TOTAL</b>	<b>169 831,45</b>	<b>126 060,21</b>	<b>-26%</b>	<b>-43 771,24</b>

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## Répartition des dépenses réelles d'investissement



## Évolution des dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement augmente de nouveau en 2021 avec 15,8 M€ soit une augmentation de 30,7 % par rapport à 2020.

Cet exercice marque la reprise de l'activité après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire.

L'acquisition de matériel est en hausse de 82,8% notamment sur le matériel roulant en porte à porte qui évolue de plus de 133% avec 4M€ de dépenses et de 55% pour l'acquisition de bacs en partie du fait des retards pris en 2020.

L'équipement de puces sur les bennes et les points d'apport volontaires a également fortement évolué avec +179 k€ soit +293%.

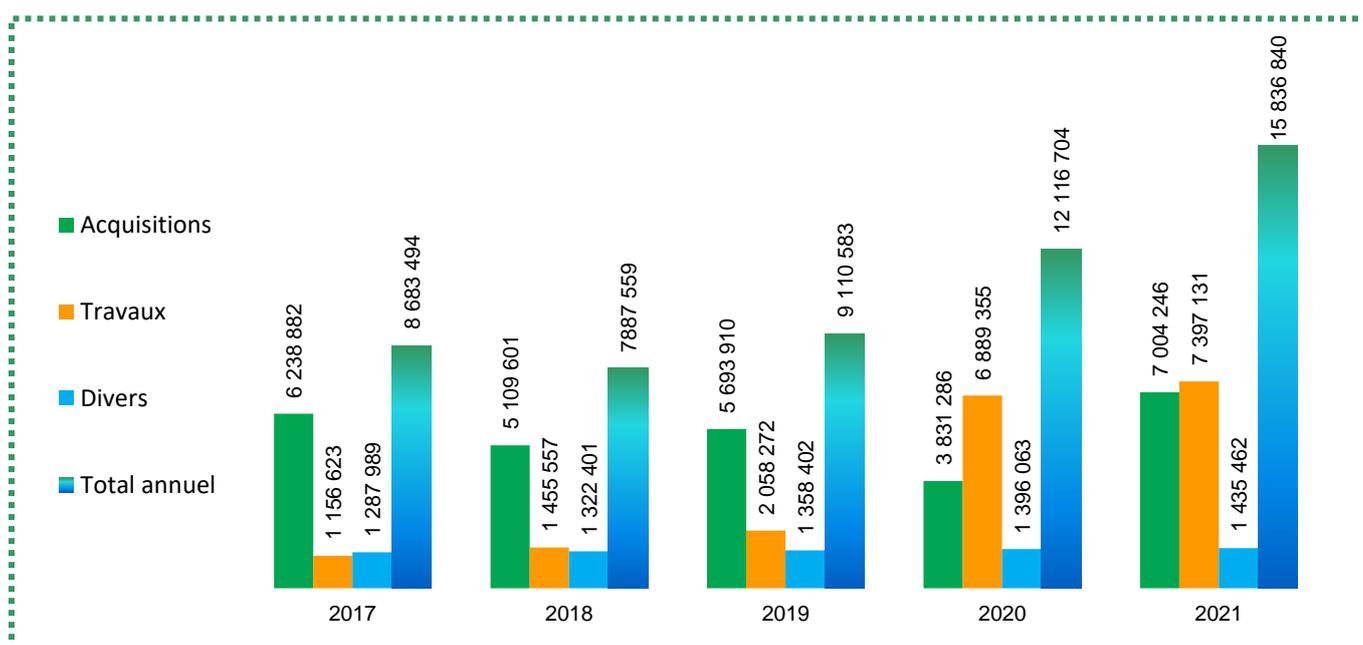
Le renouvellement du contrat de DSP en février 2020 portant sur l'exploitation des installations nécessaires au traitement des déchets compte désormais une année pleine de dépenses contrairement à 2020.

Ainsi la rémunération avec part fixe est versée pour la seconde année au concessionnaire pour les

investissements programmés (Agrandissement du centre de tri pour permettre l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques et mise aux normes des usines) sous la forme d'un préfinancement jusqu'à la mise en service des installations pour 6 M€ (5,4 M € en 2020).

Le poste travaux est quant à lui en baisse sur les travaux d'aménagement des sites de -8,3% portant sur :

- le bâtiment d'exploitation du site de Latule qui reste à la phase d'étude, les travaux débiteront en 2022 ;
- l'aménagement des centres de recyclage (-109 k€ soit -15,9%) dont -228 k€ sur l'aménagement de Surcouf. A contrario, l'installation de bornes enterrées a augmenté de 243 k€ ;
- l'aménagement des centres de transit a également baissé de -65,8%, une grande partie de l'aménagement du site de Touban ayant été fait en 2020.

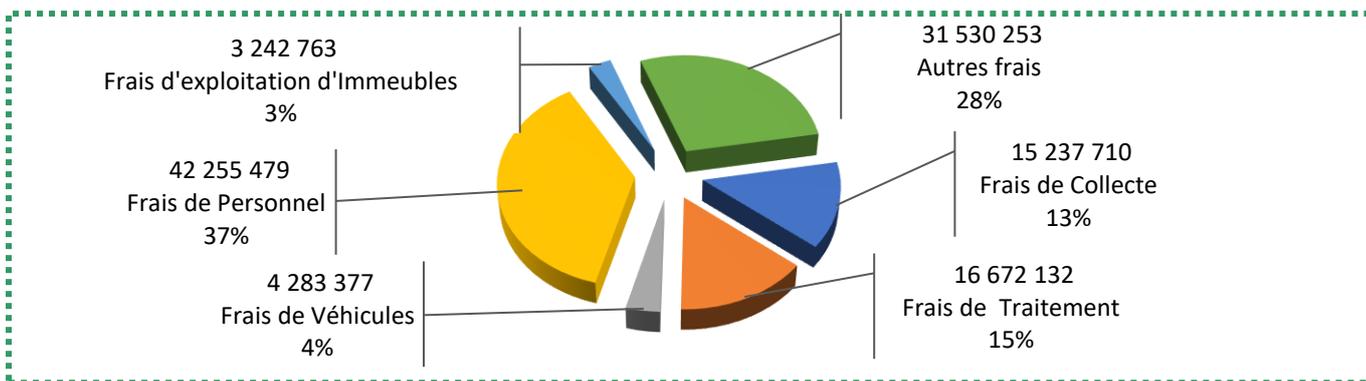


## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2020	2021	Evolution	Ecart
<b>Frais de collecte</b>				
Maintenance des bacs	669 756,69	801 907,57	19,73%	132 150,88
Transport par prestataire	3 541 872,92	3 544 409,04	0,07%	2 536,12
Participation SIVOM Rive droite	8 946 805,84	9 539 284,00	6,62%	592 478,16
Collecte à plat Centres de Recyclage	244 550,00	176 209,75	-27,95%	-68 340,25
Collecte des déchets	1 141 123,56	1 175 899,28	3,05%	34 775,72
<b>Sous total</b>	<b>14 544 109,01</b>	<b>15 237 709,64</b>	<b>4,77%</b>	<b>693 600,63</b>
<b>Frais de traitement</b>				
Incinération des déchets ménagers	10 933 531,21	6 439 327,32	-41,10%	-4 494 203,89
Tri des déchets recyclables	1 850 923,74	670 822,74	-63,76%	-1 180 101,00
Compostage des déchets verts	2 616 982,15	2 532 219,59	-3,24%	-84 762,56
Valorisation des cartons	419 173,64	506 881,54	20,92%	87 707,90
Valorisation du bois	519 971,55	570 408,22	9,70%	50 436,67
Déchets diffus spécifiques des ménages	104 992,91	49 543,21	-52,81%	-55 449,70
Gravats	315 743,12	300 900,42	-4,70%	-14 842,70
Traitement du TVD	1 922 631,54	2 761 107,62	43,61%	838 476,08
TGAP (incinération)	728 180,71	1 955 793,68	168,59%	1 227 612,97
TGAP (mise en décharge)	507 961,10	885 127,31	74,25%	377 166,21
<b>Sous total</b>	<b>19 920 091,67</b>	<b>16 672 131,65</b>	<b>-16,30%</b>	<b>-3 247 960,02</b>
<b>Frais de véhicules</b>				
Carburant	2 265 128,06	2 682 208,51	18,41%	417 080,45
Pièces et réparations	1 996 437,46	1 415 794,23	-29,08%	-580 643,23
Assurances et taxes	165 021,58	185 374,23	12,33%	20 352,65
<b>Sous total</b>	<b>4 426 587,10</b>	<b>4 283 376,97</b>	<b>-3,24%</b>	<b>-143 210,13</b>
<b>Frais de personnel</b>				
Personnel de la DPGD	38 961 846,48	39 663 367,05	1,80%	701 520,57
Quote- part personnel ateliers	1 977 191,14	2 378 282,45	20,29%	401 091,31
Assurances et divers	195 084,90	213 829,17	9,61%	18 744,27
<b>Sous total</b>	<b>41 134 122,52</b>	<b>42 255 478,67</b>	<b>2,73%</b>	<b>1 121 356,15</b>
<b>Frais d'exploitation et de gestion des immeubles</b>				
Travaux d'entretien et de maintenance	796 315,78	1 054 502,00	32,42%	258 186,22
Frais de Gardiennage	1 029 197,83	1 016 907,93	-1,19%	-12 289,90
Frais de location	236 111,67	222 917,01	-5,59%	-13 194,66
Consommation d'eau et d'électricité gaz	160 537,52	166 343,14	3,62%	5 805,62
Assurances et taxes	318 343,43	662 060,39	107,97%	343 716,96
Analyses et divers	61 401,73	120 032,13	95,49%	58 630,40
<b>Sous total</b>	<b>2 601 907,96</b>	<b>3 242 762,60</b>	<b>24,63%</b>	<b>640 854,64</b>
<b>Autres frais</b>				
Fournitures diverses	475 289,67	605 925,65	27,49%	130 635,98
Communication	30 149,43	145 783,41	383,54%	115 633,98
Participations cotisations diverses subventions	263 501,76	164 925,56	-37,41%	-98 576,20
Frais administration générale	3 794 437,02	4 617 120,89	21,68%	822 683,87
Frais divers (honoraires, analyses, etc.)	392 403,30	928 865,42	136,71%	536 462,12
Charges exceptionnelles	12 133 068,75	24 983 549,09	105,91%	12 850 480,34
Intérêts de la dette	123 667,98	84 082,65	-32,01%	-39 585,33
<b>Sous total</b>	<b>17 212 517,91</b>	<b>31 530 252,67</b>	<b>83,18%</b>	<b>14 317 734,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>99 839 336,17</b>	<b>113 221 712,20</b>	<b>13,40%</b>	<b>13 382 376,03</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2020	2021	Evolution	Ecart
Amortissements	9 388 273,04	9 394 683,29	0,07%	6 410,25
Autres	298 934,67	202 881,53	-32,13%	-96 053,14
<b>Total</b>	<b>9 687 207,71</b>	<b>9 597 564,82</b>	<b>-0,93%</b>	<b>-89 642,89</b>

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Après une baisse des dépenses en 2020, on relève en 2021 une hausse des dépenses de Fonctionnement de 13,40 % soit 13,4 M€.

Cette hausse se constate essentiellement sur les charges exceptionnelles pour 14,3 M€, 12,5 M€ ayant été provisionnées au titre de la contribution financière versée par Bordeaux Métropole pour les investissements programmés dans le cadre de la nouvelle DSP de traitement des déchets. A cela s'ajoute une hausse des frais d'administration générale de 21,7% soit 0,8 M€ et une augmentation des frais d'AMO pour 516 k€ en grande partie liés au plan déchets 2022-2026.

Dans une moindre mesure, on relève également des dépenses en hausse au niveau :

- des frais de personnel pour 1,1 M€ soit 2,73% en lien avec le glissement vieillesse technicité (GVT) et une hausse de plus de 20% sur la refacturation de la quote-part des personnels d'ateliers ;
- des travaux d'entretien et de maintenance pour 258 k€, soit +32.4% avec une reprise des travaux d'entretien et de réparations sur les sites suite à la crise sanitaire (+ 187 k€) et une augmentation des frais de nettoyage en lien avec le protocole sanitaire (+86 k€ ; + 101%) ;

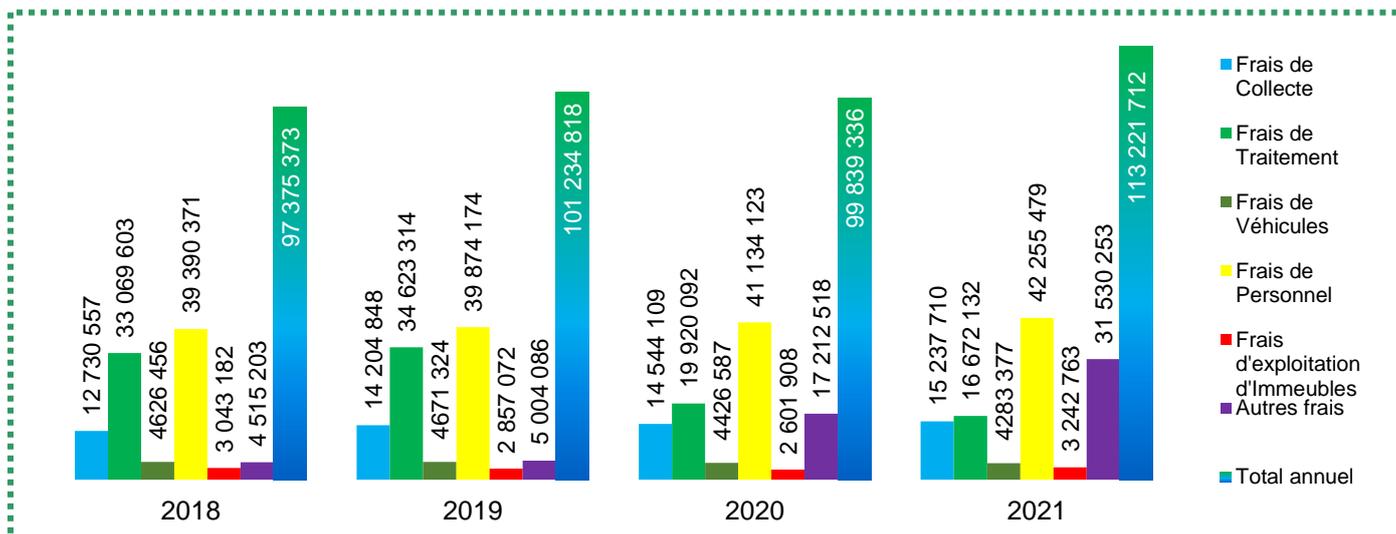
– des frais de collecte pour 693 k€ soit +4,77% en lien avec changement de méthode de comptabilisation sur la participation au SIVOM Rive droite.

A l'inverse, on note une baisse :

- des frais de de traitement pour -3,2 M€ soit -15,8% en lien avec le changement de contrat de concession dont les tarifs sont avantageux malgré la hausse des tonnages. Il est important de noter que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente au contraire de 1,6 M€ soit 129,8%, le prix de la tonne enfouie étant passée de 18€ à 30€ et le prix de la tonne incinérée de 3€ à 8€ ;
- des frais de véhicules avec une baisse de 581 k€ soit -29% sur les pièces et réparations suite à un changement de méthode de calcul de la direction parc matériel (DPM) qui n'est plus indexé sur la masse salariale de la DPM.

Il est à noter que hors charges exceptionnelles et frais d'administration générale, les dépenses de fonctionnement baissent de -0,35%.

## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



# LES RECETTES DU SERVICE

## Chiffres clés

### Recettes d'investissement

**25 354 005,23 €** (+38,70%/2020)

### Recettes de fonctionnement

**145 411 328,70 €** (+9.68%/2020)

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, cette année est en baisse de -8,3% par rapport à 2020.

On notera une affectation d'excédent de fonctionnement capitalisé destiné à financer les futurs projets d'investissement pour 8 M€ qui fait augmenter en partie les

recettes d'investissement de 38,7%, cette opération n'ayant pas été faite en 2020.

A noter également une subvention de BPI France pour le projet INDO pour 434 k€.

Le montant de la FCTVA, mécanisme de soutien à l'investissement, est en très légère hausse (+4,43 %) en raison de l'augmentation de l'assiette des dépenses éligibles en 2019.

Recettes réelles (en €)	2020	2021	Evolution	Ecart
<b>Financement</b>				
FCTVA	1 178 002,00	1 230 153,00	4,43%	52 151,00
Dépôts et cautionnement reçus	2 101,76	9 232,52	339 ,28%	7 130,76
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	8 000 000,00		8 000 000,00
Affectation du résultat du budget de fonctionnement N-1 à la section investissement N	0,00	0,00		0,00
Subventions	0,00	434 291,97		434 291,97
<b>Sous total</b>	<b>1 180 103,76</b>	<b>9 673 677,49</b>	<b>719,73%</b>	<b>8 493 573,73</b>
Report du résultat du budget investissement N-1	17 099 551,68	15 680 327,74	-8,30%	-1 419 223,94
<b>Sous total</b>	<b>17 099 551,68</b>	<b>15 680 327,74</b>	<b>-8,30%</b>	<b>-1 419 223,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 279 655,44</b>	<b>25 354 005,23</b>	<b>38,70%</b>	<b>7 074 349,79</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2020	2021	Evolution	Ecart
Amortissements	9 388 273,04	9 394 683,29	0,07%	6 410,25
Autres	298 934,67	256 762,47	-14,11%	-42 172,20
<b>TOTAL</b>	<b>300 954,67</b>	<b>258 783,47</b>	<b>-14,01%</b>	<b>-42 171,20</b>

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles (en €)	2020	2021	Evolution	Ecart
<b>Recettes d'exploitation</b>				
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	3 531,25	5 062,71	43,37%	1 531,46
Vente des produits recyclables	1 824 385,80	2 453 270,94	34,47%	628 885,14
Recettes versées par délégataire	7 847 775,82	11 816 297,95	50,57%	3 968 522,13
Remboursements et pénalités divers	21 870,14	17 478,74	-20,08%	-4 391,40
Reprise de matériel	192 607,22	194 206,26	0,83%	1 599,04
Produits exceptionnels	207 595,47	46 182,14	-77,75%	-161 413,33
<b>Sous total</b>	<b>10 097 765,70</b>	<b>14 532 498,74</b>	<b>43,92%</b>	<b>4 434 733,04</b>
<b>Dotations et subventions</b>				
Soutien CITEO	6 832 049,60	5 805 333,92	-15,03%	-1 026 715,68
Soutien CITEO papier	719 683,72	689 116,66	-4,25%	-30 567,06
Soutien OCAD 3E	168 752,04	208 375,91	23,48%	39 623,87
Soutien ECO DDS	20 074,30	15 991,32	-20,34%	-4 082,98
Soutien Eco Mobilier	384 771,84	329 726,00	-14,31%	-55 045,84
Subvention ADEME	152 100,00	180 000,00	18,34%	27 900,00
<b>Sous total</b>	<b>8 277 431,50</b>	<b>7 228 543,81</b>	<b>-12,67%</b>	<b>-1 048 887,69</b>
<b>Financement du service</b>				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	102 026 519,00	104 167 416,00	2,10%	2 140 897,00
Redevance spéciale	4 276 975,85	4 256 396,24	-0,48%	-20 579,61
FCTVA	27 588,00	5 626,00	-79,61%	-21 962,00
Versement du budget principal	0,00	0,00	0,00%	0,00
<b>Sous total 1</b>	<b>106 331 082,85</b>	<b>108 429 438,24</b>	<b>1,97%</b>	<b>2 098 355,39</b>
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	7 871 280,29	15 220 847,91	93,37%	7 349 567,62
<b>Sous total 2</b>	<b>114 202 363,14</b>	<b>123 650 286,15</b>	<b>8,27%</b>	<b>9 447 923,01</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>132 577 560,34</b>	<b>145 411 328,70</b>	<b>9,68%</b>	<b>12 833 768,36</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2020	2021	Evolution	Ecart
	169 831,45	72 179,27	-57,50%	-97 652,18

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(Hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



## Évolution des recettes réelles de fonctionnement

La progression constante sur les cinq dernières années des recettes de fonctionnement s'accroît en 2021, avec une augmentation de 9,68%.

C'est principalement la conséquence de la construction tarifaire retenue dans le cadre de la nouvelle DSP, qui instaure des Redevances d'occupation du domaine public pour les usines de Bègles et Cenon pour 11M€ et une redevance de contrôle pour 119 k€. Ces nouvelles recettes augmentent de 3,97 M€ en 2021, le contrat est en année pleine contrairement à 2020 et les révisions trimestrielles augmentent le montant de 400 k€.

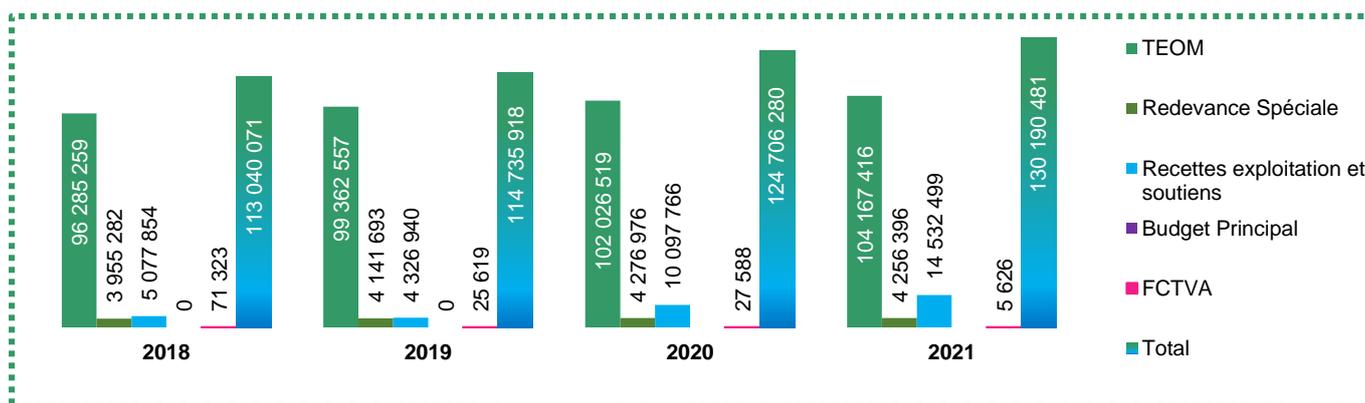
On note également une augmentation de 2,10 % du montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) versée par les contribuables, principale source de financement, du fait de l'accroissement des bases fiscales, les taux étant quant à eux inchangés.

Il convient également de souligner une hausse importante de la vente des produits recyclables de 629 k€ conséquence de la hausse des tarifs de rachat sur la ferraille et d'un prix à la tonne très bas sur le carton en

2020. A contrario, on constate une baisse de -344 k€ sur la vente de plastique emballage et de -179 k€ sur la vente de cartons emballage, le délégataire percevant désormais les recettes.

S'agissant des soutiens financiers versés par les éco-organismes, on constate une baisse de 12,67% avec une baisse des soutiens CITEO de 14%, d'Eco DDS de 20,34% et d'Eco Mobilier de 14,31%. Seul OCAD3E augmente de 23,48%. Ces montants correspondant aux soutiens de 2020 et ne peuvent être comparés aux tonnages 2021. Les montants de ces soutiens n'étant pas connus pour l'exercice suivant, les montants des rattachements à l'exercice sont parfois erronés et peuvent avoir un impact à la baisse ou à la hausse sur l'exercice. La subvention ADEME augmente également de 18,34% du fait du versement du solde du soutien sur le contrat d'objectif déchets et économie circulaire.

A noter enfin la reprise de la totalité de l'excédent de Fonctionnement de l'exercice précédent (15,2 M€), sans transfert en recette d'Investissement.



## CONCLUSION

Pour la sixième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune

participation du Budget Principal grâce à des dépenses de fonctionnement couvertes par des recettes en progression. Les dépenses d'Investissement ont été financées sans recours à l'emprunt, par l'utilisation du fonds de roulement

# ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

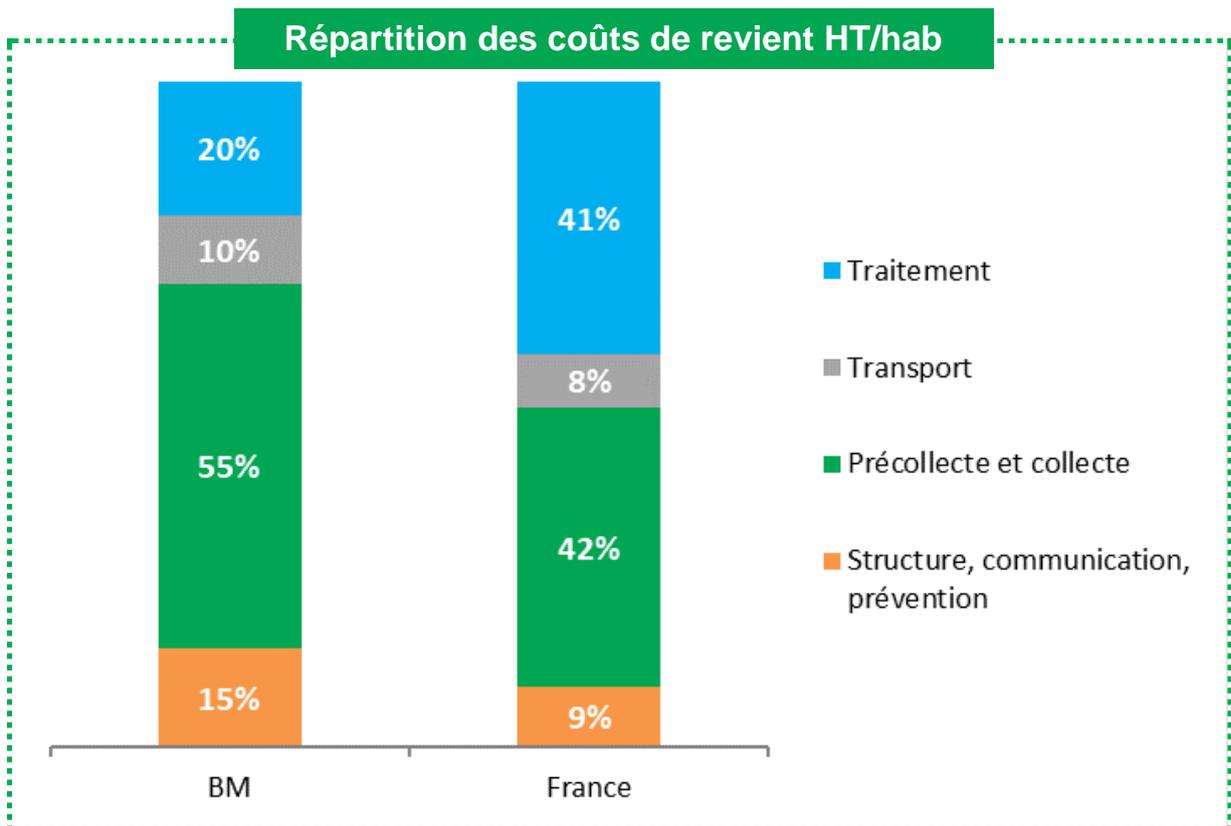
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

## RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts du service de Bordeaux Métropole diffère du référentiel national (Source: ADEME - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ed. 2019).

Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la gestion des trois délégations de service public.

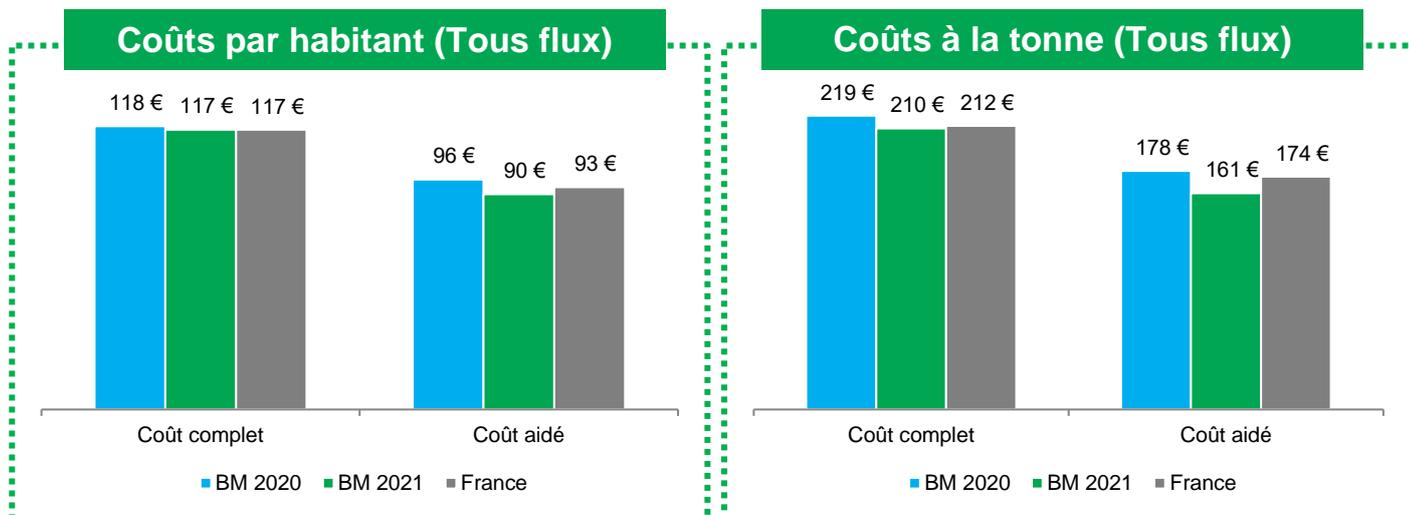
A contrario, les charges des autres postes (transport, pré-collecte/collecte, structure, communication et prévention) impactent plus fortement les coûts du service qu'au niveau national, effet lié au niveau de service à l'utilisateur sur le territoire.



## COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses.

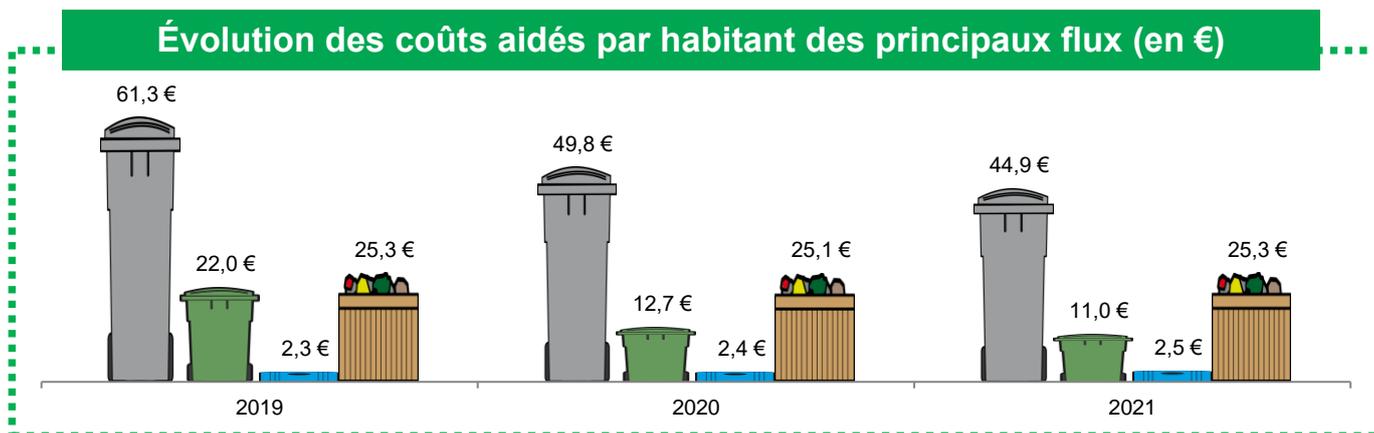


Les coûts aidés du service 2021 continuent de diminuer, ce qui situe Bordeaux Métropole en dessous de la moyenne nationale.

La hausse des recettes d'exploitation, du fait notamment de l'application du nouveau contrat de concession en année pleine participe à l'amélioration des ratios.

## COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant



Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une forte diminution sur les flux OMR, effet du contrat de concession de traitement des déchets en année pleine.

Les coûts par habitant des flux du verre et de la collecte sélective restent relativement stables. Pour les centres de recyclage, les coûts par habitant augmentent légèrement.

## Les coûts à la tonne

### Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Les coûts aidés HT à la tonne ont une tendance à la baisse.

Avec -10% par rapport à 2020, les coûts à la tonne de la collecte des OMR et des centres de recyclage, ont fortement diminué par effet conjugué de la performance de collecte, de la baisse des charges de traitement ainsi que de la hausse des recettes industrielles.

Pour la collecte sélective, la baisse du coût à la tonne constatée s'explique par un effet de réduction des charges couplée à une augmentation du gisement valorisé.

A l'inverse, l'augmentation du ratio de performance de collecte du verre n'a pas compensé la hausse des charges de ce flux, générant un accroissement du coût à la tonne de ce dernier.

## CONCLUSION

**Bien que l'année 2021 soit marquée par une reprise de l'activité économique et la hausse de la production globale des déchets, Bordeaux Métropole a su maintenir un haut niveau de**

**service tout en réduisant l'impact sur les coûts de revient du service public de gestion des déchets.**

# **ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGANTS**

# LA SOCIÉTÉ VALBOM

Délégataire de service public – Concession avec travaux portant sur le service de traitement des déchets ménagers et assimilés



Crédit Photo Astria



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

## RÉSUMÉ

Le contrat de traitement des déchets de Bordeaux Métropole, entré en vigueur depuis août 2019, joue pleinement à compter de l'exercice 2021. En effet, l'usine de valorisation énergétique de Cenon a été intégrée dans le périmètre délégué comme prévu au 1er janvier 2021.

L'agrandissement du centre de tri pour tenir compte de l'exigence d'étendre les consignes de tri aux plastiques à échéance de janvier 2023 a été retardé en raison de la découverte tardive de la zone humide et de la pollution du terrain (assiette de l'extension). Les conséquences financières sont la prise en charge des surcoûts par Bordeaux métropole et la modification des dates de début de mise en service des travaux sur le site de Bègles. Quant aux travaux d'amélioration des performances

environnementales de l'ensemble des installations de Bègles et de Cenon, ils ont bien avancé en 2021 pour Cenon (mise en service industrielle mars 2022) et ont tout juste démarré au 4ème trimestre 2021 pour Bègles.

La présente analyse financière porte sur ce deuxième exercice d'activité au regard de la prévision contractuelle. Sur l'année écoulée, les conditions de l'exploitation s'améliorent. Celle-ci reste déficitaire, entourée de zones de fragilité et de sincérité insuffisante. Les déficits antérieurs ont été en partie résorbés par BM grâce au versement du préfinancement des travaux de premier établissement. Le contrôle du délégataire reste difficile et soumis à de nombreuses réserves.

## SYNTHÈSE

Le contrat de traitement des déchets de Bordeaux Métropole, entré en vigueur depuis août 2019, joue pleinement à compter de l'exercice 2021. En effet, l'usine de valorisation énergétique de Cenon a été intégrée dans le périmètre délégué comme prévu au 1er janvier 2021.

L'agrandissement du centre de tri pour tenir compte de l'exigence d'étendre les consignes de tri aux plastiques à échéance de janvier 2023 a été retardé en raison de la découverte tardive de la zone humide et de la pollution du terrain (assiette de l'extension). Les conséquences financières sont la prise en charge des surcoûts par Bordeaux métropole et la modification des dates de début de mise en service des travaux sur le site de Bègles. Quant aux travaux d'amélioration des performances environnementales de l'ensemble des installations de Bègles et de Cenon, ils ont bien avancé en 2021 pour Cenon (mise en service industrielle mars 2022) et ont tout juste démarré au 4è trimestre 2021 pour Bègles.

La présente analyse financière porte sur ce deuxième exercice d'activité au regard de la prévision contractuelle.

**Sur l'année écoulée, les conditions de l'exploitation s'améliorent. Celle-ci reste déficitaire, entourée de zones de fragilité et de sincérité insuffisante. Les déficits antérieurs ont été en partie résorbés par BM grâce au versement du préfinancement des travaux de premier établissement. Le contrôle du délégataire reste difficile et soumis à de nombreuses réserves.**

## ❖ Fiche d'identité

Contrat sur le traitement des déchets ménagers réunissant les deux unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon ainsi que le centre de tri de Bègles

Titulaire :	Société dédiée Valbom
Statut :	SASU au capital de 2 M€ détenu par Soval à 100%
Président :	M. Alexander Mallinson
Directeur général délégué :	M. Christophe Aran
Objet DSP :	Exploiter et maintenir les installations de centre de tri et de valorisation énergétique + travaux d'extension du centre de tri et d'amélioration des Unités de valorisation énergétique
Périmètre géographique et fonctionnel :	Usines de Bègles et de Cenon, le centre de tri de Bègles. Traitement des collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), des Collectes sélectives (CS), des Déchets d'activité économique (DAEND) sur la Métropole, les 7 communes du SIVOM <sup>1</sup> rive droite (sur 11) et en provenance d'apporteurs Tiers.
Durée :	Du 20/02/2020 au 31/12/2027 pour le site de Bègles et du 01/01/2021 au 31/12/2027 pour le site de Cenon
Particularité financière / point de vigilance	Cession de créances adossée aux travaux du centre de tri (extension pour répondre aux exigences de traitement des plastiques dès 2023). Mise en service prévue initialement au 30/12/2021 et reportée au 08/09/2022. Un contentieux en cours porté au TA sur contestation des redevances d'utilisation des 3 unités.

La description de l'économie générale du contrat se trouve en annexe n° 2.

## ❖ Le respect des clauses du contrat

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> mars réception du CRA délégataire et de la maquette financière pour analyse</li> <li>7 mars 2022 demande de complétude des fichiers + Liste des éléments à fournir</li> <li>18 mars retour de BM sur CRA V1</li> <li>29 mars questionnaire financier et relance sur document à envoyer à BM depuis 7 mars</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 14 mars -21 mars et 8 avril envoi (Valbom) liasse fiscale et plaquette modifiées</li> <li>❖ Reçu éléments de réponse (du 5 avril au 20 avril) par Valbom sur questionnaire BM du 29 mars</li> <li>❖ Reçu CRA V2 le 12 avril – non encore commenté entièrement par BM pour établir la VDEF</li> <li>❖ 5 mai échange écrit (BM) suite à réunion du 20 avril pour suite à donner</li> <li>❖ Envoi du rapport à Valbom le 16 mai 2022, prise en compte du contradictoire pour la VDEF de ce rapport</li> </ul>

## ❖ Les faits marquants

Ayant une incidence financière sur les comptes de l'exercice :

- l'intégration comme prévu au périmètre délégué de l'unité de valorisation de Cenon au 1er janvier rend inopérant la comparabilité des deux premiers exercices entre eux. Le délégataire dans son rapport annuel (partie technique) pour y remédier intègre en 2020 les volumes des délégations précédentes Astria pour 2 mois sur l'exercice 2020 et RDE pour Cenon sur tout l'exercice 2020.

- Le produit de la revente des matières est entièrement acquis à Valbom à partir de l'exercice 2021, comme prévu contractuellement. En 2020, Valbom ne comptait que les reventes de papiers et cartons d'emballage.

- L'avarie constatée en 2020 sur le réducteur du groupe turbo alternateur (GTA) de l'UVE de Bègles, a été réparée définitivement le 6 mai 2021 (avant cette date, le GTA fonctionnait à allure réduite). Ainsi les comptes sont amputés d'une moindre recette de valorisation énergétique électrique.

<sup>1</sup> Syndicat intercommunal de valorisation des ordures ménagères.

- Les nombreux arrêts sur les lignes 1 et 3 sur l'UVE de Bègles ont considérablement fait diminuer les tonnages de déchets incinérés (indisponibilité des fours de 1000 h environ soit 42 jours, 11,5%) et entraîné une surconsommation de gaz au redémarrage des fours.

- Plusieurs indicateurs et obligations contractuelles n'ont pas été respectés et pourront donner lieu à des pénalités, comme indiqué en réunion mensuelle du mois de mai 2022.

❖ **Activité et indicateurs financiers : l'exploitation reste déficitaire, une situation financière précaire en partie résorbée par les subventions d'investissement de BM**

Il s'agit du deuxième exercice de la délégation sur un contrat de 7 ans et 10 mois et le premier plein exercice au sens de la délégation du périmètre avec l'exploitation de l'entièreté des installations.

Ce deuxième exercice affiche un résultat net négatif de 0,4 M€ en amélioration par rapport à 2020 où il était à -6 M€ et demeure inférieur à la prévision de presque 1,5 M€.

En cumulé à fin 2021, le résultat net négatif s'établit à -0,6 M€ comparativement à un prévisionnel de -0,6M€. Les éléments explicatifs sont : la panne sur le groupe turbo alternateur de 2020 à mai 2021 ayant une répercussion directe sur les recettes de vente électrique ; les nombreux arrêts des lignes de four sur le site de Bègles, rendant moins disponible l'installation d'incinération, conjugués à la baisse des volumes apportés sur Bègles en 2020 (en lien avec la crise sanitaire) entraînent une baisse du chiffre d'affaires ; et enfin des apports inférieurs à la prévision (Bègles et Cenon) du fait d'un plan d'affaires trop ambitieux notamment sur le centre de tri.

La perte au niveau de l'excédent brut d'exploitation s'écarte du prévisionnel de -6,4 M€. Cette perte est améliorée par la non-constatation de la charge d'amortissement (les biens ne sont pas mis en service car retard lié à la découverte de la zone humide et à la pollution du terrain assiette de l'extension du centre de tri et concomitamment retard des travaux de l'UVE de Bègles) et conséquemment du non-amortissement de la subvention (produit) compensée par l'absence de participation des salariés (charge) du fait de résultat négatif.

La situation au bilan était préoccupante en 2020 (capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social) en raison d'un résultat net négatif de 6 M€ et d'une sous-capitalisation au regard des déficits. En 2021 cette situation s'améliore du fait des subventions d'investissements (versement de BM pour le préfinancement des travaux de premiers établissement) de 10 M€ qui épongent une partie des résultats négatifs.

❖ **Les risques identifiés**

Nature du risque	Détail du risque	Montant
Financement du centre de tri par cession de créance plus élevé que prévu pour BM	Cristallisation anticipée du taux rendue impossible car non prévue au contrat	De 800 K€ à 1M€
	Inflation des indices actualisant le montant forfaitaire garanti des travaux	5 M€
Non recouvrement des redevances d'utilisation des installations (PAR) pour BM	Contentieux porté par Valbom devant le tribunal administratif (2020)	2,437 M€ TTC
Description technique et de valorisation incomplètes du patrimoine métropolitain pour BM	non-communication du détail par nature des biens de premier établissement constituant les investissements concessifs de la délégation	A ce jour 20,5 M€ et à terme 56 M€
Plafonnement des redevances d'utilisation (PAR) à 2,5% pour BM et recours au tribunal administratif	Valbom entend plafonner la révision à 2,5% de la hausse des indices. (en miroir du plafonnement des indices du tarif proportionnel). Recettes moindres au budget annexe déchets (mai 2022)	A chiffrer - un accord reste à trouver dans le cadre d'un avenant
Risque de retard sur les livraisons des installations pour Valbom et en cascade BM	Faillite d'un sous-traitant Hamon (début année 2022). Intervenant exclusivement sur les travaux d'amélioration des performances environnementales des UVEs	

L'analyse détaillée du rapport financier est jointe en annexe.

# LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE

Compostage collectif de déchets verts



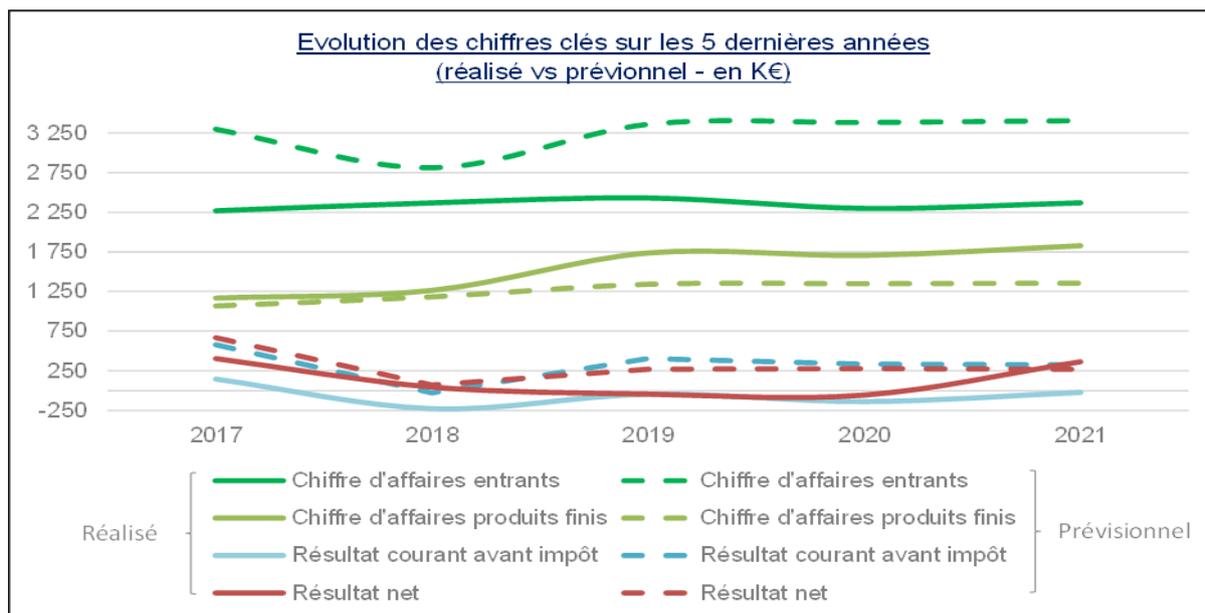
Crédit Photo La Grande Jaugue

## SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Février 2022 : envoi de la liste de documents à communiquer pour le 01/03/2022</li> <li>• 1<sup>er</sup> mars 2022 : réception du CRTF – date limite contractuelle</li> <li>• Mars 2022 : réception de l'ensemble des documents demandés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mars/avril 2022 : échanges sur les comptes</li> <li>• Mai 2022 : relecture du rapport annuel du délégant par le délégataire</li> </ul>

### FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE

<b>Titulaire</b>	La Grande Jaugue, société dédiée à l'exploitation.		
<b>Statut</b>	SAS au capital de 1 000 000 €, détenue à 99,4% par la SAS FGJ (Financière Grande Jaugue) et 0,6% par des personnes physiques. FGJ est elle-même détenue par le groupe Cassous à 51%, M. Henri Cassous à 34% et la société Pauloutille à 15%.		
<b>Société Exploitante</b>	Société La Grande Jaugue.		
<b>Président</b>	Laurent Lepingle.		
<b>Directeur Général</b>	Jean-Paul Langla.		
<b>Objet DSP</b>	Le traitement des déchets verts de la Métropole et la vente du compost produit en qualité biologique.		
<b>Périmètre Géographique</b>	Apports provenant des centres de recyclage et des communes de BM (hors apports tiers). Traitements réalisés sur les plateformes de Saint-Médard-en-Jalles.		
<b>Durée</b>	20 ans, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2028.		
<b>Données financières réalisées : en €</b>	<i>2013* à 2021</i>	<i>2021</i>	<i>Moyenne/an</i>
Chiffre d'Affaires	32 747 338	4 195 468	3 638 593
Résultat Courant avant impôt	-352 614	-21 892	-39 179
Résultat Net	1 134 849	364 953	126 094
<b>Données de gestion réalisées : en T</b>	<i>2013* à 2021</i>	<i>2021</i>	<i>Moyenne/an</i>
Apports déchets verts BM	405 756	41 121	45 084
Total compost vendu	165 559	23 561	18 395
<i>*Données analysées à compter de 2013, date à laquelle la 2<sup>nde</sup> plateforme a été mise en service.</i>			
<b>Points de vigilance</b>	<p>Le résultat net généré essentiellement à travers l'exceptionnel (cessions de matériels) et non de l'exploitation.</p> <p>L'insuffisance de trésorerie.</p> <p>Le respect de la réglementation relative aux plateformes.</p> <p>Le niveau de maturité du compost et ainsi de sa qualité.</p>		



L'exercice 2021 suit dans l'ensemble la même tendance que celle de ces 5 dernières années. En effet, il est observé à fin 2021, dans la lignée des exercices précédents :

- une relative stabilité du chiffre d'affaires issu du traitement des déchets verts de BM (2,3 M€), avec un apport aux alentours des 41 KT (+1,4% vs 2020) ;
- une croissance des ventes de produits finis (1,8 M€, +7,1% vs 2020), avec en particulier une augmentation de ventes de mulch et de terre végétale ;
- une hausse des charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et provisions (3,3 M€, +4% vs 2020) à la suite notamment d'achats de matières premières plus importants, ainsi que de frais d'études et de suivi engagés pour conformer les plateformes à la réglementation ;
- des produits d'exploitation insuffisants pour couvrir les charges, impliquant un résultat courant avant impôt négatif (-22 K€) ;
- des cessions de matériels permettant d'améliorer le résultat net (365 K€).

Comparativement à l'avenant 4, le chiffre d'affaires 2021 est inférieur aux prévisions (-567 K€), avec des entrants de BM s'élevant à 41 KT au réalisé vs 62 KT au prévisionnel [tonnage qui correspondait à une prévision et non un engagement]. Les charges d'exploitation sont à *contrario* globalement en ligne avec les prévisions (+58 K€), malgré un chiffre d'affaires nettement inférieur. Le résultat net est toutefois positif, grâce aux cessions de matériels, et ainsi supérieur au prévisionnel (+96 K€).

En cumul, depuis le début du contrat, l'EBE s'élevant à 9 582 K€ ne couvre pas les dotations aux

amortissements qui s'établissent à 9 584 K€ à fin 2021. Ainsi, avec la prise en considération du résultat financier, le RCAI est en perte de -871 K€. Le résultat net est toutefois positif de 763 K€ sur ces quatorze années de contrat, par l'intermédiaire essentiellement des résultats exceptionnels (composés ces derniers exercices des ventes de matériels), mais en net retrait du prévisionnel (-834 K€).

Afin d'équilibrer sa trésorerie, le délégataire a recours au financement par compte courant d'associé (1 M€ à fin 2020), et bien que l'entreprise soit saine et bénéficie d'un bon ratio d'autonomie financière, la trésorerie de fin d'exercice couvre moins d'un mois de charges d'exploitation. La construction de la nouvelle plateforme, débutée fin 2021, et les travaux de mises en conformité de traitement des effluents nécessiteront de mobiliser des fonds externes (coûts estimés par le délégataire à 1,8 M€).

Par ailleurs, outre les aspects financiers, un des principaux enjeux de La Grande Jaugue a été de poursuivre sur l'exercice un certain nombre d'actions correctrices sur ses deux plateformes de compostage (afin de respecter notamment un abaissement de la hauteur des andains sur celle de Touban à 3 m), à la suite de deux arrêtés préfectoraux datant de février 2020 portant mise en demeure. La nouvelle plateforme en cours de construction permettra de disposer de plus d'espace pour exploiter. Ces travaux d'extension et de mises en conformité ne devraient pas pouvoir être mis en service avant septembre 2022.

L'analyse détaillée du rapport financier est jointe en annexe.

# ANNEXES

**Tableau des effectifs de la D.P.G.D.**

**Observations**

**Analyse financière détaillée des délégataires**

**Les coûts de revient par flux  
(€HT, €HT/Tonne, €HT/habitant.)**

**Les adresses utiles**

# TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA D.P.G.D. AU 31 DECEMBRE 2021

		Catégorie	Effectif organigramme	Effectif 2020	Effectif 2021	Variation 2021 / 2020
<b>DIRECTION</b>						
	Directeur.rice	A	2	1	2	1
	Assistant.e secrétariat	C	1	0	1	
<b>DIRECTION ADJOINTE SUPPORT ET ETUDES</b>			<b>51</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>3</b>
	Directeur.rice	A	1	1	1	
	Chargé.e.s de mission DSP	A	2	1	2	
<b>SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</b>						
	Responsable de service	A	7	6	6	0
	Responsable de centre	B	1	1	1	
Centre Formation	Assistant.e administratif.ve	C	1	0	0	
	Formateur.rice/référent matériels	C	1	1	1	
Centre Gestion RH	Gestionnaires RH	C	3	3	3	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER</b>						
	Responsable de service	A	11	11	12	1
	Assistant.e.s administratif.ve.s	C	1	1	2	
	Responsable de centre	B	2	2	2	
Centre Observatoire Financier	Adjoint.e.s comptabilité	C	1	1	1	
	Adjoint.e statistiques	C	4	4	4	
Centre Marchés Publics	Gestionnaires marchés publics	C	1	1	1	
		B	2	2	2	
<b>SERVICE STRATEGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE</b>						
	Responsable de service	A	30	28	29	1
	Chargé.e communication événementielle	C	1	1	1	
Missions Prospective et Innovation	Chargé de mission conception politique déchets	A	1	1	1	
	Chargé mission accompagnement au changement	A	1	1	1	
	Responsable de centre	A	1	1	1	
	Assistant.e pilotage et communication	C	1	1	1	
Centre Animation de la Prévention des Déchets	Unité Ecogestes Déchets	Responsable d'unité	C	1	1	1
		Adjoint.e responsable d'unité	C	1	1	1
	Unité Animation des Partenariats	Agent.e.s communication	C	9	9	9
		Responsable d'unité	B	1	1	1
	Chargé.e.s d'animation	B	2	2	2	
	Animateur.rice.s	C	4	3	3	
Centre Stratégie Patrimoniale	Responsable de centre	A	1	1	1	
	Chargé.e d'opérations	B	1	1	1	
	Projeteur.rice/Surveillant.e de travaux	C	1	1	1	
Centre Gestion des Données Informatisées de Collecte	Responsable de centre	A	1	1	1	
	Assistant.e chargé.e d'études	B	1	0	1	
	Dessinateur.rice	C	1	1	1	
<b>DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION</b>			<b>906</b>	<b>823</b>	<b>827</b>	<b>4</b>
	Directeur.rice	A	1	1	1	
Centre Matériels & Sites	Chargé.e coordination	B	1	1	0	
	Responsable de centre	B	53	45	46	1
	Responsables d'unité	C	1	1	1	
	Agent.e.s d'exécution	C	5	5	5	
		C	47	39	40	
<b>SERVICE VALORISATION</b>						
	Responsable de service	A	154	145	146	1
	Responsable de centre	B	1	1	0	
Centre Entretien	Contremaître	C	1	1	1	
	Agent.e.s de maintenance	C	10	10	9	
	Magasinier	C	1		0	
Centres de Recyclage	Responsable de centre	B	1	1	1	
	Contremaîtres	C	7	7	7	
	Agent.e.s de conduite	C	36	36	36	
	Agent.e.s d'exploitation	C	90	82	85	
Centre Travaux	Responsable de centre	B	1	1	1	
	Agent.e.s assistance administrative	C	2	2	2	
	Surveillant.e.s de travaux	C	3	3	3	
<b>SERVICE COLLECTES</b>						
	Responsable de service	A	697	631	634	3
	Technicien.ne appui opérationnel	B	2	3	2	
	Agent.e assistance administrative	C	2	2	2	
Centres de Transfert et Usines	Responsable de centre	B	1	1	1	
	Contremaître d'exploitation	C	5	4	5	
	Agent.e.s de conduite	C	16	14	16	
	Agent.e.s d'exploitation	C	11	6	6	
Zones de Collectes	Responsables de zones	B	5	5	5	
	Contremaîtres	C	22	22	21	
	Agent.e.s assistance administrative	C	9	9	9	
	Agent.e.s de collecte	C	395	365	373	
	Agent.e.s de conduite	C	161	137	132	
Centre Apport Volontaire	Responsable de centre	B	1	1	1	
	Contremaîtres d'exploitation	C	4	4	3	
	Agent.e.s grutier	C	24	21	22	
	Agent.e.s d'entretien	C	8	8	8	
Centre Redevance Spéciale	Responsable de centre	B	1	1	1	
	Agent.e.s assistance administrative	C	5	4	4	
Centre Support Collectes	Unité Surveillance	Responsable de centre	B	1	1	1
		Responsable d'unité	B	1	1	1
		Agent.e.s de surveillance prestations	C	3	3	3
	Unité Proximité	Responsable d'unité	B	1	1	1
		Agent.e assistance administrative	C	1	1	1
		Responsables section SQID	C	2	2	2
		Agent.e.s SQID	C	13	12	11
	Responsable section habitat collectif	C	1	1	1	
	Agent.e assistance technique habitat collectif	C	1	1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>959</b>	<b>871</b>	<b>879</b>	<b>8</b>
<b>AGENTS NON AFFECTES (inaptes)</b>				<b>65</b>	<b>58</b>	<b>-7</b>
<b>TOTAL</b>			<b>959</b>	<b>936</b>	<b>937</b>	<b>1</b>

# Observations

## 1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ *Ordures ménagères : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.*
- ❖ *Ordures ménagères et assimilées : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.*
- ❖ *Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.*
- ❖ *Déchets des services municipaux et communautaires : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.*
- ❖ *Déchets des professionnels : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.*
- ❖ *Déchets municipaux : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.*
- ❖ *Transit : Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés*

## 2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (source INSEE), soit 801 041 habitants.

# ANNEXES DES ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES DÉLÉGANTS

## Analyse économique et financière de l'exercice 2021 de la société VALBOM délégataire de service public – tri et valorisation énergétique des ordures ménagères

### LES CONTROLES EFFECTUÉS

Les contrôles se sont déroulés de début mars (à réception de la V1 du compte rendu annuel et annexes financières) jusqu'au 6 mai. Les réponses ou détails reçus de Valbom au-delà n'ont pu être traités pour l'écriture de ce rapport.

#### A. Le contexte de l'année

Une partie des échanges (réunions mensuelles ou spécifiques) a consisté à mettre au point les fiches de reporting annuel afin de se mettre d'accord sur le niveau d'information à remonter à Bordeaux métropole et pour éviter les retards de transmission du rapport annuel et ses annexes.

De plus, des discussions ont eu lieu afin de sécuriser le contrôle des Tiers, Valbom en réponse aux attentes de BM a fourni une convention d'apports entre Soval (société mère) et Valbom. Pour la clôture 2021, Valbom refuse de communiquer les transactions entre les Tiers et Soval au motif de l'existence de cette convention.

Outre les réunions mensuelles, des ateliers dédiés aux avenants 1, 2 et 3 se sont déroulés au cours de l'année 2021. Notamment ont été traitées les conséquences techniques et financières liées à la découverte tardive de la zone humide et des terres polluées (terrain d'extension du centre de tri).

#### B. Informations financières

La présente analyse financière de la société Valbom, délégataire de service public pour le traitement et la valorisation des déchets, est basée sur les comptes annuels comparés au plan d'affaires initial, (compte d'exploitation prévisionnel de la période 2020-2027 annexé au contrat), un ensemble de documents techniques et financiers prévus contractuellement ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant. Des contrôles sur place sont prévus ultérieurement.

##### Documents non récupérés :

- Le fichier des écritures comptables qui permettraient de retracer les flux et justifier les comptes.
- Le listing détaillé des immobilisations en cours avec date d'acquisition, et leur montant.
- Les factures justifiant les frais de siège.

##### Versions provisoires :

- Compte-rendu annuel délégataire commenté dans sa version 1, renvoyée après traitement par Valbom le 12 avril 2022 (V2) mais pas encore satisfaisante. La version définitive est contractuellement due au 30 avril. Toutefois, cette V2 appelle encore des commentaires de la part de BM et la version finale sera traitée hors rapport annuel.
- Liasse fiscale et annexe des comptes sociaux

Pièce	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Compte rendu annuel (Version provisoire)	01/03/2022		x	Tous les commentaires de BM n'ont pas encore de réponse (en attente VDEF 30/04). Manque des commentaires objectivés avec lien technique et financier
Facturation détaillée par Tiers chez Soval		x		Prix moyens par mois sur l'ensemble de la prestation (Valbom/Soval) reçus – Refus d'envoi facture Soval/Tiers (existence de la convention Valbom/Soval opposée par Valbom)
Maquette Excel réunissant les points de contrôle	01/03/2022		x	Maquette proposée par BM et adoptée par Valbom (travail commun) - échanges peu fluides et temps de réponse lent. Maquette non figée qui doit évoluer au gré des contrôles
Listing des immobilisations en cours		x		Sujet abordé lors de plusieurs ateliers et réunions mensuelles au cours de 2021. Refus de transmettre des factures.

### C. Les contrôles du délégué

Pièce	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
<b>Contrôles de cohérence :</b>				
CG/analytique	X			
chiffre d'affaires BM/factures	X			
intéressements	X			
valorisation matières		X		prix par produit non fournis
chiffre d'affaires Tiers/Factures		X		Documentation incomplète
<b>- Subvention (préfinancement)</b>			X	Compte bilan différent du montant attendu – géré en « comptabilité de caisse » par Valbom
<b>- Inventaire d'immobilisation et investissements concessifs</b>		X		Inventaire et détail par nature des investissements (immobilisations en cours) non reçus
<b>- Indexation des tarifs appliqués à la facturation BM</b>	X			Contrôle par les services de BM

Le détail des investissements portés en immobilisation en cours n'est pas transmis pour la partie concessive (portant sur les coûts des travaux des UVEs et du centre de tri). Aucun contrôle de l'actif immobilisé en cours n'a donc pu être effectué au cours de cet exercice, malgré des demandes insistantes de BM auprès de Valbom dans les ateliers dédiés aux avenants ou réunions mensuelles. Seuls des extractions de SAP en format tableau croisé dynamique ou des fichiers Excel ont été transmis. Valbom explique que le système actuel (SAP) ne permet pas de fournir l'information demandée par BM, à savoir un classement par nature tel que prévu contractuellement. Valbom prévoit l'affectation des factures après la mise en service sur 2022 et 2023. Ce travail s'opérera entre les services comptables et l'équipe chantier de Valbom selon le détail macroscopique du plan d'affaires. BM a demandé à être inclus dans ce travail pour contrôler la bonne prise en compte de sa demande et rendre possible la réception des immobilisations.

Pour l'obligation de Valbom de tenir un inventaire des immobilisations (article 24.1 du contrat), c'est au cours de 2020 que l'inventaire initial transmis s'est révélé non exhaustif (courrier AR de BM en date du 15 octobre 2020 pour Bègles et du 10 novembre 2020 pour Cenon). En 2022 des ateliers dédiés à l'inventaire avec Valbom ont permis de reconstituer l'inventaire initial sur l'ensemble des 3 sites.

#### Les Contrôles effectués non satisfaisants :

Les montants versés par BM au titre du préfinancement des travaux des UVEs et centre de tri, ont été comptabilisés par Valbom au bilan (compte de subvention en contre partie du compte courant d'associé) pour un total à fin 2021 de 10 062 695€. Or les redevances de préfinancement versées par BM s'élèvent à fin 2021 à 11 628 810 €. Valbom a retenu une comptabilité de caisse sur ce compte (enregistrement lors de la survenance de l'encaissement). Le différentiel de 1 566 115 € correspondant au 4e trimestre 2021 (cut off) a été comptabilisé en 2022. Ces versements sont remontés au groupe via le compte courant d'associé.

Ainsi, il semblerait que le principe unique de comptabilité d'engagement qui s'impose à cette taille d'entreprise ne soit pas respecté. En effet, au gré des besoins, Valbom tient une comptabilité de caisse et appliqué par Valbom sur le reste des comptes.

**Selon Valbom :** « Par application du principe de prudence, Valbom a mouvementé le compte de subvention à recevoir à l'encaissement en 2022 ».

## L'ANALYSE FINANCIERE DU COMPTE D'EXPLOITATION ET DES COMPTES SOCIAUX 2021 PAR LE DELÉGANT

### A. L'activité se tasse largement en dessous des prévisions

Au global des deux premières années d'exploitation dont uniquement 2021 pour Cenon font apparaitre une réalisation décevante.

Détail chiffre d'affaires (K€) cumulé	Réel	PAI	Ecart (R-P)
<b>centre de tri</b>	<b>9 099</b>	<b>9 136</b>	<b>-37</b>
BM	1 145	1 283	-138
Tiers	3 669	3 428	241
Valorisation matières	4 285	4 425	-140
<b>UVE Bègles</b>	<b>39 590</b>	<b>49 407</b>	<b>-9 817</b>
BM	8 047	7 497	550
Tiers	23 025	29 635	-6 610
Valorisation énergétique	8 509	12 275	-3 766
autres	8	0	8
<b>UVE Cenon (seulement 2021)</b>	<b>10 868</b>	<b>9 121</b>	<b>1 747</b>
BM	2 806	3 714	-908
Tiers	4 961	2 485	2 477
Valorisation énergétique	3 093	2 923	170
Valorisation matières	7	0	7
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>59 557</b>	<b>67 665</b>	<b>-8 107</b>
<i>Source arrêté des comptes Valbom 2021</i>			

## 1. Le centre de tri

Une perte de chiffre d'affaires contenue (-37 K€) ... qui s'explique par les volumes suivants

ACTIVITE EN VOLUME (Tonnes) Source : relevé annuel et CRETEF		2020	2021	cumulé	2020	2021	cumulé	Ecart
TRI					(10 mois 10 jours)	(12 mois)		
<b>TRI APPORTS</b>								
<b>Total Apports BM</b>		31 799,09	37 707,66	69 506,75	35 400	41 500	76 900	-7 393,25
Evolution des apports BM			18,6%					
<b>Clients Tiers (autres que BM)</b>		11 551,12	13 145,03	24 696,15	9 922	11 774	21 696	3 000,15
Evolution des apports Tiers			13,8%					
<b>Total tonnage centre de tri</b>		43 350,21	50 852,69	94 202,90	45 322	53 274	98 596	-4 393,10
Evolution tonnage centre de tri			17,3%					
<b>TRI SORTIES</b>								
Tonnages BM Citeo emballages		10 989,09	15 341,56		11 185	12 617		
Tonnages autres Citeo emballages		5 838,77	5 785,39		3 134	3 580		
<b>Total tonnage Citeo emballages (T)</b>		16 827,86	21 126,95	37 954,81	14 319	16 197	30 516	7 438,81
Evolution tonnage "Citeo-emballages" valorisé			25,5%					
Journaux magazines BM		3 827,64	4 969		9 883	12 778		
Journaux magazines autres que BM		1 336,02	1 545		2 770	3 625		
Gros de magasins BM		6 886,82	9 046		7 317	6 415		
Gros de magasins autres que BM		2 543,16	2 652		2 051	1 820		
Films et grand cartons					0	2 023		
<b>Valorisation papiers</b>		14 593,64	18 211,04	32 804,68	22 021	26 661	48 682	-15 877,32
Evolution tonnage "non Citeo-papiers" valorisé			24,8%					
Produits éliminés BM		6 154,82	8 144		6 661	7 697		
Produits éliminés autres apports		2 881,94	3 430		1 867	2 183		
<b>Total produits éliminés</b>		9 036,76	11 573,95	20 610,71	8 528	9 880	18 408	2 202,71
<b>Total produits expédiés (non traités en filière)</b>		40 458,26	50 911,94	91 370,20	44 868	52 738	97 606	-6 235,80
Stock restant à trier		652	375					
Stock aval à conditionner		1005	1449					
<b>Part BM dans les apports</b>		73,35%	74,15%		78,11%	77,90%		
				moyenne			moyenne	
Prix proportionnel moyen/ tonne triée BM (CA tri BM / tonnages apportés) €/T		16,40	17,24	16,82	16,69	16,69	16,69	0,13
Prix moyen / tonne triée Tiers €/T		147,48	149,56	148,52	158,00	158,00	158,00	-9,48

- Les intrants BM cumulés à fin 2021 se sont écartés défavorablement du plan d'affaires (-7 393 T) et sont compensés partiellement par les intrants Tiers favorables (+ 3 000 T).
- Les sorties valorisées de l'ensemble des emballages et des papiers cartons sont en retrait de 8 438 T. Ce sont les reprises de journaux magazines qui en sont responsables du fait d'un marché peu porteur.
- Le prix à la tonne est relativement stable tant pour BM que pour les Tiers. En revanche, les reventes de papiers pour lesquelles les cours étaient en moyenne à 27€ la tonne (en 2020) sont revenus à un niveau correct autour de 213€ la tonne. Ce qui a permis de limiter les pertes effectuées sur le volume.

**Constat** : : écart défavorable sur le chiffre d'affaires tri lié au volume, l'explication apportée par Valbom n'est pas en ligne avec les constats de BM. Les ratios en kg par habitant étant constant sur les deux années analysées, seule l'hypothèse d'un plan d'affaires trop ambitieux est retenue.

**Selon Valbom**, c'est le décalage de la mise en service du nouveau centre de tri prévue au 1er aout 2021 (dans le cas d'un porter à connaissance) qui explique l'écart. Or le plan d'affaires initial se basait vraisemblablement sur une hypothèse de dossier de demande d'autorisation d'exploiter, puisque les volumes ne décrochent pas à la hausse de 2020 à 2021.

## 2. Les unités de valorisation énergétique : l'UVE de Bègles très déficitaire

Une perte de chiffre d'affaires écrasante sur Bègles (-9 817 K€) qui n'est pas compensée par les meilleures performances sur Cenon (+1 747 k€) ....

<b>ACTIVITE EN VOLUME (Tonnes)</b> Source : relevé annuel et CRETEF							
<b>INCINERATION</b>	2020	2021	cumulé	2020	2021	cumulé	Ecart
<b>Sous total apports Bordeaux Métropole OM (PP+GP+Mairies)</b>	106 560	220 121	326 681	121 200	223 800	345 000	-18 319
<b>Sous total apports Tiers</b>	102 270	149 007	251 277	111 873	180 200	292 073	-40 796
Produits éliminés Bègles et Cenon	8 974	11 574	20 548	8 528	9 880	18 408	2 140
<b>Total apports pris en charge</b>	217 804	380 703	598 507	241 601	413 880	655 481	-56 974
<b>Sous Total apports facturés et non incinérés</b>	11 749	7 990	19 739			0	19 739
Sous Total apports facturés BM	108 563	220 121	328 684	121 200	223 800	345 000	-16 316
Sous Total apports facturés Tiers	112 016	156 998	269 014	111 873	180 200	292 073	-23 059
<b>Total incinéré</b>	206 055	372 712	578 767	241 601	413 880	655 481	-76 714
<b>Evolution des volumes incinérés</b>		80,9%					
<b>Valorisation énergétique</b>							
Production globale d'électricité (MWh)	103 566	150 795	254 362	130 253	173 187	303 440	-49 078
MWh vendus	82 668	117 055	199 723	104 851	134 563	239 414	-39 691
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	401,19	314,06					
Prix de vente du MWh (€/MWh)	45,23	43,91					
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	18,15	13,79					
<b>Valorisation thermique</b>							
Production globale de vapeur (Tonnes)	651 470	1 128 369					
Production globale d'énergie (équivalent MWh)	471 479	816 618,54					
<b>Energie thermique produite (MWh)</b>	55 929	190 337,80	246 266	12 980	139 054	152 034	94 232
MWh vendus au RCU St Jean Belcier	8 348	14 522	22 871	12 980	26 850	39 830	-16 960
MWh vendus au RCU Hauts de Garonne Energies	0	104 178	104 178	0	100 554	100 554	3 624
MWh vendus à Clos de Hilde	0	0	0	0	11 650	11 650	-11 650
Part autoconsommée par les UVE	47 580	71 638	119 218				119 218
Prix incinération Tiers €/T (OM - DAE)	92,88	102,56		25,662	26,57		
Prix moyen incinération €/T	60,06	58,36		101,61	106,49		

L'UVE de Bègles est très déficitaire du fait des nombreux arrêts des lignes de four 1 et 3. En conséquence, les fours ont été moins disponibles d'où des tonnages à incinérer plus faibles que prévu (244 kT Vs 273 kT). Les tonnages de BM ont été incinérés prioritairement (contractuel) mais la moindre disponibilité du vide de four a empêché d'accueillir des tonnages Tiers (-51 KT environ) procurant une perte de recette (- 6 M€). Sur le site de Cenon bien que son chiffre d'affaires global soit plus conséquent que prévu, les tonnages apportés par BM sont 25% inférieurs à la prévision, ce qui est largement compensé par les volumes Tiers supérieurs de 85% au prévisionnel (+2,5 M€).

Quant à la production électrique sa valorisation a été moins bonne (-49 078 MWh) du fait notamment des pannes sur le groupe turbo alternateur (GTA) sur le site de Bègles. Ainsi les reventes ont été en deçà des prévisions (-39 Gwh) avec également un effet prix en baisse Vs le prévisionnel, procurant une moindre recette électrique (-3 M€).

La production d'énergie thermique quant à elle est meilleure que prévu (+94 Gwh). En revanche, les reventes aux réseaux depuis le site de Bègles sont en retrait (-24 986 Mwh) en raison d'un retard de développement sur le réseau de chaleur de Saint Jean Belcier et du non-raccordement à Clos de Hilde pour la revente de vapeur d'où une perte de recettes (-242 K€). Le différentiel entre production et vente est auto-consommée.

**Constat : écart défavorable sur le chiffre d'affaires de valorisation énergétique et électrique lié aux arrêts techniques des lignes de four et aux pannes du GTA.  
Retard de développement du réseau de chaleur St Jean Belcier qui explique le moindre besoin d'énergie thermique donc la moindre vente depuis l'UVE de Bègles.**

### 3. La vérification des valorisations matières et des facturations Tiers soumise à des insuffisances de Valbom

❖ A compter de l'exercice 2021, Valbom perçoit la **recette des valorisations des matières** (article 48 du contrat). L'information transmise par Valbom est celle des volumes expédiés mois par mois pour l'année pour chacune des matières pour le compte de BM Ce qui n'a pas été fourni par Valbom ce sont les tarifs de revente par matière préconisés par l'ADEME et le soutien Citéo ainsi que pour répondre à la validation du chiffre d'affaires et de l'intéressement correspondant.

Pour 2021, sur la base des informations fournies et incomplètes le niveau de chiffre d'affaires dépasse le prévisionnel. L'intéressement (article 49.9.2 du contrat) se calculera à la fin de la période de 4 ans.

**Constat : contrôle du chiffre d'affaires de valorisation matières non satisfaisant d'où impossibilité de valider les bases du calcul de l'intéressement assis sur l'évolution du chiffre d'affaires Vs le prévisionnel.**

❖ **Le contrôle du chiffre d'affaires réalisé par Valbom via Soval sur les contrats tiers** L'organisation du groupe Véolia concernant les apports de déchets tiers sur l'UVE se fait de la manière suivante :

- La société Soval, filiale du groupe VEOLIA, est titulaire des contrats de prestations de services de traitement (+ collecte le cas échéant) des déchets des apporteurs tiers (publics et privés). Soval est chargée de transporter et/ou traiter les déchets de ses clients et recherche des exutoires.

- Valbom dispose des moyens techniques et humains (UVE B, UVE C et centre de tri) pour recevoir et traiter les apports de Soval dans le cadre d'une convention d'apports de déchets.
- Ainsi, contractuellement dans le cadre de la DSP Valbom-BM, l'unique apporteur tiers est la société Soval.
- A ce titre, il existe un déficit d'information pour BM sur les tonnages réellement collectés et les prix réellement pratiqués par Soval qui peuvent être respectivement supérieurs aux tonnages traités et aux prix facturés par Valbom. Ce risque est nuancé par l'intérêt de Valbom de remplir le vide de four pour maintenir l'incinération et par le surcoût de l'enfouissement, seule alternative à l'incinération.
- Sur l'exercice 2021, BM a obtenu de Valbom l'écriture et la communication de la convention de prestation qui les unit. Les conditions tarifaires font l'objet d'un avenant annuel. Ils sont déterminés au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice pour lequel ils entrent en vigueur.

Le contrôle de la clause d'intéressement aux tonnages tiers n'est pas assuré du fait des incertitudes sur ses composantes (volume et tarif).

Les contrôles ont porté sur les tonnages qui figurent dans un fichier Excel transmis par Valbom ainsi que sur le produit des volumes par le tarif (fin décembre de l'exercice). Le chiffre d'affaires est ainsi approché à 123 K€ près.

**Constats** : Les tonnages et les prix unitaires fournis tant par apporteurs tiers que par matières valorisées ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle précis et exhaustif du fait de l'organisation du Groupe Véolia. Par conséquent, les services de Bordeaux Métropole, ne peuvent s'assurer du respect systématique des articles 42.9.2 et 49.9.2. Contrôle non exhaustif à mettre en perspective de l'effondrement du chiffre d'affaires Tiers sur le site de Bègles (- 6 610 K€).

L'intéressement sur le chiffre d'affaires Tiers permet à BM de cumuler au titre des deux premiers exercices 23 711 € HT.

#### 4. Redevances d'utilisation versées à BM (PAR A et PAR C) en litige et Redevance de contrôle

Le montant total des redevances à verser à Bordeaux Métropole s'élève à 11 151 k€. Dans le compte rendu financier 2021, ce sont 11 097 k€ qui sont enregistrés. Le différentiel étant dû aux écritures de fin d'année (cut-off).

Le litige (covid-19) est toujours en cours. Il porte sur les titres de recettes adressés par BM au titre des PAR (UVE et TRI) pour les mois de mars à mai 2020, pour un total de 2,030 M€ HT révisés (2,437 M€ TTC), dont le paiement a été refusé par Valbom.

**Valbom** précise ici qu'il a établi un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (période Covid avec notamment fermeture du centre de tri).

#### 5. Gros entretien et grande visite et renouvellement

	PAI 2020	Réel 20	Delta avec PAI	PAI 2021	Réel 21	Delta avec PAI	cumul PAI	cumul Réel	Delta
<i>source : documents comptables fin d'exercice transmis dans le cadre du rapport annuel</i>									
<b>Réalisé / plan d'affaires</b>									
<b>UVE B + UVE C + CdT</b>									
Entretien et réparations - Maintenance	3 517 041	3 774 392	257 352	5 725 318	5 815 022	89 704	9 242 359	9 589 414	347 055
dont GER	2 909 976	3 190 089	280 114	4 826 093	5 123 540	297 447	7 736 068	8 313 629	577 561
dont Entretien courant	607 065	584 303	- 22 762	899 226	691 482	- 207 744	1 506 291	1 275 785	- 230 506
<b>GER</b>	<b>PAI 2020</b>	<b>Réel 20</b>	<b>Delta avec PAI</b>	<b>PAI 2021</b>	<b>Réel 21</b>	<b>Delta avec PAI</b>	<b>cumul PAI</b>	<b>cumul Réel</b>	<b>Delta</b>
UVE B	2 644 296	2 916 250	271 955	2 943 044	2 943 766	722	5 587 340	5 860 016	272 677
UVE C	-	-	-	1 526 256	1 577 812	51 556	1 526 256	1 577 812	51 556
TRI	265 680	273 839	8 159	356 793	601 962	245 169	622 473	875 801	253 328
<b>TOTAL GER</b>	<b>2 909 976</b>	<b>3 190 089</b>	<b>280 114</b>	<b>4 826 093</b>	<b>5 123 540</b>	<b>297 447</b>	<b>7 736 068</b>	<b>8 313 629</b>	<b>577 561</b>
<b>dont Entretien courant</b>	<b>PAI 2020</b>	<b>Réel 20</b>	<b>Delta avec PAI</b>	<b>PAI 2021</b>	<b>Réel 21</b>	<b>Delta avec PAI</b>	<b>cumul PAI</b>	<b>cumul Réel</b>	<b>Delta</b>
UVE B	522 202	495 622	- 26 580	448 440	427 680	- 20 760	970 642	923 302	- 47 340
UVE C	-	-	-	303 844	119 817	- 184 027	303 844	119 817	- 184 027
TRI	84 863	88 681	3 818	146 942	143 985	- 2 957	231 805	232 666	861
<b>TOTAL GER</b>	<b>607 065</b>	<b>584 303</b>	<b>- 22 762</b>	<b>899 226</b>	<b>691 482</b>	<b>- 207 744</b>	<b>1 506 291</b>	<b>1 275 785</b>	<b>- 230 506</b>

Le montant des dépenses d'entretien (GEGV & R et entretien courant) à fin 2021 s'élève à 9,6 M€ soit 0,4 M€ de plus que les prévisions du plan d'affaires initial (9,2 M€).

Dans les tableaux détaillés transmis par Valbom, il est inscrit 81 632 € (locaux et poste électriques) au titre du renouvellement sur le site de Bègles. Ce montant n'a semble-t-il pas été reporté dans le compte de résultat au titre de provision pour renouvellement ni porté en immobilisation, après rapprochement des comptes (de résultat et de bilan) avec le détail des tableaux GEGV&R.

Lors de la fin du contrat Rive droit énergie (RDE), il a été entendu avec Valbom que l'échangeur installé sur l'usine de Cenon ne répondait pas aux performances attendues et devait être remplacé. Le nouvel échangeur d'une puissance de 24,6 MW permettrait donc de délivrer 22 MW en nominal. Les travaux ont été réalisés sur l'exercice 2021 sous maîtrise d'ouvrage Valbom aux frais de RDE. Le montant total prévisionnel s'élevait à 250 K€. Valbom a supporté dans ses comptes la charge de renouvellement pour 110 K€ de matériel mais comme prévu les a défalqués du montant de GEGV et R, car remboursés par RDE. La pose de l'échangeur estimée à 100 K€ a été supportée par RDE.

Aucun contrôle n'a été fait sur ces sommes d'entretien courant, renouvellement et gros entretien portées en charges. Des contrôles seront réalisés ultérieurement.

**Constat** : Le montant de GEGV & R comptabilisé dans le compte d'exploitation réalisé est cohérent avec le détail des dépenses GEGV & R. Des contrôles auront lieu sur pièce ultérieurement.

## 6. Frais de siège

Suite à la restructuration récente du groupe Véolia, Vabom a mis en place la convention d'assistance administrative et technique. Cette rédaction a notamment consisté à désigner la société lui apportant assistance, à savoir Véolia propreté Aquitaine en lieu et place de Véolia propreté. En effet, l'annexe 49 définitive n'avait pas été mise à jour depuis la signature du contrat.

Cette convention indique que les frais de siège sont refacturés selon une liste non exhaustive de prestations justifiant le montant annuel. Toutefois, aucune clé de répartition entre les différents contrats n'est précisée comme demandé à l'article 61.3.4 du contrat BM/Valbom.

Pour l'exercice 2021, les factures permettant a minima le contrôle du montant global de 1 076 K€ n'ont pas été transmises malgré plusieurs relances écrites.

Outre cet intitulé « remboursement frais de groupe » figurant dans le compte d'exploitation, demeurent les « frais administratif et de gestion » sous la rubrique « étude et recherche » qui avaient été provisionnés au titre de 2020 pour 866 K€. Il s'agissait de provisions lissées annuellement correspondant à la mise en place des systèmes d'information, de parcours de visite, de salle hypervision. Ces prestations directes qui, selon le délégataire, ne seraient pas constitutives de frais de groupe ou de sous-traitance groupe. Les factures justifiant cette inscription n'ont pas été transmises car non reçues par Valbom sur l'exercice 2020, en dehors d'un acompte payé à hauteur de 59,9 k€. En 2021, la ligne apparaît pour un montant négatif de 50 K€. Ainsi une grosse partie des « charges » assimilables à des provisions imputées sur 2020 ont été reprises en 2021. Au-delà de la justification par les factures, BM s'interroge sur le positionnement en charge de ce type de dépense et aurait souhaité en connaître la nature exacte. En effet, ces dépenses pourraient selon leur nature être plutôt considérées comme des investissements à reclasser en immobilisation.

563 k€ enregistrés au titre d'« Autres » charges dans « Divers » - « Autres services extérieurs », n'ont pas été explicitées par le délégataire. Il s'agirait de reclassement de charges d'entretien.

**En conclusion**, sous réserve des justificatifs restant attendus par BM, seuls les « remboursements de frais de Groupe » correspondraient à la définition contractuelle des frais de siège ou de structure. En 2021 ils s'élèvent à 1 M€ et demeurent en deçà du plan d'affaires initial (1,34 M€).

**Contrôles** : Conformément à l'article 49.11 du contrat, les frais de siège/Groupe facturés à la société Valbom par le Groupe Véolia, sont inférieurs à 3% du chiffre d'affaires de l'exercice (2,8%), si seuls les « remboursements frais de groupe » sont considérés.

- Les factures des frais de siège/Groupe n'ont pas été transmises par Valbom et n'ont pu être contrôlées par les services de Bordeaux Métropole.
- La convention de Frais de siège/Groupe, annexe 49 au contrat de DSP, a été remise aux services de Bordeaux Métropole en début d'année 2022.
- La nature des dépenses portées en frais administratifs et de gestion est à expliciter.
- Les dépenses correspondant aux « Autres » charges dans « Divers » - « Autres services extérieurs » pour 563 K€ correspondraient à un reclassement.

**Point de vigilance** : Vérifier la nature de l'intégralité des frais de groupe au regard du contrat (article 49.11) et s'assurer que les frais administratifs ne sont pas des frais de structure. Point de contrôle sur pièce et sur place à mettre en œuvre.

- S'assurer que les frais de salle hypervision ou mise en place de système d'information ne sont pas des dépenses d'investissement qui devraient être enregistrées en immobilisations (bien de retour).

## 7. Personnel

en K€	Réalisé 2021	Réalisé 2020	cumulé	Plan d'affaires 2021	Plan d'affaires 2020	Cumulé	écart cumulé R- PAI
Rémunérations du personnel	5 214	3 242	8 455	5 220	3 570	8 790	-335
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 863	1 628	3 491	2 561	1 783	4 344	-853
Autres charges sociales	65	0	65	0	0	0	65
Prestations directes Interimaires	796	430	1 226	507	462	968	258
Autres charges sociales diverses	0	0	0	25	41	65	-65
Autres charges de personnel	593	366	959	619	442	1 062	-103
Personnel détaché	565	115	680	0	0	0	680
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>9 095</b>	<b>5 781</b>	<b>14 876</b>	<b>8 932</b>	<b>6 298</b>	<b>15 230</b>	<b>-354</b>

source : Compte de résultat Valbom

Les charges de personnel (9 M€) sont dans l'épure du plan d'affaires en 2021. En cumulé elles sont en deçà des prévisions (-354 K€). La masse salariale se compose de :

- 137,6 Equivalent temps plein (ETP) dont 125,6 constituants l'effectif permanent et 12 CDD affectés majoritairement (10) sur le centre de tri. A cet effectif viennent s'ajouter le personnel détaché constituant le personnel de direction. Les différentes sources de documents n'ont pas permis de savoir s'ils étaient 7 ou 9 et leurs ETP n'ont pas été communiqués.
- Les charges de personnel en cumulé sont en retrait par rapport au prévisionnel en raison notamment du départ du personnel d'encadrement sur l'UVE de Bègles début 2020 (directeur et responsable maintenance et ingénieur méthode et process) qui n'avait pas été remplacé sur 2020, le recrutement de poste à haut niveau avait pris plus de temps en période de crise sanitaire.
- Enfin, le centre de tri a connu une hausse de ses charges de personnel de 25% sur l'exercice comparé à 2020. Factuellement, le recours à l'intérim est une des raisons pour lequel le poste a doublé passant de 254 K€ à 501 K€, correspondant à 11,5 personnes Vs 10 en 2020. En outre, l'effectif de contrat à durée déterminée explique sans doute la hausse de la masse salariale (recours +4 postes pour surcroit de travail Vs 2020).

### Constats :

- Le fichier 2021 des personnels embauchés a été communiqué et a permis de procéder aux contrôles. Mais les différentes sources d'information ne permettent pas de fiabiliser la donnée et de trouver les explications à la hausse notamment sur le centre de tri concernant les intérimaires qui sont constants.

## B. Les résultats sont déficitaires

Résultat Net en K€	Réel	PAI	Ecart (R-P)
	cumulé	cumulé	cumulé
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>59 643,29</b>	<b>67 468,77</b>	<b>-7 825,48</b>
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>65 729,10</b>	<b>67 192,64</b>	<b>-1 463,54</b>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-6 085,80	276,13	-6 361,94
Dotations aux amortissements	310,04	903,21	-593,18
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6 395,84</b>	<b>-627,08</b>	<b>-5 768,76</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-54,86</b>	<b>0,00</b>	<b>-54,86</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-6 450,70</b>	<b>-627,08</b>	<b>-5 823,62</b>
Produits exceptionnels	0,01	246,46	-246,45
dont amort. des redevances de préfinancement	0,00	186,84	-186,84
Charges exceptionnelles	0,10	0,00	0,10
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-0,09</b>	<b>246,46</b>	<b>-246,55</b>
PSRE (participation salariés résultats entreprise)	0,00	273,75	-273,75
Impôts sociétés (IS)	0,00	0,00	0,00
<b>autres charges</b>	<b>0,00</b>	<b>273,75</b>	<b>-273,75</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-6 450,80</b>	<b>-654,37</b>	<b>-5 796,42</b>

Source : réel les comptes annuels du délégataire,

PAI = plan d'affaires initial source contrat.

Le résultat net de l'exercice considéré est négatif (-428 K€) mais s'inscrit dans une démarche d'amélioration du résultat. Toutefois, il est inférieur à la prévision (+ 1 028 K€) de presque 1 500 K€. Le chiffre d'affaires est en recul de 4 M€, les charges d'exploitation moindres que la prévision d'un peu plus de 2 000 K€, atténuent la perte.

Le résultat net de la délégation pour la période 2020-2021 est négatif et s'éloigne considérablement du plan d'affaires initial (facteur 10) :

- chiffre d'affaires en retrait (- 8 M€) par rapport à la prévision.
  - o vente d'énergie électrique (-3,4 M€) en lien avec les incidents (2020) sur le GTA (Bègles) entraînant son arrêt puis sa reprise de fonctionnement à capacité réduite, et moins bonne capacité d'incinération. Réparation définitive début mai 2021.
  - o moindres apports des Tiers (-0,5 M€) et de BM (-3,9 M€), conséquence de la crise sanitaire (2020), des nombreux arrêts des lignes 1 et 3 du site de Bègles.
- charges d'exploitation inférieures au plan d'affaires (-1,5 M€).
  - o diminution du fait de la baisse de la fiscalité (assiette pour taxe foncière notamment).

➔ l'Excédent brut d'exploitation s'écarte du plan d'affaires de 6,4 M€.

De l'EBE au résultat net : c'est la non mise en service des biens concédés qui explique la diminution de charge des :

- amortissements des actifs (-0,6 M€)
- redevances de préfinancement non amorties (-0,25 M€).

## C. Le Bilan reste précaire, soutenu par le versement des subventions d'équipement de BM

	REEL			Plan d'Affaires Initial (PAI)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 999 908,32</b>	<b>17 660 945,27</b>	<b>39 479 316,22</b>	<b>0,00</b>	<b>9 902 832</b>	<b>45 918 238</b>
Immobilisations mises en concession par le concédant (brut)					152 740 961	152 740 961
- amortissements					-152 740 961	-152 740 961
Immobilisations mises en concession par le concessionnaire (brut)	878 217,77	3 916 850,12	20 974 972,77		15 073 525	52 045 908
<i>dont immobilisations en cours</i>	878 217,77	3 498 575,76	20 541 693,41			
- amortissements		-122 305,03	-272 547,73		0	-903 214
Immobilisations financières		34 932,36	138 471,62		0	0
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>878 217,77</b>	<b>3 829 477,45</b>	<b>20 840 896,66</b>	<b>0,00</b>	<b>15 073 525</b>	<b>51 142 694</b>
Stocks		1 095 530,55	1 447 907,74		881 929	881 929
Créances	1 121 690,55	12 733 286,07	17 190 511,82		4 026 201	6 984 171
<i>dont Comptes courants d'associés</i>	984 736,30	4 759 466,11	0,00			
Disponibilités		2 651,20	0,00		-10 078 823	-13 090 555
Charges constatés d'avance						
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>1 121 690,55</b>	<b>13 831 467,82</b>	<b>18 638 419,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 170 693</b>	<b>-5 224 456</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 999 908,32</b>	<b>17 660 945,27</b>	<b>39 479 316,22</b>	<b>0,00</b>	<b>9 902 832</b>	<b>45 918 238</b>
Capital social	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000	2 000 000
+ Réserve Légale					0	51 401
+ Autres réserves						
+ Report à nouveau		-3 226,68	-6 026 257,18		0	-1 682 393
+ Résultat de l'exercice	-3 226,68	-6 023 030,50	-427 719,81		-1 682 393	976 621
<b>Situation nette</b>	<b>1 996 773,32</b>	<b>-4 026 257,18</b>	<b>-4 453 976,99</b>	<b>0,00</b>	<b>317 607</b>	<b>1 345 629</b>
Subventions d'investissement (Net)		4 023 262,50	10 062 695,00		5 364 350	13 582 349
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>1 996 773,32</b>	<b>-2 994,68</b>	<b>5 608 718,01</b>	<b>0,00</b>	<b>5 681 957</b>	<b>14 927 978</b>
Provisions pour risques et charges					0	0
Dettes financières		140,01	11 503 720,26		0	24 235 280
<i>dont Comptes courants d'associés</i>			11 503 720,26			
Dettes d'exploitation	3 135,00	17 663 799,94	22 366 877,95		4 220 876	6 754 980
<b>Total Dettes</b>	<b>3 135,00</b>	<b>17 663 939,95</b>	<b>33 870 598,21</b>	<b>0,00</b>	<b>4 220 876</b>	<b>30 990 260</b>
Produits constatés d'avance						

L'actif du bilan se compose essentiellement d'immobilisations et de créances. Faute d'avoir obtenu le fichier des écritures comptables, il n'a pas été possible de connaître le contenu précis des créances. Quant aux immobilisations, elles se composent à 90% d'immobilisations en cours (20,5 M€). Les immobilisations remises à Valbom en début de contrat (152 M€) ne sont pas reportées dans leur comptabilité. L'inventaire de départ n'a pas été fourni, les travaux pour le reconstituer ont été finalisés sur 2022. Valbom n'a pas transmis le détail par nature des travaux sur les UVEs et le centre de tri, ce qui ne permet pas le contrôle des immobilisations en cours.

Au passif, le financement des immobilisations s'effectue essentiellement d'une part, par les subventions (10 M€) versées par BM à Valbom, d'autre part, par le compte courant d'associé (11 M€). Ces subventions (redevance de préfinancement) viennent en 2021 rétablir le déséquilibre, constaté en 2020, de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, sans que Valbom ait à recapitaliser la société dédiée. La situation nette de Valbom demeure négative ce qui est dû au résultat net de 2020 reporté pour - 6 M€.

Le décalage avec le plan d'affaires, tant en termes d'immobilisations que de dettes financières est entièrement lié au retard sur les travaux du site de Bègles (Centre de tri et UVE).

## D. Suivi des investissements et de leurs modalités de financement

### En période de réalisation des travaux et de préfinancement

- a) Suivi du montant des investissements et calendrier de décaissement

Le montant des investissements concessifs, en cours d'immobilisation, s'élève à fin 2021 à 20,5 M€, contre 51,240 M€ (euros courants) en prévisionnel cumulé à fin 2021 (CF cadre J de la maquette financière prévisionnelle annexée au contrat), en raison du retard pris sur les travaux relatifs au centre de tri.

Le délégataire a fourni le détail des investissements concessifs en cours mais pas sous la forme prévue à l'article 57.3.1.1 ni fourni l'actualisation mensuelle conformément au même article.

#### Suivi des modalités de préfinancement

Le délégataire dispose, en cumulé à fin 2021, des ressources suivantes pour le préfinancement des investissements (13,629 M€ au total) :

- 2 M€ de capital social apporté par le Groupe Véolia ;
- 11,629 M€ de Rémunération financière préfinancement (RFU et RFT préfi.) versés par Bordeaux Métropole, enregistrés en subvention au bilan ;

- b) Suivi du montant à financer à long terme

A fin 2021, le montant restant à financer est positif (6,913 M€) en raison d'un manque de ressources (13,629 M€), par rapport aux emplois (20,5 M€).

Montant à financer à fin 2021	UVEB + C	TRI	Consolidé
Montant d'investissement actualisé y compris frais intercalaires	7 128 336	13 413 358	20 541 693
(-) Subventions			0
(-) Préfinancement rémunération financière	4 734 018	6 894 792	11 628 810
(-) Préfinancement capital social			2 000 000
<b>(=) Montant à financer (MAF)</b>	<b>2 394 318</b>	<b>6 518 566</b>	<b>6 912 883</b>

Le détail des investissements provient d'une extraction faite par Valbom depuis leur système d'exploitation comptable (SAP – logiciel intégré de gestion d'entreprise) par site. Aucun contrôle n'a pu être mené, faute de temps et faute de communication des factures.

### Suivi des modalités de financement long terme

*Non concerné jusqu'à la mise en service industrielles des installations (MESI)*

Dans le cadre de l'avenant N°2 suite à la prise en compte du retard des travaux de premier établissement, compte tenu de la découverte tardive du classement en zone humide du terrain assiette de l'extension du centre de tri et de sa pollution, il a été arrêté contractuellement que :

- la date contractuelle de début de MESI pour la tranche optionnelle des travaux à effectuer sur l'UVE de Bègles (bref seuil bas avec enquête publique) était fixée au 18 décembre 2022 ;
- la date contractuelle de début de mise en service du centre de tri (avec enquête publique) était fixée au 8 septembre 2022.

Ainsi c'est à ces dates respectives, pour tenir compte du retard imputable à Valbom, que seront actualisés les montants forfaitaires garantis qui plafonnent le montant des travaux (Cf Annexe 3) selon les derniers indices connus. BM, prenant par ces nouvelles dates de MESI ses responsabilités, ne saurait être engagée au-delà financièrement.

## E. Perspectives (éléments significatifs intervenus depuis la clôture)

Des difficultés sur la lecture du contrat sont apparues, notamment sur la clause d'indexation des redevances d'utilisation des biens (dues par Valbom à BM), assimilables à des loyers (redevance PAR sur les installations utilisées pour les Tiers). Un accord reste à trouver dans le cadre d'un avenant.

## Annexe 1 Les éléments permanents du contrat

# LE CONTRAT

### a. Qualification et durée

Le présent contrat est une concession au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du code de la commande public applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Bordeaux Métropole par délibération n°2019-476 en date du 12 juillet 2019 a attribué le contrat, portant sur l'exploitation du service public de traitement de déchets ménagers et assimilés au territoire métropolitain, à la société Soval. Ce contrat, d'une durée de 7 ans 10 mois et 8 jours, signé le 1<sup>er</sup> août 2019 a pris effet le 2 août 2019, lors de sa notification au délégataire.

La durée d'exploitation des installations, Unité de valorisation énergétique de Bègles (UVE B) et centre de tri, court à compter du 20 février 2020.

Pour tenir compte du décalage des échéances contractuelles des contrats en cours (notamment Rive droite énergie qui s'achève au 31 décembre 2020) au jour de la prise d'effet du contrat, l'Unité de valorisation énergétique de Cenon (UVE C) n'intégrera le périmètre du contrat qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'échéance du contrat pour l'ensemble des trois unités (UVE B, UVE C et centre de tri) interviendra le 31 décembre 2027.

### b. Objet et missions confiées

Le contrat a pour objet de confier au délégataire, par l'utilisation des installations, le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de Bordeaux Métropole dans la limite de leurs capacités, et dans le respect des normes et réglementations applicables, et notamment des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter en vigueur, dont il est titulaire. Le Délégataire a seul le droit d'utiliser les installations pour la nécessité du service.

Plus en détail, les missions confiées aux risques et périls du délégataire sont les suivantes :

- la prise en charge, le contrôle systématique de la qualité des déchets entrants et la réception en totalité des déchets ménagers de Bordeaux Métropole, leur traitement et leur valorisation ;
- l'exploitation, la maintenance et l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement nécessaire des ouvrages, équipements et installations constituant le centre de tri, les unités de valorisation énergétique de Bègles et Cenon (UVE B et C) tout au long du contrat en vue de restituer les ouvrages et installations en état normal de service en fin de délégation ;
- la valorisation énergétique des déchets (thermique vers les réseaux de chaleur et électrique) ;
- la gestion des refus, des rejets et sous-produits de toute nature ;
- la valorisation des mâchefers et des métaux ferreux et non ferreux ;
- la valorisation des papiers graphiques et emballages issus du tri de la collecte sélective ;
- l'atteinte des critères permettant de prétendre à l'application d'une taxe globale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit quelles que soient les modalités d'évolution du calcul ;
- le transport, l'élimination et la valorisation des différents sous-produits issus des installations, refus ou déchets non incinérés notamment lors des arrêts techniques des UVE ou lors des travaux ; la prise en charge des déchets ménagers de Bordeaux Métropole lors des phases d'arrêt de ligne pour travaux.
- l'exploitation des vides de four et/ou du vide de tri, c'est-à-dire l'approvisionnement en déchets tiers complémentaires, compatibles avec les arrêtés d'autorisation d'exploiter.

Enfin, le délégataire prend en charge l'exploitation des installations existantes et réalise les travaux suivants :

- agrandir le centre de tri afin de tenir compte de l'extension progressive des consignes de tri des déchets de la collecte sélective à l'ensemble des emballages plastiques, conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte ;
- améliorer les performances environnementales du centre de tri, des deux UVE B et C en modernisant le traitement des fumées, afin de l'adapter aux meilleures techniques disponibles ;
- entretenir et moderniser le centre de tri, les deux UVE B et C ;
- réaliser les travaux d'export de chaleur vers la station d'épuration Clos de Hilde.

### c. Périmètre du service

Il a été décidé de confier à cette nouvelle délégation la totalité des installations nécessaires au service public de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- l'Unité de valorisation énergétique de Bègles (UVE B) des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 11 tonnes de déchets par heure (soit 33t/h et 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités ou groupements de collectivités et les Déchets d'activité économique non dangereux ou

DAEND (ex Déchets industriels banals- DIB). Le traitement des fumées est humide. La mise en service initiale date de 1998 avec une importante mise aux normes en 2006.

- le centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages cartons, les Journaux revues magazines (JRM) et les autres papiers cartons (gros de magasin). Ils proviennent de l'ensemble des collectes sélectives. La mise en service initiale date de 1997.
- L'unité de valorisation énergétique de Cenon (UVE C) des déchets ménagers comprenant 2 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 8 tonnes de déchets heure (soit 16t/h et 138 000 tonnes par an). Le traitement des fumées est sec. Cette usine date historiquement de 1985 avec une importante mise aux normes en 2006.

L'UVE B se situe sur la commune de Bègles. L'UVE C se situe sur Cenon.

#### d. Société dédiée

Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à la collectivité d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, l'attributaire (Soval) s'est engagé à créer une société dédiée dont l'objet social est exclusivement réservé à l'exécution de cette délégation.

Son siège social se situe à Bègles, le capital social, détenu à 100% par Soval, s'élève à 2 000 000 d'euros, entièrement libéré lors de sa constitution.

La société dédiée créée le 5 juillet 2019 sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique (Sasu) s'est substituée à l'attributaire, Soval, à la date de signature du contrat le 1<sup>er</sup> août 2019.

Initialement dénommée IF42, la société dédiée a été renommée Valbom le 15 octobre 2019.

## LES AVENANTS

En date du 24 janvier 2020 :

*Pour mémoire, dans le cadre d'une des missions de la société dédiée de valoriser énergétiquement les déchets en vue de fournir la vapeur au réseau de chaleur Saint Jean Belcier, une convention tripartite préexistait à la signature du contrat. Cette convention tripartite initialement signée entre Bordeaux Métropole, la société Astria, en charge de l'exploitation de l'UVE de Bègles (producteur) et la société Bordeaux Bègles Energies (distributeur) a dû être modifiée du fait du changement d'exploitant de l'UVE le 19 février 2020. La convention tripartite a été annexée au contrat de concession pour le traitement des déchets ménagers et assimilés.*

- **L'avenant n°1 au contrat Valbom** a acté :
  - du changement de dénomination sociale de la société dédiée,
  - de la modification de l'annexe 35-2 du contrat de concession *entre l'UVE B et le réseau Saint Jean Belcier.*
- **L'avenant n°1 à la convention tripartite** a acté :
  - de la substitution de la société dédiée Valbom à Astria en tant que « producteur », à compter du 20 février 2020,
  - des modalités spécifiques pour la fourniture de chaleur en vue de la fabrication de froid par absorption et de sa tarification spécifique,
  - de la modification des pénalités en cas de non respect des disponibilités ,
  - de la modification du tarif de rachat R2.4 lié à la perception de subvention, compte tenu des subventions effectivement perçues par Astria,
  - de la modification de l'indexation des tarifs en vue de les lisser et de simplifier.

En date du 26 novembre 2021 :

- **L'avenant n°2 au contrat Valbom** a modifié :
  - L'annexe 35-1 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de chaleur, par un avenant n°1 à cette convention,
  - de modifier et de valider l'annexe 35.3 du contrat de concession, relative à la convention tripartite de vente de vapeur à la station d'épuration Clos de Hilde,
  - de modifier plusieurs articles du contrat de concession afin de clarifier / corriger certaines clauses identifiées après plusieurs mois d'exécution du contrat comme étant mal adaptées, et ce pour garantir la bonne exécution du contrat,
  - de convenir d'une clause de revoyure pour soumettre à un conseil ultérieur les conséquences techniques et financières de la découverte d'une zone humide et de terres polluées sur le terrain d'assiette de l'extension du centre de tri de Bègles.

## ANNEXE 2 Information générale, l'économie du contrat

# SYNTHESE DE L'ECONOMIE DU CONTRAT TELLE QUE PREVUE INITIALEMENT

### a. L'économie du contrat repose sur les apports de tonnage de Bordeaux Métropole et sur les apports des Tiers :

- pour les UVE, sur la durée du contrat la répartition prévisionnelle des tonnages est de 56% apportés par BM et de 44% apportés par les Tiers ;

UVEs (en T)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
Tonnage BM	1 699 500	56%	216 221	56%
Tonnage Tiers	1 361 573	44%	173 228	44%
<b>TOTAL</b>	<b>3 061 073</b>	<b>100%</b>	<b>389 449</b>	<b>100%</b>

- pour le tri, sur la durée du contrat la répartition prévisionnelle des tonnages est de 79% apportés par BM et de 21% apportés par les Tiers ;

TRI (en T)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
Tonnage BM	358 000	79%	45 547	79%
Tonnage Tiers	94 585	21%	12 034	21%
<b>TOTAL</b>	<b>452 585</b>	<b>100%</b>	<b>57 581</b>	<b>100%</b>

### b. Les flux entre Bordeaux Métropole et le délégataire sont composés :

- d'une part proportionnelle (PE), exprimée en €/T, au titre de l'exploitation de l'ensemble industriel et relative aux coûts d'exploitation des deux UVE et du centre de tri. Pour mémoire PE1 (valeur 04-2019) est fixé à 26,57 €/T HT pour les UVE et PE2 (04-2019) est fixé à 16,69 € HT/T pour le centre de tri. Voir articles 42.8 et 49.8
- d'une part fixe (RF), exprimée en €/an, au titre du financement des investissements. Celle-ci est décomposée entre la période de préfinancement (RF préfi.) et la période de financement long terme (RF long terme) après mise en service industrielle. La RFT préfinancement, relative au centre de tri, est fixée respectivement pour 2020 et 2021 à 3 443 898 € et à 3 450 894 €. La RFU préfinancement, relative aux UVE, est fixée à 1 920 452 € pour 2020, à 2 813 566 € pour 2021 et à 2 344 638 € pour 2022. Ces subventions sont décrites à l'article 57.2 du contrat.
- En contrepartie de la mise à disposition des installations métropolitaine au bénéfice du délégataire, pour l'accueil des apports tiers, Bordeaux Métropole perçoit des redevances garanties exprimées en €/an. Ce sont les PAR A (pour les ouvrages affermés) et PAR C (pour les ouvrages concessifs) tant pour le tri que pour les UVE. Voir articles 42.3 et 42.4, 49.3 et 49.4.

### c. Les composantes des flux de la rémunération du délégataire

Le délégataire perçoit une rémunération versée par les apporteurs tiers (proportionnelle au tonnage traité), au titre du traitement de leurs déchets sur les installations de Bordeaux Métropole. Le prix de traitement appliqué aux apporteurs tiers, doit être contractuellement supérieur au prix de traitement payé par Bordeaux Métropole Voir articles 42.7 et 49.7.

Les autres recettes de l'exploitant constitutives de son chiffre d'affaires sont :

- la valorisation énergétique électrique (vente d'électricité sur le marché libre pour celle issue de l'UVE B et vente à EDF pour celle issue de l'UVE C), et thermique (vente de chaleur aux réseaux de Saint Jean Belcier depuis l'UVE de Bègles et des Hauts de Garonne depuis l'UVE de Cenon et de vapeur à la station d'épuration clos de Hilde depuis l'UVE de Bègles) ;
- les reventes de matières triées issues des tonnages de Bordeaux Métropole ;

La répartition des recettes est la suivante :

UVes + TRI (en €)	Sur la durée du contrat (CEP)	%	Moyenne annuelle (CEP)	%
TOTAL Traitement BM (hors TGAP)	103 908 399	27%	13 219 898	27%
TOTAL Traitement Tiers (hors TGAP)	176 797 024	46%	22 493 260	46%
TOTAL Valorisation énergétique	74 316 986	19%	9 455 087	19%
TOTAL Vente de matières triées	26 579 746	7%	3 381 647	7%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>381 602 154</b>	<b>100%</b>	<b>48 549 892</b>	<b>100%</b>

NB : la rémunération financière en période de préfinancement (RF préfi.) a été intégrée dans le tableau des recettes ci-dessus, bien que comptablement elle soit enregistrée en tant que subvention (pour les UVes = 21,2 M€ et CDT= 31,7 M€).

**d. Les investissements attendus sur les UVE s'élèvent à 22,3 M€ constants (ou 23,1 M€ courants) :**

- pour l'UVE B (13,8 M€ constants ou 14,3 M€ courants) ils correspondent au passage du traitement des fumées de humide à sec, à la régulation des combustions, au traitement des rejets (acides, oxydes d'azote ou Nox, dioxyne-furanes, ...).
- pour l'UVE C (8,5 M€ constants ou 8,8 M€ courants) les travaux consistent en une optimisation du fonctionnement des fours, et au traitement des rejets (Nox, dioxyne-furanes, mercure, ...).
- de plus, la tranche optionnelle portant sur l'atteinte des bas de plage Batael (performances améliorées du traitement des fumées) fixés par le *Best available technique reference* (BREF) dans sa version « final draft<sup>1</sup> » a été levée par Bordeaux métropole le 1<sup>er</sup> août 2019. Les travaux correspondants sont inclus dans les prévisions d'investissements.

Concernant le centre de tri, les travaux s'élèvent à 31,7 M€ constant (soit 32,6 M€ courant) et consistent à le dimensionner pour permettre l'extension des consignes de tri (plastiques notamment) à compter de 2023.

Le montant prévisionnel des investissements, à amortir sur la durée du contrat, s'élève donc à 56,7 M€ (en euros courants/actualisés), dont 41% au titre des UVE B et C, et 59% au titre du centre de tri. En ajoutant 1,4 M€ d'intérêts long terme, le montant total des Emplois relatifs au financement des investissements, s'élève à 58,1 M€.

**e. Le financement des investissements (y c. frais financiers) est assuré par les ressources suivantes :**

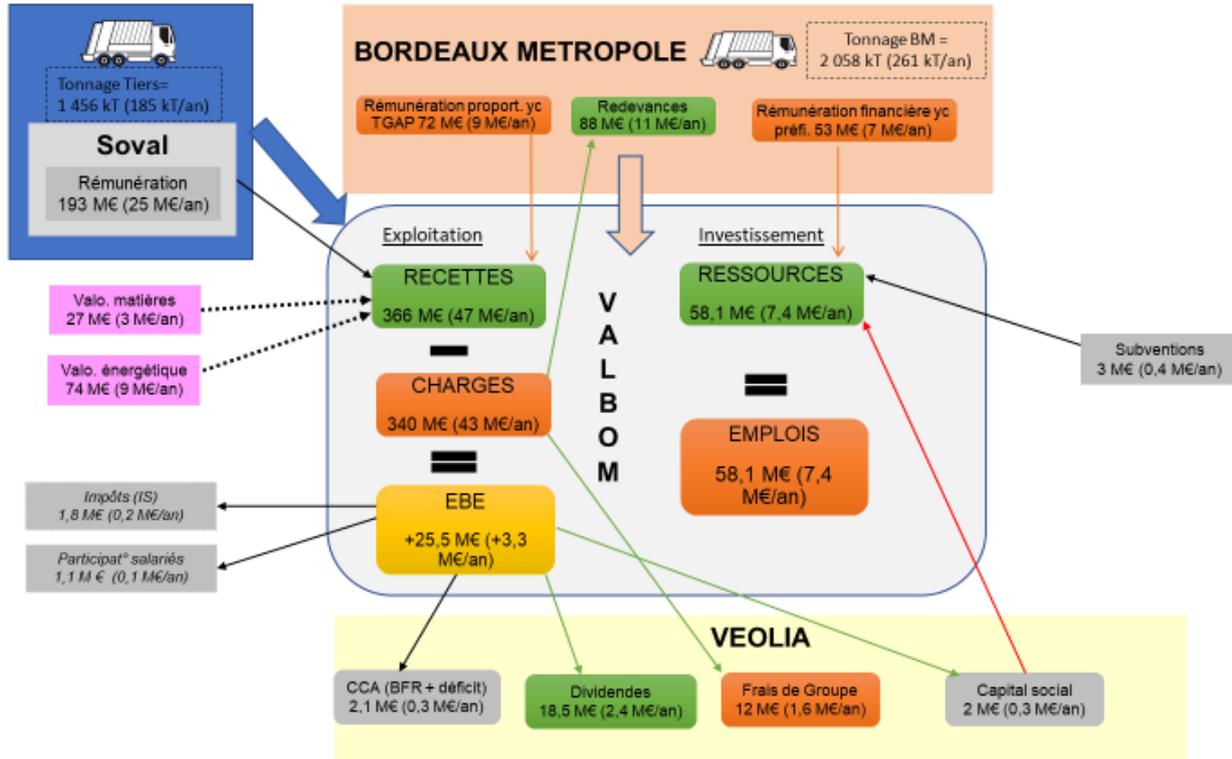
- 3,4% par le capital social apporté par le Groupe Véolia ;
- 5,5% par les subventions garanties par Valbom (filiale du Groupe Véolia, dédiée au contrat) ;
- 91% par la rémunération financière (y c. préfinancement) versée par Bordeaux Métropole ;

Synthèse financement (€ courants)	UVE B + C	TRI	Consolidé
<b>Emplois</b>			
Montant des investissements actualisés yc frais intercalaires	23 417 419	33 330 072	56 747 491
(+) Montant des frais financiers long terme	739 421	611 157	1 350 578
<b>(=) Total Emplois (Financement des Invest.)</b>	<b>24 156 840</b>	<b>33 941 229</b>	<b>58 098 069</b>
<b>Ressources</b>			
Capital social	2 000 000	0	2 000 000
(+) Subventions	1 010 355	2 200 000	3 210 355
(+) Rémunération financière (RFU + RFT), yc préfinancement (RF préfi.)	21 146 485	31 741 229	52 887 714
<b>(=) Total Ressources</b>	<b>24 156 840</b>	<b>33 941 229</b>	<b>58 098 069</b>

<sup>1</sup> Final draft = projet final

# SYNTHESE DES FLUX DU CONTRAT

Sur la durée du contrat de DSP (7,86 ans) en € HT constants



## ANNEXE 3 Les investissements concessifs et le plan de financement

Concernant les investissements et leur financement, **le délégataire** a pris les engagements suivants :

- montant forfaitaire garanti (article 57.1) : 53 965 087 € (en euros constants), dont 31 664 731 € pour le CdT. L'**investissement en euros courants actualisés** s'élève à **56 747 491 €** dont 32 613 571 € pour le centre de tri. Ce montant comprend les commissions (0,474 M€) et les intérêts intercalaires (0,515 M€). Ces derniers correspondent au préfinancement assuré par Valbom par compte courant d'associé (taux 1,08%).
- aides Garanties – subventions (article 57.2.1) : 3 210 355 €, dont 2 200 000 € pour le CdT ;
- modalités de préfinancement (article 57.3.1.5) : 2 000 000 € de capital social, dont 0 € pour le CdT ;
- modalités de financement long terme (article 57.3.2.1) :
  - o Pour les UVE : prêt intragroupe (taux 0,005% et marge 2%) ;
  - o Pour le CdT : prêt bancaire sous forme de cession de créance (taux fixe offert d'un swap contre Euribor 6 mois -0,02% et marges de 0,78%) ;

Concernant le financement des investissements, **le délégant** a pris les engagements suivants :

- versement d'une subvention d'investissement (article 57.2.2), en période de préfinancement : 13 973 448 € au total, dont :
  - o Pour les UVE (RFU préfi.) : 7 078 656 € ;
  - o Pour le CdT (RFT préfi.) : 6 894 792 € ;
- rémunérations financières long terme (articles 42.2 pour les UVE et 49.2 pour le CdT) versées au délégataire, en période de financement long terme, d'un montant total de 38 914 266 €, décomposé comme suit :
  - o Pour les UVE (RFU long terme) : 14 067 829 € ;
  - o Pour le CdT (RFT long terme) : 24 846 437 € ;
- mise en place d'une cession de créances (article 57.3.2.2) pour le financement long terme du CdT, c'est-à-dire le remboursement par Bordeaux Métropole directement à l'établissement prêteur de l'emprunt long terme (RFT).

## MONTANT FORFAITAIRE GARANTI DES INVESTISSEMENTS CONCESSIONS

Le délégataire s'est engagé à réaliser, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux de premier établissement conformément au détail des investissements joint à l'annexe 19 du contrat, plus précisément le cadre « F1-investissements concessifs » de la maquette financière. Le montant forfaitaire garanti (article 57.1) total s'élève à 53 965 087 € (en euros constants), décomposé par équipement comme suit :

- UVE B : 13 779 112 €
- UVE C : 8 521 244 €
- CdT : 31 664 731 €

UVE B	Études préalables	198 140 €
	VRD et aménagements extérieurs UVE B	51 000 €
	Génie civil et bâtiments UVE B	303 112 €
	Process et équipements UVE B	13 125 956 €
	Mises en service, essais UVE B	71 045 €
	Assurances	29 859 €
UVE C	Études préalables	374 715 €
	VRD et aménagements extérieurs UVE C	951 831 €
	Génie civil et bâtiments UVE C	1 648 763 €
	Process et équipements UVE C	5 487 162 €
	Mises en service, essais UVE C	41 593 €
	Assurances	17 180 €
TRI	Études préalables	1 112 995 €
	VRD et aménagements extérieurs TRI	2 948 194 €
	Génie Civil / bâtiment tri	10 022 856 €
	Process et équipements tri	17 158 872 €
	Mises en service, essais tri	335 543 €
	Assurances	86 271 €

Ce montant forfaitaire garanti (MFG) induit une enveloppe financière correspondant à des choix techniques et travaux décrits au moment de la signature du contrat. Le délégataire ne peut invoquer un quelconque dépassement du cout des travaux. Mais ce montant se trouve révisable au moment de la mise en service (MESI) des biens selon les indices contractuellement définis. Le montant des travaux ainsi pressenti et révisé (taux fictif de 2,5% au moment de l'offre) à hauteur de 32 613 571 € pour le centre de tri et de 24 133 920 € pour les UVEs sera véritablement connu au moment de l'actualisation des indices en vigueur lors de chacune des dates retenues pour la mise en service.

## SYNTHESE DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS EN EUROS COURANTS ACTUALISES

### a. Sur la durée du contrat (préfinancement + financement long terme)

Développé dans l'annexe N°2 au 1. D

### b. En période de préfinancement

En période de préfinancement, le plan de financement des investissements (en euros courants actualisés) est le suivant :

Synthèse préfinancement	UVE B + C	TRI	Consolidé
<b>Emplois</b>			
Montant des investissements actualisés (en euros courants)	23 144 556	32 613 571	55 758 127
(+) Frais intercalaires de préfinancement (y compris commissions)	272 863	716 501	989 364
<b>(=) Total Emplois</b>	<b>23 417 419</b>	<b>33 330 072</b>	<b>56 747 491</b>
<b>Ressources</b>			
Subventions	1 010 355	2 200 000	3 210 355
(+) Préfinancement rémunération financière (RFU + RFT préfi.)	7 078 656	6 894 792	13 973 448
(+) Préfinancement capital social	2 000 000	0	2 000 000
(+) Crédit Préfinancement (=MAF)	13 328 409	24 235 280	37 563 688
<b>(=) Total Ressources</b>	<b>23 417 419</b>	<b>33 330 072</b>	<b>56 747 491</b>

Le montant du Crédit de préfinancement mobilisé par le groupe Véolia correspond au delta à financer (MAF), autrement dit le besoin de financement à couvrir pour la réalisation des investissements, déduction faite des sources de préfinancement suivantes :

- Capital social apporté par Valbom ;
- Subventions, garanties par Valbom ;
- Préfinancement (RF préfinancement) versé par Bordeaux Métropole ;

Le montant du Crédit de préfinancement mobilisé par le Groupe Véolia correspond au Montant à financer (MAF) défini à l'article 57.3.1.5 du contrat, c'est-à-dire au nominal/capital de l'emprunt long terme à mobiliser pour le financement long terme des investissements (cf. ci-après) hors intérêts de long terme. Comme vu précédemment, ce montant évoluera en fonction de l'actualisation des indices du MFG à la MESI de chacune des installations. **Les risques associés sont évoqués en synthèse de cette présente analyse financière.**

**c. Montant prévisionnel à financer à long terme avant les intérêts de long terme**

Le MAF à long terme (défini à l'article 57.3.1.5) prévisionnel est de 37 563 688 € au total, dont :

- Pour les UVE : 13 328 409 € ;
- Pour le CdT : 24 235 280 € ;

**d. En période de financement long terme**

En période de financement long terme, le plan de financement des investissements est le suivant :

Synthèse financement long terme	UVE B + C	TRI	Consolidé
<b>Emplois</b>			
Montant à financer (MAF)	13 328 409	24 235 280	37 563 688
(+) Montant des frais financiers long terme	739 421	611 157	1 350 578
<b>(=) Total Emplois</b>	<b>14 067 829</b>	<b>24 846 437</b>	<b>38 914 266</b>
<b>Ressources</b>			
Rémunération financière long terme (RFU et RFT LT)	14 067 829	24 846 437	38 914 266
<b>(=) Total Ressources</b>	<b>14 067 829</b>	<b>24 846 437</b>	<b>38 914 266</b>

La rémunération financière long terme, versée par Bordeaux Métropole, à partir de la mise en service s'élève à 38,9 M€ en prévisionnel (non actualisé des indices), dont 14,1 M€ pour les UVEs et 24,8 M€ pour le centre de tri.

La rémunération financière RFT long terme (au titre du centre de tri) est directement versée par Bordeaux Métropole à l'établissement prêteur dans le cadre de la mise en place de la cession de créances.

*Pour mémoire : Emprunt bancaire adossé à la cession de créances (taux 0,76%) durée prévue : 01/11/21-31/12/27, soit un coût de 0,611 M€. Et prêt intra-groupe pour les UVE (taux 0,005%+2% de marge) durée prévue : 01/11/2022-31/12/2027, soit un coût de 0,739 M€.*

# Analyse économique et financière de l'exercice 2021 de la société La Grande Jaugue® délégataire de service public – intitulé compostage collectif de déchets verts

## LES CONTRÔLES

### Le contexte de l'année

Financièrement, 2021 est un exercice relativement « ordinaire », avec des apports de déchets verts de BM et des tiers s'élevant à 43,5 KT, ainsi que des ventes de produits finis et une structure de charges globalement semblables aux années antérieures. La crise sanitaire relative au Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif financièrement. L'activité s'est poursuivie et il n'y a pas eu de recours au chômage partiel.

Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole concernant la réception des apports métropolitains. Toutefois, début janvier 2021, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de la Nouvelle-Aquitaine a constaté que la hauteur de stockage était toujours de 5 mètres sur la plateforme de Touban. En effet, en février 2020 à la suite des inspections des deux plateformes, la DREAL a exigé de ramener la hauteur des andains de déchets verts du site de Touban à 3 mètres<sup>1</sup>. BM a rappelé au délégataire, à plusieurs reprises, la nécessité de respecter la réglementation en vigueur.

BM a consenti, le 19 octobre 2021, une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) non constitutive de droits réels, à LGJ sur la parcelle AB 186 (anciennement dénommée AB 22), et ce, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans maximum. Ce droit d'occupation a pour objet : la création d'une plateforme de 8 500 m<sup>2</sup> (sur une superficie totale de 24 600 m<sup>2</sup> mise à disposition) et l'exploitation sur celle-ci de son activité de compostage. Cette autorisation constitue l'amorçage de la 2<sup>ème</sup> phase prévue à l'avenant 3, visant à permettre l'exploitation sur une plus grande surface du site La Grande Jaugue. Et ce, dans l'attente d'un prochain avenant modifiant le BEA (Bail emphytéotique administratif) et sa CEND (Convention d'exploitation non détachable).

A la date d'établissement du présent rapport, le délégataire est en attente de l'avis de la DREAL vis-à-vis du porté à connaissance déposé en décembre 2021 pour reprendre la construction de la nouvelle plateforme. Cette nouvelle plateforme permettrait de disposer d'une capacité totale de traitement des déchets verts de 46 KT (14.000T à Touban et 32.000T à LGJ).

Par ailleurs, en parallèle de l'activité, il convient de souligner qu'un branchement électrique frauduleux a été détecté sur l'exercice par le délégataire. Cette situation a été constatée par huissier de Justice le 25 février 2021. Le délégataire a prévenu le fournisseur d'énergie, la mairie et a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles. Toutefois, malgré ces interventions, le câble illicite est toujours branché. BM s'est également saisie du sujet et une action est en cours pour que BM en tant que propriétaire des lieux, dépose également plainte.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, l'article 13 de l'arrêté ministériel du 22 avril 2008 modifié par celui du 27 juillet 2012 précise que : la hauteur [des tas de matières fermentescibles] peut être portée à 5 mètres si l'exploitant démontre que cette hauteur n'entraîne pas de nuisances et n'a pas d'effet néfaste sur la qualité du compost, il doit autrement respecter la limite maximale de 3 mètres.

## Les informations financières

LA GRANDE JAUGUE	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Rapport annuel du délégataire	X			
Comptes d'exploitation	X			Quelques affectations dans les comptes varient cependant entre chaque exercice.
Balance générale, Grand livre			X	Reçu avec un peu de retard.
Etat récapitulatif du personnel			X	Erreur dans le report des données d'ETP.
Suivi des stocks			X	Absence d'outil de suivi fiable
Rapport 2021 du Commissaire aux comptes (CAC)			X	A la date de rédaction du présent document, le CAC n'a pas encore émis son rapport (devrait l'être sur juin). Les comptes précédents ont été certifiés sans réserve.
Rapport de visite de la DREAL de janvier 2021			X	A la date de rédaction du présent document, ce rapport n'a pas été communiqué à BM.

## Les contrôles du délégant

LA GRANDE JAUGUE	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Rapprochement comptes annuels / comptes analytiques / liasse fiscale	X			
Revue analytique du compte d'exploitation et du bilan	X			
Valorisation du prix à la tonne payé par BM	X			
Prix appliqués sur les apports tiers		X		37,34 €/T appliqués vs 50,22 €/T qui auraient dû au minimum être facturés.
Quantités apportées par les tiers		X		2 410 T reçues sur l'exercice vs 2 000 T au maximum autorisées par délibération n° 2010/0602 du 24 septembre 2010.
Redevances	X			
Rendement du compost			X	Rendement beaucoup plus élevé que dans le prévisionnel ; en lien avec l'obligation d'abaisser la hauteur des andains à 3m sur Touban..
Conformité de l'exploitation à la réglementation en vigueur		X		- La hauteur des andains serait par moment supérieure à 3m sur Touban et à 5m sur LGJ ; - Des travaux de mises en conformité de traitements des effluents auraient dû être engagés il y a déjà de nombreuses années.
Quantités de cribleur utilisés			X	Le délégataire doit revenir vers BM sur le nombre de cribleur dont il disposera en 2022, à priori cela n'évoluera pas

## Différend avec le délégataire

A la date de rédaction de ce rapport, il existe un différend avec le délégataire concernant une l'amortissement des travaux de mises en conformité de traitement des effluents (dont le coût est estimé à hauteur de 1,1 M€ par le délégataire et la mise en service pourrait avoir lieu en septembre 2022). En effet, ces travaux de mises en conformité résultent d'arrêtés préfectoraux datant de 1996 pour le site de Touban et de 2011 pour le site de La Grande Jaugue ; ainsi pour BM ils auraient dû être entrepris il y a des années. Aussi, suite à la réception du coût estimé de ces travaux, BM a estimé et a ainsi précisé, lors d'une réunion avec le délégataire en avril 2022, que la VNC (Valeur nette comptable) relative à ces immobilisations devrait être nulle à l'issue du contrat et ainsi ne pourrait pas faire l'objet d'une quelconque indemnisation.

## L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX

Les données prévisionnelles figurant ci-dessous sont issues du dernier plan d'affaires entériné par l'avenant n°4 au BEA et à la CEND.

### A. Le compte d'exploitation comparé à N-1 : activité en légère croissance mais des résultats générés à travers l'exceptionnel

#### 1. L'ACTIVITE

L'activité de La Grande Jaugue consiste principalement à :

- Réceptionner et traiter, sur les installations acquises et réalisées, les déchets verts apportés par BM, et de manière plus accessoire, les déchets verts et les souches provenant de tiers ;
- Vendre les produits finis issus de l'exploitation, à savoir : le compost<sup>1</sup>, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère et terre végétale), les dérivés du processus de compostage (paillis et biomasse) et l'activité de négoce du mulch<sup>2</sup>.

##### 1.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2021 suit globalement la même tendance de ces dernières années, avec : des apports de BM autour des 41/43 KT et un développement notamment des ventes de produits finis sur-mesure (mélanges adaptés aux sols).

---

<sup>1</sup> Qualité répondant aux critères de l'agriculture biologique (Norme NFU 44 051 et Règlement CE 2092 /91).

<sup>2</sup> Le mulch désigne les « couvertures de sol ».

	2019	2020	2021	N/N-1 en €	N/N-1 en %
<b>BM et mairies - Déchets verts</b>	<b>42 940</b>	<b>40 543</b>	<b>41 123</b>	<b>580</b>	<b>1,4%</b>
<i>Centre de recyclage (apport volontaire)</i>	34 238	30 100	30 956	856	2,8%
<i>Communes (porte à porte)</i>	8 702	10 443	10 167	-276	-2,6%
<b>Tiers - Déchets verts</b>	<b>2 084</b>	<b>1 930</b>	<b>2 410</b>	<b>480</b>	<b>24,9%</b>
<b>Tiers - Souches</b>	<b>412</b>	<b>1 207</b>	<b>392</b>	<b>-815</b>	<b>-67,5%</b>
<b>Tonnes de déchets entrants</b>	<b>45 436</b>	<b>43 680</b>	<b>43 925</b>	<b>245</b>	<b>0,6%</b>
Compost	16 450	21 198	18 938	-2 260	-10,7%
Terreau	4 767	3 859	3 110	-749	-19,4%
Fumier	636	425	558	133	31,2%
Terre Végétale	11 987	6 436	13 794	7 358	114,3%
Paillis	895	1 188	1 233	45	3,8%
Mulch	1 005	515	894	380	73,7%
Biomasse	3 786	3 720	3 255	-465	-12,5%
<b>Tonnes de produits finis sorties</b>	<b>39 525</b>	<b>37 341</b>	<b>41 782</b>	<b>4 441</b>	<b>11,9%</b>
Apports BM	2 315 696	2 192 858	2 257 015	64 157	2,9%
Apports Tiers végétaux	94 083	90 087	89 987	-101	-0,1%
Apports Tiers souches	20 636	17 413	22 051	4 638	26,6%
Recettes compost	781 370	1 029 155	1 057 067	27 913	2,7%
Recettes terreau	269 688	172 280	162 666	-9 615	-5,6%
Recettes fumier	15 578	9 777	16 909	7 132	72,9%
Recettes Terre végétale	363 926	227 783	272 658		19,7%
Recettes paillis	46 690	28 248	49 539	21 291	75,4%
Recettes mulch	118 977	100 615	149 442	48 827	48,5%
Recettes biomasse	130 817	130 401	118 133	-12 269	-9,4%
Autre chiffre d'affaires	7 775	6 314	0	-6 314	-100,0%
<b>Chiffre d'affaires en €</b>	<b>4 165 236</b>	<b>4 004 934</b>	<b>4 195 468</b>	<b>190 534</b>	<b>4,8%</b>

**Le traitement des entrants** constitue 56% du chiffre d'affaires (2 369 K€, +3% vs N-1) et correspond essentiellement à :

- 2 257 K€ relatifs aux déchets verts apportés par BM (41 123 T sur l'exercice). Ce chiffre d'affaires est dans la lignée des années précédentes. En effet, les apports BM oscillent depuis quelques années dans un tunnel de 40-43 KT, reflétant notamment l'impact : du climat sur la végétation et des actions engagées par BM pour promouvoir le compostage individuel.
- 90 K€ relatifs aux déchets verts apportés par des tiers (2 410 T sur l'exercice).

Il est constaté toutefois, comme depuis de nombreuses années, que le prix de la tonne entrante payé par les apporteurs tiers est inférieur à celui acquitté par BM<sup>1</sup> (respectivement en 2021 : 37,34 € et 50,22 €), et ce, contrairement aux stipulations du contrat<sup>2</sup> précisant que les apports tiers doivent être facturés à un tarif supérieur ou égal à celui appliqué à BM. Depuis l'origine du contrat cet écart n'a jamais été aussi important. Par ailleurs, la limitation d'apports de déchets verts provenant de tiers à 2 000 T n'est pas non plus respectée (+410 T) ; outre les aspects juridiques, ceci n'est pas non plus en adéquation avec les capacités de traitements actuelles des plateformes.

**Les ventes de produits finis** constituent 44% du chiffre d'affaires (1 826 K€, +7,1% vs N-1) et correspondent essentiellement à :

- 1 057 K€ de ventes de composts (+2,7%). Cette variation correspond à une baisse de -10,7% des quantités vendus (-2 259 T) et à une augmentation de 15% du prix unitaire (passant de 48,5 € à 55,8 € entre les deux exercices), suites aux actions commercialisées entreprises pour vendre du compost ajouté d'additifs adaptés aux sols des clients, ainsi qu'à la réduction des déstockages.
- 273 K€ de terre végétale (+19,7%) résultant de volumes vendus plus importants mais avec un prix plus faible. Sur les 13 794 tonnes vendues, 8 656 tonnes correspondent à de la terre végétale brute non amendée de compost [dans le respect de l'objet du contrat, la part de négoce doit rester accessoire voire marginale].
- 149 K€ de mulch, +48,5% entre les deux exercices. Le mulch représente 3,6% du chiffre d'affaires total de la société, contre 2,5% environ sur les années précédentes [dans le respect de l'objet du contrat, la part de ventes de mulch doit rester accessoire voire marginale].

<sup>1</sup> Après neutralisation de la hausse tarifaire issue de l'avenant 4 (4,16 €HT/T en valeur 2008) correspondant à une compensation relative à l'absence de mise en service par le délégant de centres de broyage intermédiaires.

<sup>2</sup> Art. 3.1.4 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif.

- 118 K€ de bois-énergies, résultant de 3 255 tonnes vendues [le plafond de 4 000 T autorisées à l'avenant 4 est respecté].

## 1.2. Les charges d'exploitation

La structure de coûts en 2021 est globalement semblable à celle des exercices précédents, avec en particulier la poursuite de l'accroissement des dépenses dans des matières premières/d'additifs, permettant d'adapter les ventes de produits au besoin du sol des clients.

<i>En €</i>	2019	2020	2021	Var. ann. €	Var. Ann. en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>4 165 236</b>	<b>4 004 934</b>	<b>4 195 468</b>	<b>190 534</b>	<b>4,8%</b>
Personnel	1 212 560	1 186 405	1 257 174	70 769	6,0%
Frais de commercialisation	88 038	74 807	84 296	9 489	12,7%
Dépenses d'exploitation et de gestion	609 493	699 928	813 754	113 826	16,3%
Achats pièces et consommables	254 567	206 949	228 798	21 848	10,6%
Travaux et services extérieurs	440 203	373 486	360 045	-13 442	-3,6%
Maintenance des équipements	76 464	122 396	84 147	-38 249	-31,2%
Gros entretien	214 537	265 390	221 364	-44 026	-16,6%
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	13 393	13 149	13 316	167	1,3%
Impôts & taxes hors IS	60 905	99 105	118 985	19 880	20,1%
Facturation frais de siège	106 873	102 873	107 643	4 770	4,6%
Loyer terrain et frais de contrôle	44 440	46 282	28 240	-18 041	-39,0%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	<b>3 121 472</b>	<b>3 190 770</b>	<b>3 317 763</b>	<b>126 993</b>	<b>4,0%</b>

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et aux provisions (DAP) sont en hausse de 4%, soit +127 K€ par rapport à 2020 ; en lien avec la croissance du chiffre d'affaires de +4,8%. La part des charges d'exploitation hors DAP dans le chiffre d'affaires est de 79,1% ; ce taux est dans la lignée de ceux des années antérieures.

Les postes de dépenses les plus significatifs ou variant le plus significativement sont les suivants :

- **Les dépenses de personnel** (1 257 K€) en hausse de +6% principalement en raison d'un prêt de personnel supplémentaire<sup>1</sup> pour 63 K€ afin d'assister la société à l'étude et au suivi de la réglementation, ainsi que l'appoint d'un délégué commercial à temps partiel.  
Les équivalents temps plein hors intérim et hors personnel refacturés via les frais généraux sont d'environ 17, globalement stables par rapport aux années précédentes.
- **Les dépenses d'exploitation et de gestion** (814 K€) s'accroissent de +16,3%, soit +114 K€ par rapport à 2020. Cette augmentation résulte principalement de l'achat de :
  - 74 K€ de matières organo-minérales et de terre servant à la vente d'amendements à base de composts auxquels sont ajoutés des additifs. En effet, ces dernières années, la politique commerciale de la société conduit de plus en plus à conseiller des produits enrichis d'additifs adaptés aux sols des clients ;
  - 42 K€ de hausse d'achats de bois, en lien avec la croissance des ventes de mulch.
- **Les travaux et services extérieurs** (360 K€) sont globalement stables par rapport à N-1. Ce poste se compose essentiellement des transports sur ventes.
- **Les achats de pièces et de consommables** (229 K€), correspondant essentiellement au gaz non routier (GNR) pour les matériels de chantiers, sont en croissance de +10,6% suite principalement à la hausse des tarifs du GNR entre 2020 et 2021.
- **Les dépenses de gros entretien** (221 K€) diminuent de -16,6% (-44 K€), en lien avec le remplacement de 4 chargeuses et d'un cribleur sur l'exercice.
- **Les dépenses de maintenance et d'équipement** (84 K€) diminuent de -31,2% (-38 K€) à la suite notamment de mises en conformité environnementales engagées en 2020 (réalisation de travaux d'étanchéité sur la zone de réception des souches).

<sup>1</sup> Apporté par la société Aquitilia, appartenant également au Groupe Cassous.

## 2. LES RESULTATS

En €	2019	2020	2021 Réalisé	Var. Ann. €	Var. Ann. %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>4 165 236</b>	<b>4 004 934</b>	<b>4 195 468</b>	<b>190 534</b>	<b>4,8%</b>
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>4 127 454</b>	<b>4 023 585</b>	<b>4 262 240</b>	<b>238 655</b>	<b>5,9%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	<b>3 121 472</b>	<b>3 190 770</b>	<b>3 317 763</b>	<b>126 993</b>	<b>4,0%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>1 005 982</b>	<b>832 815</b>	<b>944 477</b>	<b>111 662</b>	<b>13,4%</b>
Dotations aux amortissements	989 602	934 667	919 082	-15 584	-1,7%
Autres dotations aux provisions	2 202	5 497	22 229	16 732	304,4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)</b>	<b>14 178</b>	<b>-107 349</b>	<b>3 166</b>	<b>110 515</b>	<b>102,9%</b>
Charges financières	60 889	32 316	25 058	-7 258	-22,5%
Produits financiers	3 132	2 932	0	-2 932	-100,0%
<b>RESULTAT FINANCIER (RF)</b>	<b>-57 757</b>	<b>-29 384</b>	<b>-25 058</b>	<b>4 326</b>	<b>14,7%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI)</b>	<b>-43 579</b>	<b>-136 732</b>	<b>-21 892</b>	<b>114 841</b>	<b>84,0%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)</b>	<b>-1 708</b>	<b>87 990</b>	<b>386 995</b>	<b>299 005</b>	<b>339,8%</b>
Impôt sur les sociétés	-3 210	5 910	150	-5 760	-97,5%
<b>RESULTAT NET (RN)</b>	<b>-42 078</b>	<b>-54 653</b>	<b>364 953</b>	<b>419 606</b>	<b>767,8%</b>
EBE / CA (marge d'exploitation)	24,2%	20,8%	22,5%	1,7	
RCAI / CA (marge globale)	-1,0%	-3,4%	-0,5%	2,9	
RN / CA (marge nette)	-1,0%	-1,4%	8,7%	10,1	

Le résultat 2021 se construit essentiellement comme suit :

- II. Des produits d'exploitation (4 262 K€) permettent d'absorber les charges d'exploitation (3 318 K€), laissant un EBE (Excédent brut d'exploitation) à hauteur de 944 K€ ;
- III. Des dotations aux amortissements et provisions (941 K€), venant grever l'EBE et impliquant ainsi un résultat d'exploitation de 3 K€ ;
- IIII. D'un résultat financier de -25 K€, générant un RCAI négatif de -22 K€ ;
- IVI. D'un résultat exceptionnel positif de 387 K€ correspondant à la vente de quatre chargeuses et d'un cribleur totalement amorti, entraînant un résultat net dégagé de 365 K€

Le **résultat courant avant impôt (RCAI)**, qui correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier, est l'agrégat financier retenu dans le cadre de la CEND du BEA pour calculer le taux de marge global, ainsi que le partage des gains de productivité. Celui-ci étant négatif, aucun calcul de partage des gains n'est réalisé<sup>1</sup>.

Le **taux de marge global (TMG)**, défini contractuellement par le rapport du RCAI sur le chiffre d'affaires, s'améliore entre les deux exercices en passant de -3,4% à -0,5%, mais reste toutefois négatif.

### B. Le compte d'exploitation comparé au dernier plan d'affaires : objectifs non atteints

En €	2021 Réalisé	2021 Prévisionnel	Var. R vs P €	Var. R vs P %	Cumul Réalisé	Cumul Prévisionnel	Var. cumul R vs P €	Var. cumul R vs P %
Déchets verts traités BM	2 257 015	3 330 525	-1 073 510	-32,2%	26 592 996	30 554 951	-3 961 954	-13,0%
Autres végétaux traités	112 038	75 726	36 312	48,0%	1 039 072	888 659	150 413	16,9%
Ventes de produits finis	1 826 415	1 356 185	470 230	34,7%	13 807 423	12 406 806	1 400 618	11,3%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)</b>	<b>4 195 468</b>	<b>4 762 436</b>	<b>-566 968</b>	<b>-11,9%</b>	<b>41 439 494</b>	<b>43 850 417</b>	<b>-2 410 923</b>	<b>-5,5%</b>
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>4 262 240</b>	<b>4 762 741</b>	<b>-500 501</b>	<b>-10,5%</b>	<b>41 781 178</b>	<b>44 142 791</b>	<b>-2 361 613</b>	<b>-5,3%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION HORS DAP</b>	<b>3 317 763</b>	<b>3 259 570</b>	<b>58 193</b>	<b>1,8%</b>	<b>32 199 323</b>	<b>31 967 762</b>	<b>231 560</b>	<b>0,7%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>944 477</b>	<b>1 503 171</b>	<b>-558 694</b>	<b>-37,2%</b>	<b>9 581 855</b>	<b>12 175 028</b>	<b>-2 593 174</b>	<b>-21,3%</b>
Dotations aux amortissements	919 082	1 122 887	-203 805	-18,2%	9 534 514	10 143 232	-608 718	-6,0%
Autres dotations aux provisions	22 229				49 492	19 564	29 929	153,0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)</b>	<b>3 166</b>	<b>380 284</b>	<b>-377 118</b>	<b>-99,2%</b>	<b>-2 152</b>	<b>2 012 232</b>	<b>-2 014 384</b>	<b>-100,1%</b>
Charges financières	25 058	62 054	-36 997	-59,6%	917 477	1 062 435	-144 959	-13,6%
Produits financiers	0	6 734	-6 734	-100,0%	48 173	71 473	-23 300	-32,6%
<b>RESULTAT FINANCIER (RF)</b>	<b>-25 058</b>	<b>-55 320</b>	<b>30 263</b>	<b>-54,7%</b>	<b>-869 303</b>	<b>-990 962</b>	<b>121 659</b>	<b>-12,3%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI)</b>	<b>-21 892</b>	<b>324 964</b>	<b>-346 855</b>	<b>-106,7%</b>	<b>-871 455</b>	<b>1 021 270</b>	<b>-1 892 725</b>	<b>-185,3%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)</b>	<b>386 995</b>	<b>77 995</b>	<b>309 000</b>	<b>396,2%</b>	<b>1 700 751</b>	<b>1 269 717</b>	<b>431 034</b>	<b>33,9%</b>
Impôt sur les sociétés	150	134 320	-134 170	-99,9%	66 638	694 551	-627 912	-90,4%
<b>RESULTAT NET (RN)</b>	<b>364 953</b>	<b>268 639</b>	<b>96 314</b>	<b>35,9%</b>	<b>762 657</b>	<b>1 596 436</b>	<b>-833 779</b>	<b>-52,2%</b>
EBE / CA (marge d'exploitation)	22,5%	31,6%	-9,1		23,1%	27,8%	-4,6	
RCAI / CA (marge globale)	-0,5%	6,8%	-7,3		-2,1%	2,3%	-4,4	
RN / CA (marge nette)	8,7%	5,6%	3,1		1,8%	3,6%	-1,8	

<sup>1</sup> La clause de partage des gains de productivité (art. 3.1.3 de la convention modifiée par l'article 10.2 de l'avenant n°3) est conditionnée à la réalisation de trois éléments cumulatifs :

- RCAI cumulé est positif ;
- RCAI positif est supérieur à celui prévu dans les comptes d'exploitation prévisionnels ;
- RCAI de l'exercice considéré est positif.

## 1. L'ACTIVITE

En cumulé, le **chiffre d'affaires** est en baisse de -2,4 M€ par rapport aux prévisions, résultant essentiellement de :

- VI. des déchets verts provenant de BM en retrait de -4 M€ (essentiellement lié à un effet volume) ;
- VII. d'une augmentation des ventes de produits finis de +1,4 M€.

Concernant le chiffre d'affaires réalisé avec BM, il convient de préciser que le délégataire a fait le choix, depuis le plan d'affaires initial, de baser ses prévisions sur 62 000 tonnes<sup>1</sup>, soit la capacité de traitement maximum ; alors que depuis 2015 la tendance est globalement à la baisse (autour de 45 000 tonnes).

Pour rappel :

- BM n'a pris aucun engagement au regard de l'objectif de 62 000 tonnes de déchets végétaux arrêté dans plan d'affaires initial (art. 1.7 de la CEND du BEA) ;
- l'engagement contractuel de BM en termes d'apports se limite à la fourniture de 85% des déchets végétaux issus des ménages, collectés par la collectivité et au nom et pour le compte de cette dernière (art. 1.7 de la CEND du BEA) ;
- BM a toujours rappelé sa volonté de promouvoir le compostage individuel sur son territoire (art. 1.7 de la CEND du BEA) ;
- le délégataire accepte de supporter l'intégralité des risques notamment d'exploitation, de clientèle et tarifaire (art. 3 de la CEND du BEA).

Le **rendement de compost** en volume s'établit, par l'intermédiaire d'un calcul très théorique (abstraction de la densité et de l'humidité), à environ 54% sur le réalisé 2021. Ce rendement correspond à la part de la totalité du compost vendu (se retrouvant généralement, outre directement dans le compost, à hauteur de : 70% dans le terreau et dans le fumier/terre de bruyère, ainsi que 40% dans la terre végétale) sur l'ensemble des apports.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entrée végétaux (en T)	50 861	46 471	48 063	47 287	44 703	45 436	43 678	43 923
Sorties composts (en T)	14 785	18 786	17 072	16 035	18 140	22 629	26 772	23 562
Rendement théorique réalisé	29%	40%	36%	34%	41%	50%	61%	54%

Le rendement en volume prévu dans l'avenant 4 est de l'ordre de 35%. Après échanges avec le délégataire, par l'intermédiaire d'une meilleure exploitation, le rendement le plus juste s'élèverait finalement à 40%. Les niveaux réalisés ces dernières années sont particulièrement, voire anormalement élevés, aux dires du délégataire ceci résulte d'un criblage bien plus rapide qu'en temps normal, afin de respecter la hauteur des andains (tas fermentescibles) à 3 mètres sur Touban, ainsi que les contraintes de sécurité au regard des surfaces des plateformes.

Le niveau de **charges d'exploitation** hors DAP au cumulé est supérieur de +0,7% (+0,2 M€) au prévisionnel, et ce, alors que le chiffre d'affaires est en recul de -6,7%. Cette variation résulte principalement :

- VIII. des dépenses d'exploitation et de gestion en hausse de +0,8 M€, liée aux ventes de produits finis supérieures au prévisionnel et nécessitant un plus grand besoin de matières premières (composants pour espaces verts, terre, bois...)
- VIII. du gros entretien réduit de -0,2 M€, résultant de la présence d'un mécanicien en interne (non prévu dans l'avenant 4) ;
- IXI. des dépenses de transport de déchets pré-broyés prévues pour -0,2 M€ et non engagées au réel en raison du décalage de la création de la plateforme sur la parcelle AB186 du site La Grande Jaugue.

## 2. LES RESULTATS

A fin 2021, le RCAI cumulé au réalisé s'élève à -0,9 M€ et présente ainsi un fort retrait (-1,9 M€) par rapport au prévisionnel.

A travers l'exceptionnel (et essentiellement par la vente de matériels de chantiers) le résultat net cumulé ressort positif à hauteur de 0,7 M€ ; il reste toutefois inférieur de -0,8 M€ à l'attendu. Il est à noter que les charges d'amortissement et les charges financières sont à ce stade moins importantes que prévues, suite principalement au décalage de construction de la nouvelle plateforme (travaux en cours en 2021 vs une mise en service dans le prévisionnel en 2019).

<sup>1</sup> Ce tonnage figurait dans le dossier de consultation des entreprises. Il s'agissait d'un objectif de collecte prévisionnel (dont 10 000 T faisaient l'objet d'une option)

## A. Le bilan : désendettement de la structure

	RÉALISÉ			PRÉVISIONNEL			Var RN / RN-1		Var RN / PN	
	En €	2019	2020	2021	2019	2020	2021	€	%	€
Immobilisations brutes	7 673 864	7 588 756	8 013 697	8 721 873	8 944 450	9 008 887	424 941	5,6%	-995 190	-11,0%
Amortissements cumulés	4 135 767	4 858 567	4 705 109	4 273 055	4 506 465	4 846 513	-153 458	-3,2%	-141 404	-2,9%
Immobilisations nettes	3 538 097	2 730 190	3 308 589	4 448 818	4 437 985	4 162 374	578 399	21,2%	-853 785	-20,5%
Stocks	146 330	164 981	231 753	60 778	61 082	61 387	66 772	40,5%	170 366	277,5%
Créances nettes (yc CCA)	952 191	1 316 551	992 564	924 521	932 981	938 414	-323 987	-24,6%	54 150	5,8%
Trésorerie	164 516	170 877	217 141	820 314	522 884	852 709	46 264	27,1%	-635 568	-74,5%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 801 134</b>	<b>4 382 599</b>	<b>4 750 046</b>	<b>6 254 432</b>	<b>5 954 932</b>	<b>6 014 884</b>	<b>367 447</b>	<b>8,4%</b>	<b>-1 264 838</b>	<b>-21,0%</b>
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%
Autres capitaux propres	355 639	300 986	665 939	952 438	1 231 081	1 499 720	364 953	121,3%	-833 780	-55,6%
<i>dont résultat de l'exercice</i>	-42 078	-54 653	364 953	269 412	278 643	278 643	419 606	-767,8%	86 311	31,0%
Provisions	0	0	22 229	0	0	0	22 229			
Apports en comptes courants	1 050 000	1 000 000	1 000 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	0	0,0%	-180 000	-15,3%
Dettes financières longs termes	1 393 345	952 066	580 675	2 417 305	1 957 995	1 600 143	-371 391	-39,0%	-1 019 468	-63,7%
Dettes fournisseurs	497 518	571 462	988 248	467 633	490 177	489 754	416 786	72,9%	498 494	101,8%
Dettes fiscales	86 136	145 383	80 058	45 156	-100 889	45 751	-65 326	-44,9%	34 306	75,0%
Dettes sociales	418 496	412 702	412 896	191 899	196 568	199 516	195	0,0%	213 380	106,9%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 801 134</b>	<b>4 382 599</b>	<b>4 750 046</b>	<b>6 254 432</b>	<b>5 954 932</b>	<b>6 014 884</b>	<b>367 447</b>	<b>8,4%</b>	<b>-1 264 838</b>	<b>-21,0%</b>

Les **immobilisations brutes** s'élèvent à 8 014 K€ et sont principalement constituées des plateformes (génie civil) et de matériels de chantiers. Elles correspondent quasiment en totalité à des biens de retour. En 2021, les immobilisations brutes se sont accrues de 425 K€, correspondant essentiellement à :

- XI. 276 K€ de travaux en cours sur la nouvelle parcelle mise à disposition afin de créer une nouvelle plateforme ;
- XII. 76 K€ de remplacement de 4 chargeuses et d'un cribleur (correspondant à des acquisitions totales pour 1 149 K€ et des sorties de 1 073 K€).

Par rapport au prévisionnel, la différence de 995 K€ à fin 2021, correspond essentiellement au décalage de la construction de la plateforme.

A fin 2021, les **stocks** s'élèvent à 232 K€ et se décomposent en :

- 34 K€ de produits en cours de maturation, correspondant à 6 295 tonnes valorisées au coût de revient, soit 5,41 €/T ;
- 197 K€ de produits finis, dont :
  - o 10 264 tonnes de terre végétale valorisées à 11,10 €/T (les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat connu),
  - o 6 571 tonnes de compost matures valorisées à 10,81 €/T (les stocks d'éléments produits sont valorisés au coût de revient à l'exception des frais de commercialisation).

Les stocks augmentent de +40,5% entre les deux exercices du fait de de la reconstitution du stock de terre végétale.

Les **créances clients** reviennent à leur niveau habituel en 2021, l'année 2020 présentait d'importantes créances de Bordeaux Métropole à la clôture.

Les **dettes financières** diminuent de 0,371 M€ entre les deux exercices, correspondant aux remboursements de capital sur la période, et ainsi s'élèvent à 581 K€ à fin 2021. En raison du décalage de construction de la nouvelle plateforme au réalisé, les dettes financières 2021 sont inférieures au prévisionnel à hauteur de 1,019 M€.

Les **apports en compte courant** s'établissent à 1 M€ à fin 2021 et sont stables par rapport aux années précédentes. Positionnés au passif du bilan, ils correspondent à la participation des associés au renflouement de la trésorerie.

Les **dettes fournisseurs** sont à un niveau particulièrement élevé par rapport aux années précédentes, de l'ordre de 450 K€, ceci correspondant principalement aux travaux de terrassement réalisés en fin d'année (à fin mars ces dettes ont été apurées).

Le **ratio d'autonomie financière** (capitaux propres / dettes financières à long terme) s'accroît fortement, en passant de 137% à 287% à la fin de l'exercice, à la suite des amortissements des emprunts existants. Cela traduit une indépendance croissante à l'égard des banques. Parallèlement, le **ratio d'endettement** (total dettes / total actif), qui mesure le niveau d'endettement et donc la solvabilité d'une entreprise, diminue de 6 points et atteint les 64% à fin 2021 (en lien avec la hausse des immobilisations nettes).

## B. La trésorerie : en légère amélioration mais insuffisante

	Exercice 2021
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>364 953</b>
Dotations et reprises des amortissements et provisions	941 311
Plus et moins values de cession	-386 995
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>919 270</b>
Variation des stocks	-66 772
Variation des créances d'exploitation	323 987
Variation des dettes d'exploitation	416 786
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>674 001</b>
Variation des dettes hors exploitation	-65 131
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>-65 131</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>608 870</b>
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 528 140</b>
Décaissements acquisitions d'immobilisations	-1 497 481
Encaissements cessions d'immobilisations	386 995
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 110 486</b>
Remboursements d'emprunts	-371 391
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-371 391</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>46 263</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>170 877</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>217 141</b>

La trésorerie nette s'améliore de 46 K€ en s'établissant à 217 K€ à fin 2021. Les flux générés par l'activité permettent de couvrir les acquisitions nettes des cessions et de rembourser les capitaux amortis d'emprunts. Toutefois, la variation du besoin en fonds de roulement était particulièrement importante sur l'exercice – 609 K€, ce qui n'est pas représentatif d'une année classique (cf commentaires ci-dessus relatifs au créances clients et dettes fournisseurs). En neutralisant cette variation de BFR, pour le prochain exercice, les acquisitions d'immobilisations ne seront possibles que via la mobilisation d'emprunts, de comptes courants d'associés ou de fonds propres.

Ramenée aux charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements et provisions, la trésorerie nette est insuffisante, elle représente moins d'un mois (0,79) de charges.

## C. Les perspectives relatives à l'exercice en cours : des travaux d'extension et de mises en conformité

Outre l'espace d'exploitation qui bénéficiera d'un agrandissement, l'activité 2022 devrait être à l'image de celle de ces dernières années. Toutefois les comptes financiers seront fortement impactés par les nouvelles immobilisations.

A la date de rédaction de ce rapport (mai 2022), les travaux sur la nouvelle plateforme sont à l'arrêt, le délégataire étant en attente du retour de la DREAL sur le porté à connaissance déposé, ainsi que de son passage en CoDERST (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) en juin. En complément des travaux d'extension prévus pour un total de 0,7 M€, il est également estimé par le délégataire des travaux de mises en conformité de traitement des effluents à hauteur de 1,1 M€ (dont le paiement d'une potentielle soule fait débat avec le délégataire).

Conformément à l'AOT, un avenant 5 au BEA et à sa CEND est prévu afin que soit ajouté au bail une superficie de 24 600 m<sup>2</sup> de la parcelle AB186.

## ANNEXE 1 : RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET LES PARTICULARITES

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, avec la société BTPS environnement<sup>1</sup>.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif (BEA) assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat initial porte :

- d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets verts sur la plateforme existante de Touban (Saint-Médard-en-Jalles) et son aménagement ;
- d'autre part sur la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an (T/an) de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu-dit la Grande Jaugue (Saint-Médard-en-Jalles).

A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un prébroyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, l'**avenant n°1** au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la **création d'une Société anonyme (SA) dédiée, SA La Grande Jaugue®**, et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue®. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n°2010/16284 du Conseil communautaire du 24 septembre 2010, un **second avenant** à la CEND du BEA a été notifié le 19 janvier 2011. Il concerne, d'une part, la transmission de documents financiers au 30 juin qui permet, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue, un meilleur suivi des comptes de la société dédiée au contrat. Il permet de réviser, d'autre part, les capacités de réception de la plateforme de Touban, où le délégataire doit être en mesure de traiter au minimum 23 000 tonnes de déchets végétaux par an en provenance de la métropole et de ses communes ; la capacité maximale est de 30 000 tonnes (dont l'accueil à titre commercial de 2 000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers, cf. délibération 2010/0602).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes annuelles de déchets verts sur la seule parcelle AB20 (commune de Saint-Médard-en-Jalles) ayant été remise en cause, le contrat, qui prévoyait l'implantation de la plateforme de la Grande Jaugue sur deux parcelles (article 6.1.3), s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de **réaliser cette plateforme en deux phases**, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation.

Ainsi, il est convenu contractuellement dans l'**avenant n°3** que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jaugue. La phase 1 durera jusqu'à la plus lointaine des dates entre le recalibrage de la route départementale (RD107e2) et la maîtrise foncière de la parcelle AB22. La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jaugue l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Cet avenant 3 a été signé le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Des éléments postérieurs à la conclusion de l'avenant n°3 sont venus impacter les conditions d'exécution du service public durant la phase 1 de réalisation de la plateforme de compostage de la Grande Jaugue. Ils ont fait l'objet d'un **avenant n°4** (notifié le 4 décembre 2017). Cet avenant a porté sur la réduction du trafic routier (en effectuant les apports sous forme broyée et par gros porteurs) et la poursuite par le délégataire de l'activité broyage pour le compte de BM (non-aboutissement des centres de pré-broyage métropolitains projetés). Ce qui a donné lieu à indemnisation du délégataire pour le broyage et le chargement (période 2013-2016) à hauteur de 506 K€. Dès l'exercice 2017, ces prestations ont été intégrées dans le tarif à la tonne entrante (hausse du tarif des déchets verts - entrants - de 4,16 € HT). Enfin, BM a autorisé par cet avenant la production et la commercialisation accessoires de « bois-énergie » dans la limite de 4 000 T/an.

---

<sup>1</sup> Société du groupe Cassous

## ANNEXE 2 : LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE DELEGATAIRE

- Le rapport annuel
- La balance générale
- Le compte d'exploitation
- Le grand-livre
- La liasse fiscale
- L'état des immobilisations et des amortissements par compte et l'état des immobilisations par nature (biens de retour/reprise)
- L'état récapitulatif des stocks
- L'état récapitulatif des moyens humains
- Le tableau de suivi des amortissements des emprunts
- Des factures

# LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX

## (en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Tous flux
<b>Charges Fonctionnelles</b>	5 693 130,68 €	675 173,61 €	2 574 005,54 €	2 931 007,83 €	659 590,92 €	89 846,98 €	12 622 755,57 €
Prévention	562 281,71 €	35 640,70 €	62 402,29 €	451 396,04 €	623,02 €	- €	1 112 343,76 €
Collecte et pré-collecte	28 305 377,27 €	2 001 819,61 €	13 185 334,53 €	7 045 955,90 €	1 025 266,25 €	- €	51 563 753,57 €
Transfert/Transport	2 431 525,67 €	- €	395 637,20 €	5 697 815,27 €	1 051 727,52 €	- €	9 576 705,66 €
Traitement des déchets	8 250 700,67 €	- €	599 317,59 €	7 266 037,42 €	2 223 508,33 €	585 883,01 €	18 925 447,03 €
Charges Techniques	39 549 885,32 €	2 037 460,31 €	14 242 691,61 €	20 461 204,64 €	4 301 125,12 €	585 883,01 €	81 178 250,01 €
Coût complet HT	45 243 016,00 €	2 712 633,93 €	16 816 697,15 €	23 392 212,47 €	4 960 716,04 €	675 730,00 €	93 801 005,58 €
Coût aidé HT	35 932 470,67 €	1 966 270,34 €	8 839 134,93 €	20 234 569,90 €	4 519 648,53 €	668 501,00 €	72 160 595,36 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Tous flux
<b>Charges Fonctionnelles</b>	29,31 €	31,35 €	68,27 €	18,36 €	19,52 €	-	28,24 €
Prévention	2,89 €	1,65 €	1,65 €	2,83 €	0,02 €	-	2,49 €
Collecte et pré-collecte	145,72 €	92,96 €	349,69 €	44,13 €	30,34 €	-	115,37 €
Transfert/Transport	12,52 €	- €	10,49 €	35,69 €	31,12 €	-	21,43 €
Traitement des déchets	42,48 €	- €	15,89 €	45,51 €	65,79 €	-	42,34 €
Charges Techniques	203,61 €	94,61 €	377,74 €	128,15 €	127,27 €	-	181,63 €
Coût complet HT	232,92 €	125,96 €	446,00 €	146,50 €	146,79 €	-	209,87 €
Coût aidé HT	184,99 €	91,30 €	234,43 €	126,73 €	133,74 €	-	161,45 €

Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Tous flux
<b>Charges Fonctionnelles</b>	7,11 €	0,84 €	3,21 €	3,66 €	0,82 €	0,11 €	15,76 €
Prévention	0,70 €	0,04 €	0,08 €	0,56 €	0,00 €	- €	1,39 €
Collecte et pré-collecte	35,34 €	2,50 €	16,46 €	8,80 €	1,28 €	- €	64,37 €
Transfert/Transport	3,04 €	- €	0,49 €	7,11 €	1,31 €	- €	11,96 €
Traitement des déchets	10,30 €	- €	0,75 €	9,07 €	2,78 €	0,73 €	23,63 €
Charges Techniques	49,37 €	2,54 €	17,78 €	25,54 €	5,37 €	0,73 €	101,34 €
Coût complet HT	56,48 €	3,39 €	20,99 €	29,20 €	6,19 €	0,84 €	117,10 €
Coût aidé HT	44,86 €	2,45 €	11,03 €	25,26 €	5,64 €	0,83 €	90,08 €

# LES ADRESSES UTILES

## Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 99 84 84  
Fax : 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

## Direction Prévention et Gestion des Déchets

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux  
Tél. 05 56 11 83 83  
Fax : 05 56 11 83 91  
Email : [dgdp@bordeaux-metropole.fr](mailto:dgdp@bordeaux-metropole.fr)

## Unité Collecte Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. 05 56 11 83 88

## Centre Administratif Redevance Spéciale

Tél. 05 57 35 69 06  
Email : [dgdp-usid@bordeaux-metropole.fr](mailto:dgdp-usid@bordeaux-metropole.fr)

## Information sur le tri et la prévention

N° gratuit : 0800 22 21 20

## Les 18 centres de recyclage

**Ambarès et Lagrave** avenue Jules Ferry  
Tél. 05 56 77 71 32

**Ambès** 22 rue Jean Mermoz  
Tél. 05 56 77 05 54

**Bassens** rue Franklin  
Tél. 05 56 38 32 46

**Blanquefort** avenue du 11 novembre  
Tél. 05 56 95 61 51

**Bordeaux Nord** rue Surcouf  
Tél. 05 56 39 08 27

**Bordeaux Paludate** quai de Paludate  
Tél. 05 56 87 15 95

**Bordeaux Bastide** quai Deschamps  
Tél. 05 56 40 21 41

**Bruges** rue André Sarraud  
Tél. 05 56 57 90 88

**Eysines** rue Jean Mermoz  
Tél. 05 56 18 93 22

**Floirac** ZAC des quais rue Aristide Bergès  
Tél. 05 57 97 03 97

**Gradignan** allée de Mégevie  
Tél. 05 56 75 05 90

**Mérignac** avenue des marronniers  
Tél. 05 56 34 15 06 ou 05 57 53 33 00

**Pessac Bourgailh** chemin de la Princesse  
Tél. 05 35 38 91 10

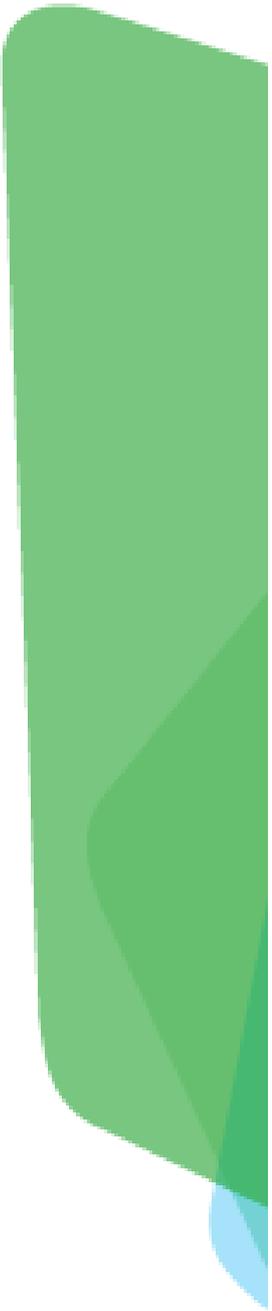
**Pessac Gutenberg** rue Gutenberg  
Tél. 05 57 92 60 81

**Pompignac** 19 avenue du Périgord  
Tél. 05 57 97 03 97

**Saint Médard en Jalles** avenue de Touban  
Tél. 05 56 05 40 06 ou 05 57 53 30 34

**Le Taillan-Médoc** route de Saint Aubin  
Tél. 05 56 05 71 43

**Villenave-d'Ornon** chemin de Galgon  
Tél. 05 56 87 02 51



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Direction générale toute qualité de vie  
Direction patrimoine et gestion des déchets  
Copie n°1 Charles-de-Gaulle  
33005 Bordeaux cedex  
T. 05 56 00 04 04  
[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)